

Universitätsbibliothek Mannheim

Relation ou voyage de l'isle de Ceylan dans les Indes orientales

contenant une description exacte de cette isle ... ; avec un récit de la captivité de l'auteur & de divers autres anglois, & de sa délivrance après vingt années d'esclavage ; traduit de l'anglois ...

Knox, Robert

Lyon ; Paris, 1693

urn:nbn:de:bsz:180-digad-7203

C.B.

BIBLIOTHEK
DESBILLONS
MANNHEIM

mf. 54

270

H 255 D 39.

[7] BI. . . 78.

RELATION
OU
VOYAGE
DE
L'ISLE DE CEYLAN
DANS

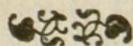
LES INDES ORIENTALES:

Contenant une Description exacte de cette Isle, la forme de son Gouvernement, le Commerce, les Mœurs, les Coûtumes, & la Religion de ses Habitans: Avec un récit de la Captivité de l'Auteur & de divers autres Anglois, & de sa délivrance après vingt années d'esclavage.

Par ROBERT KNOX.

Traduit de l'Anglois, & enrichi de Figures,
avec la Carte de l'Isle.

TOME SECOND.



A Lyon, & se vend

A PARIS,

Chez JEAN ANISSON Directeur de l'Imprimerie
Royale, rue Saint Jacques, à la Fleur de Lis
de Florence.

M. DC. XCIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

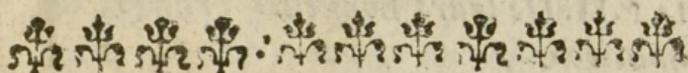
Extrait du Privilege du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roy, en date du 21
Aooust 1693. signé DE LA RIVIERE, & scellé.
Il est permis à PIERRE GUILLIMIN Imprimeur
à Lyon, de faire imprimer un Livre intitulé
Relation ou Voyage de l'Isle de Ceylan, par ROBERT
KNOX, traduit de l'Anglois; avec défenses à
toutes sortes de personnes de l'imprimer, vendre
ou debiter d'autre impression pendant l'espace de six an-
nées, sous les peines plus amplement portées dans
l'original.

*Registré sur le Livre de la Communauté des Im-
primeurs & Libraires de Paris, le quinzième Septembré
1693. Signé, P. AUBOUYN Syndic.*

Achévé d'imprimer pour la premiere fois le 10
mier d'Octobre 1693.





T A B L E

*Des Chapitres , contenus dans la
Troisième & Quatrième Partie
de cette Relation.*

TROISIEME PARTIE.

CHAP. I. *Du Roy de Cande à pre-
sent regnant.* 1

CHAP. II. *Des inclinations de ce Roy, de
ses vices, de ses divertissemens, & de
sa Religion.* 18.

CH. III. *Du regne tyrannique du Roy.* 38

CHAP. IV. *Revenus du Roy de Ceylan
& de son Tresor.* 50.

CHAP. V. *Des grands Officiers du Roy
& des Gouverneurs de Province.* 61.

CHAP. VI. *Des forces du Roy & de ses
guerres.* 79.

CHAP. VII. *Relation d'une Revolte con-
tre le Roy.* 92.

QUATRIEME PARTIE.

CHAP. I. *Des Habitans de l'Isle de
Ceylan.* 103

Tom. II.

à ij

TABLE DES CHAPITRES.

CHAP. II. De leurs honneurs , rangs , & qualitez.	123
CHAP. III. De leur Religion, & de leurs Dieux, de leurs Temples, & de leurs Prêtres.	145
CHAP. IV. De leurs Devotions & de leurs Fêtes.	162
CHAP. V. De leur pinion touchant la Religion, de leur Doctrine, & de leur pratique.	186
CHAP. VI. De leurs Maisons , de leur boire. & de leur manger, de leur économie ou ménage , de leurs salutations, & de leurs vestemens.	198
CHAP. VII. De leurs logemens, de leurs lits , de leur concubinage , de leur mariages, & de leurs enfans.	216
CHAP. VIII. De leurs emplois , & de leurs divertissemens.	231
CHAP. IX. De leurs Loix , & de leur Langage.	251
CHAP. X. De leur Science , de leur Astronomie , & de leur Art Magique.	271
CHAP. XI. De leurs maladies , de leur mort, & de leurs enterremens.	284

Fin de la Table des Chapitres.

RELATION



R E L A T I O N
O U

V O Y A G E
D E L' I S L E
D E C E Y L A N.
T R O I S I E' M E P A R T I E.

C H A P I T R E I.

*Du Roi de Cande à present
regnant.*

JUſques - ici nous avons
traité du País , de ce qu'il
produit , & de l'occafion
de nôtre Voyage. Il eſt temps
que nous parlions du Gouver-
nement politique ; l'ordre de
Gou-
vernement
de cette
Iſle.

Tome II.

A

2 R E L A T I O N

cette Relation veut que nous disions premierement quelque chose du Roi & de ce qui le regarde.

Cette Isle étoit autrefois divisée en neuf Royaumes qui avoient chacun leur Roi. Mais dans la suite des temps, tous ces Royaumes ont été réduits sous un seul Prince qui est absolu, & qui regne plus souverainement qu'aucun Monarque du monde.

Genealogie du Roy. Radga-Singa est le nom de celui qui est aujourd'hui sur le Thrône ; & ce mot signifie le Roy Lyon. Il ne descend pas en droite ligne du sang Royal, car le dernier Roy laissa en mourant, une veuve & deux jeunes Princes qu'il avoit eus d'elle. Elle étoit Chrétienne & avoit été baptisée par les Portugais & nommée Dona Catharina. Elle se maria au Grand Pontife que les Chingulays appellent Tirinaxy, de qui elle eut le Roy à pre-

sent regnant. Ce Tirinanxy gouvernoit durant la minorité des jeunes Princes ; mais lors qu'il se vit avancé en âge, il divisa tout le país aux trois Princes, faisant jetter au sort pour leurs partages, qui ne furent pas faits de bonne foy, car il fit tomber le principal Lot à Radga-Singa son fils : c'étoit celui de *Conde-Uda* qui est la meilleure partie du país. Cest trois Princes se joignirent contre les Portugais, au commencement de leur regne : mais leur bonne intelligence ne dura pas fort longtemps ; ils se batirent, & tout le país demeura à Radga-Singa. Le plus jeune des deux freres nommé Danna Polla Radgerah, Roy de Mautoly étant vaincu, se retira vers les Portugais qui l'envoyerent à Goa, où il est mort. L'autre appellé Comaure Singa, Roy d'Ouvah mourut à Cande.

Le Roy de Ceylan est d'une

A ij

4 R E L A T I O N

taille médiocre, mais bien prise: il n'a pas le teint si clair que ceux de ce païs-là l'ont d'ordinaire, ses yeux sont grands, & il les porte de tous côtez avec beaucoup de promptitude. Il a l'air vif, le ventre gros, ce qui ne l'empêche pas d'être fort dispos. Il est presque chauve & le peu de cheveux qu'il a sont gris. Il porte toujours de grandes moustaches. C'est un homme de bonne mine qui paroît à peine âgé de cinquante ans, quoi qu'il en ait près de quatre vingt. Ses actions même & son port tiennent d'un jeune homme, plus que d'un vieillard. Il s'habille d'une manière assez surprenante & assez bizarre, ne suivant aucune mode, ni celle de son Royaume, ni celle des autres païs, mais en inventant une toute particulière. Il porte un Bonnet à quatre cornes, au devant duquel il y a un bouquet de plumes en Aigrette. Son pourpoint est fait d'une fort étrâ-

ge maniere ; le corps est d'une couleur, & les manches d'une autre ; il a un rabat qui lui vient au milieu du dos à la portugaise ; son haut de chausse lui descend jusque aux talons, & il porte des bas & des souliers. Il n'est pas toujours habillé de même ; il change de mode , toutes les fois que la fantaisie lui en prend. Il porte toujours l'épée au côté quand il sort, & il n'y a que lui & les Européens qui puissent porter un Baudrier. La garde de son épée est presque toujours d'or & le fourreau d'or battu. Il tient en sa main ordinairement une petite canne de diverses couleurs, dont la poignée est d'or & enrichie de pierreries par le bout.

La Reine est de Malabar , elle De la
 lui fut amenée de la Coste : mais Reine
 elle ne l'a pas veu depuis vingt & de
 ans , lors qu'il la laissa dans la les en-
 ville de Cande, où elle demeure. fans.
 Cette Princesse ne manque
 ni d'Officiers , ni d'entretien ,

mais elle ne sort jamais du Palais. Il y a plusieurs filles de Grands Seigneurs a qui on donne des terres pour les obliger à la servir. Ils ont eu un Prince dont nous raconterons la destinée dans la suite , & nous parlerons dans son lieu de la mort infortunée de leur fille.

De son Palais, & de sa situation. Le Roy tient sa Cour à Digligy-Neur , ou il se retira durant la rebellion de ses sujets. Son Palais est près d'une grande montagne , dont on a déjà fait mention. Il n'y a personne qui ose mettre le pied au côté de la montagne, où est son Palais , car il le garde pour se retirer en cas de besoin. Ce Palais est environné d'un rempart de terre , que l'on a couvert de paille , de peur que les pluyes qui sont grandes ne le fassent ébouler. L'enceinte de ce rempart est toute pleine de maisons , la plus part basses & couvertes de chaume , à l'exception de quelques-unes dont les toits

font de tuiles. Ces dernieres ont deux étages; & tout à l'entour il y a des galeries ouvertes, pour donner de l'air. Ces galeries sont entourées de balustres, dont les uns sont d'ébène & les autres de bois peint. Elles n'ont pas une fort belle veüe parce qu'elles sont entre deux montagnes; aussi faut-il avouer que ce Prince n'y fait pas tant sa residence pour son plaisir que pour sa secreté. Ce Palais a quantité de fort belle portes, dont deux ont des ponts-levis. Ces portes sont fort bien travaillées, & les poteaux auxquels elles sont attachées, sont d'un admirable relief. Il n'y a pas jusques aux verroux & jusques aux ferrures qui ne soient bien gravées. Les Fenêtres sont toutes enrichies de plaques d'argent & d'ébène. Le haut des maisons, tant du Palais que de la Tresorerie est orné de vases de terre, ou de Moresque qui y sont présentement fort à la mode. Il

8 R E L A T I O N

n'y a que ces maisons - là & les Temples qui puissent avoir de ces sortes d'ornemens. Le Palais est comme une espee de Labyrinthe , ayant plusieurs tours & détours & une grande quantité de portes. Le Roy luy-même a fait bâtir tout cela. On trouve à toutes les portes , & à chaque passage des sentinelles qui n'oseroient passer d'un lieu à l'autre , sans un ordre exprés & qui doivent se tenir au poste que le Roy leur a fait donner. Par ce moyen - là , il n'est pas facile de sçavoir en quel endroit du Palais est ce Prince, qui d'ailleurs n'aime pas trop qu'on le sçache.

Il fait
faire
bonne
garde
dans la
Cour.

Il y a quantité de sentinelles la nuit & le jour : & les grands Seigneurs font eux-mêmes la garde , en certains endroits du Palais, selon les ordres qu'il en reçoivent , de sorte qu'ils n'oseroient quitter leur poste que pour boire & manger , ou pour d'autres necessitez pressantes. Ils ont

pendant la nuit, chacun leur poste au dedans du Palais, & ils n'oseroient se parler, quand même ils seroient près l'un de l'autre & qu'ils se verroient. Tous ces Grands ont des Soldats sous eux, qui sont aussi obligez de monter la garde chez le Roy. Et lors que leurs Maîtres, ou leurs Commandeurs font la garde au dedans du Palais, ils la font au dehors dans les Cours & ils n'oseroient entrer dans le Palais où sont leurs chefs. Il y a au bout de chaque Corps de Garde quantité de Trompettes & de Tambours, soit par parade, soit pour empêcher par leur bruit, que l'on ne s'endorme : on fait faire aussi la garde à certain nombre d'Elephans, pendant la nuit, car en cas de nécessité, ils pourroient fouler aux pieds ceux qui se souleveroient.

Le Roy a enfin une garde de Les
Caffres ou Nègres auxquels il se Nègres
fie beaucoup plus qu'à ses sujets. ont la

Garde Ils se tiennent à la porte de sa
 après Chambre, & sont toujors au-
 de sa près de sa personne.
 person-
 nez.

Il a des des Espions pendant la nuit,
 Espions pour voir si on fait bonne gar-
 la nuit. de. Un de ces Espions trouvant
 une fois un Seigneur endormi
 luy prit son Bonnet, son Epée,
 & ses autres armes, & les porta
 au Roy, qui en les rendant quel-
 que temps après à celuy à qui
 on les avoit ôtées luy fit des re-
 primandes & l'exhorta d'en a-
 voir une autre fois plus de soin.
 Ces espions ont aussi ordre d'é-
 couter ce qui se dit, & de voir
 ce qui se passe, pour en infor-
 mer leur Maître. Il avoit autre-
 fois accoutûmé d'aller en habit
 déguisé; pour être témoin de ce
 qui se faisoit, mais à present il
 ne se veut plus tant hazarder.

Ses Of- La plûpart de ses Officiers sont
 ficiers de jeunes gens bien faits & de
 sont bonne famille. Pour n'en point
 tous de manquer, il ordonne à ses Dis-

Savas, ou aux Gouverneurs des Provinces de luy choisir des ^{jeunes} enfans bien faits & de bonne maison, afin de les envoyer à la Cour. Ces jeunes gens vont toujourns tête nuë, & ont de grands cheveux qui leur tombent sur les épaules. Ce n'est pas pour des fins honteuses, comme en divers lieux de l'Orient, qu'il se fait servir par eux, & je puis dire que je n'ay jamais oui nommer en ce pais-là un crime qui n'est que trop connu ailleurs.

Pour la cuisine, il se sert de femmes, les préférant aux hommes. Il envoie souvent des ^{jolies} ordres dans les Provinces de luy ^{femmes} choisir de jeunes femmes des ^{dans sa} Chingulays, pour remplir la ^{cuisine.} cuisine, sans distinguer celles qui sont mariées, d'avec les autres, quoi que celles qui sont choisies pour cela, ne retournent jamais chez elles. J'ay veu une fois envoyer querir toutes les Portugaises qui étoient jeunes &

blanches, sans distinction de filles & de femmes : quelques-unes y sont demeurées à cette heure, & d'autres qui ne paroissent pas assez belles furent renvoyées. Il y en eut qui pour avoir déplu à ce Prince furent jettées dans la Riviere. C'est de cette maniere-là, qu'il fait mourir les femmes. D'autres furent envoyées prisonnières dans les Provinces, sans que personne les pût voir ni leur parler.

De ses femmes & des privilégiés des villes où elles demeurent. Il n'entretient pas beaucoup de Concubines. Il en a dans son Palais, & on dit, que celles qui travaillent à sa cuisine font de ce nombre. Et cela est assez vray semblable, car il n'en reçoit point à cet employ qui ne soient jeunes & belles. Il y en a encore d'autres de celles qui luy appartiennent qui demeurent dans les Bourgs auprès de la ville; mais il n'est permis à aucun étranger d'aller à ces Bourgs-là, & même il est dangereux d'en

approcher. Ces Bourgs ont un privilege, c'est que si un Esclave s'enfuit de chez son Maître & s'y retire, il est sauvé, le Maître ne pouvant plus le contraindre d'entrer à son service; mais pourtant il demeure toujours Esclave de ces femmes.

Le Roy se promene quelque fois autour de son Palais, où il y a des piédestaux de pierre blanchis avec de la Chaux & frottez d'huyles, ce qui leur donne un grand éclat. Il monte sur un de ces piédestaux pour mieux découvrir ce qui est autour de luy; lors qu'il a envie de sortir de son Palais, quelque peu loin que ce puisse être, car il ne s'en éloigne jamais gueres, il en fait avertir quelque temps auparavant les Soldats de sa garde, qui sont en grand nombre, comme aussi les Capitaines Hollandois & Portugais avec leurs Drapeaux, leurs Fifres, leurs Tambours, Trompettes, Hautbois,

Ses
promenades
dedans
& de-
hors
son Pa-
lais.

Musiciens & tout ce qui en dépend, faisant aussi tenir prêts les Elephans, les Chevaux, les Fauconniers avec leurs oiseaux de proye & plusieurs autres Officiers, afin que tout cela se trouve à la porte de son Palais disposé à obéir à ses ordres. Et bien que quelquefois il n'ait aucune envie de sortir, tout ce train est pourtant obligé de demeurer-là, jusqu'à-ce qu'il commande, qu'on les renvoye chacun chez soi. On a veu cette multitude de monde s'assembler, jusqu'à quatre ou cinq fois, aux portes de son Palais, sans que cependant il en soit sorti une. Il sort aussi souvent sans que personne en soit averti, & ainsi il n'est suivi que de sa garde ordinaire dans le Palais. Quand on apprend qu'il est dehors, tout le monde court avec le dernier empressement, se poster à certaine distance, afin de le voir & d'être prêt à recevoir ses commandemens. Il y a

de certains temps, mais fort rares, où il fort monté sur un cheval, ou sur un éléphant, car il est ordinairement porté sur une forte de Palanquins qui ne sont pas à beaucoup près si bienfaits que ceux dont on se sert dans le reste des Indes. Les bouts des Bambois, ou bâtons sur lesquels il est soutenu sont ferrez d'argent & gravez; car il faut sçavoir que ce Prince a beaucoup de bons Graveurs & d'Orfévres.

Lors qu'il fort, il va ordinairement à une maison de plaisance, auprès d'un Etang qu'il a fait faire, laquelle n'est pas à plus d'une portée de mousquet de son Palais.

La maniere dont il reçoit les Com- Ambassadeurs est une marque de me il sa magnificence & de sa gran- reçoit deur. Premièrement, il envoie les Am- plusieurs Seigneurs avec quan- bassa- tité de Soldats pour les recevoir. Il fait élargir les chemins, & couper l'herbe jusqu'à plusieurs

miles de la ville. Il fait marcher devant eux des Trompettes, des Tambours, des Flûtes & divers Officiers; on leur fournit tous les jours toutes sortes de provisions & de rafraîchissemens; ce qu'on continuë tout le temps qu'ils demeurent dans son païs, & tout cela, sans qu'il leur en coûte rien; çar la coûtume de ce païs-là, est que les Ambassadeurs soient entretenus aux dépens du Roy, pendant tout le temps qu'ils sont dans ses Etats. Après qu'ils sont dans la ville, on leur apporte leur viande toute apprêtée, de la cuisine du Palais, les présens, les meubles & les hardes qu'ils ont sont apportez par des gens ordonnez pour cela. Etant arrivez dans la maison qu'on leur a fait preparer, qui est tenduë de toile de Cotton blanche, depuis le haut jusqu'au bas, tant le plancher que le murailles, on leur donne des gardes pour leur seureté, & on

nomme des Officiers & des Soldats qui font garde à leur porte, afin de leur faire plus d'honneur. Il n'est pas permis à ces Gardes de laisser parler qui que ce soit à ces Ambassadeurs, le Roy ne voulant pas que d'autres que luy s'entretiennent avec eux. Il prend luy-même grand plaisir à leur entretien, & les voir venir devant luy bien vêtus, l'épée au côté & avec pompe, afin que ces Etrangers admirent sa grandeur. Après qu'ils ont demeuré quelque temps avec luy, il leur donne des hommes & de belles filles pour les servir. Il les fait souvent venir auprès de luy, pour être témoins de ses divertissemens. Enfin, il les garde aussi long-temps qu'il peut, & aime à discourir familièrement avec eux.

CHAPITRE II.

Des inclinations de ce Roy , de ses vices , de ses divertissemens, & de sa Religion.

DAns cet article, nous avons à louer la moderation de ce Prince dans les plaisirs, & sa temperance; à condamner son ambition, son orgueil, sa dissimulation, son humeur cruelle & sanguinaire; & à parler de sa politique.

Sobriété du Roy dans son boire & dans son manger. Il est fort moderé dans son boire, dans son manger & dans ses plaisirs. J'ay ouï dire à ceux qui l'ont servi en son Palais, que bien qu'on serve sur sa table de toutes les viandes qui se trouvent dans son Royaume, il ne mange pourtant presque que des herbes & des fruits, & cela une fois le jour. Tout ce qu'on luy apporte soit pour boire, soit

pour manger est couvert d'un linge blanc ; & ceux qui le portent ont la bouche couverte, de peur que leur haleine n'aille sur la viande du Roy. Lors qu'il mange, il est assis sur un petit siége, devant une table couverte d'une nappe blanche ; il a en guise d'assiette une feuille verte de Plantin qui est dans un bassin d'or. On luy prépare ordinairement vingt ou trente plats, qu'on luy apporte dans la Sale où il mange ; quand il a envie de goûter de quelqu'un de ces plats, il y a un des Grands, nommé exprés pour cela, qui en prend dans une cuillere & la met dans le bassin du Roy, & le Grand la sert comme ceux qui portent la viande, ayant la bouche couverte.

De quel
le ma-
niere il
mange.

Si ce Prince est sobre, il n'est pas moins temperé dans l'usage qu'il fait des femmes : ses plaisirs sont toujors secrets. Il n'a pas veu la Reine son Epouse

Ce Prin-
ce s'ab-
stient
des fem-
mes, &
veut.

que la Cour fasse la même chose. depuis vingt ans qu'il la laissa à Candé. Il ne souffre ni l'adultère, ni la paillardise à sa Cour. Et s'il apprend que quelques Seigneurs ayent commis quelque debauche, il les fait mourir, & punir severement les femmes, si elles sont connuës. Comme il a quantité d'Espions, il se passe peu de choses qui ne viennent à sa connoissance. Il commande souvent qu'on fasse sortir toutes les femmes de la ville, sans souffrir qu'il y en demeure une seule; mais quand elles croient que sa colere est appaisée, elles reviennent peu à peu. Cependant celles qui sont de qualité n'oseroient: elles ne peuvent y venir, les Gardes ayant des ordres exprés de ne les pas laisser entrer. Quelques-unes ont esté prises déguisées en hommes: ont peut juger ce qu'elles sont devenuës puis qu'elles ne sont jamais retournées chez elles. Enfin ce Prince a une égale aversion &

pour les debauches de ses fujets & pour leur revolte. Davantage, quand quelqu'un est admis à le fervir, il ne luy est non plus permis de jouir de sa femme que de celle d'un autre; & même il y a vingt ans, qu'il n'a accordé à aucunes personnes de qualité la faveur d'avoir leurs femmes dans la ville; il n'y a que les esclaves & quelques valets qui aient cette liberté. Cependant il fit une fois un enfant à sa propre fille qui mourut en couche avec l'enfant; mais cet inceste est permis aux Rois du païs, quand ce n'est que pour avoir lignée, & qu'ils ne peuvent s'en procurer que par ce moyen. A toutes sortes d'autres gens l'inceste est abominable & severement puni. Ils ont en ce païs-là un proverbe ordinaire, qu'on ne sçau-
roit rien reprocher aux Rois, ni aux Gueux, les uns étant si élevez qu'on n'oseroit le faire, & les autres si abjects, qu'il n'y a

Il com-
 mit in-
 ceste,
 mais
 c'étoit
 un ince-
 ste per-
 mis.

rien qui leur puisse faire honte.

Sa fier- Son orgueil & son ambition
té. sont au de-là de ce qu'on en
Com- peut dire. C'est ce qui paroît
ment dans la maniere dont ses sujets
ses su- l'approchent : premierement ils
jet l'a- ne le font jamais sans son com-
bor- mandement, ou sa permission.
dent.

Ils luy devant les hon- neurs divins.
devant luy, ils sont assis sur
leurs jambes croisées; & quand
il leur commande de se retirer, ils
s'en vont à reculons, jusqu'à-ce
qu'ils soient hors de sa veüe, &
fort loin de luy. Pour ce qui est
des Chrétiens, il demande seule-
ment qu'ils s'agenouillent de-
vant luy, la tête nuë. Outre ce-
la, il se fait rendre toutes les
marques d'honneur & de res-
pect qu'ils défèrent à leurs
Dieux, s'imaginant que com-
me il est présentement leur Roy,
il sera quelque jour un de leurs

Dieux ; & effectivement ses sujets l'appellent Dieu. Au commencement que j'étois en ce pais-là , il ne sortoit que très-rarement , pour ne point faire de tort à sa grandeur , mais depuis quelque temps, il sort tous les jours. Il se repaît pourtant encore de vanité, voulant qu'on luy donne des titres empoulez , comme *Mauhavval* , qui signifie quelque chose de grand, *Hondrouné Boudouind* , que vostre Majesté soit un Dieu. Quand il parle à ses sujets , ils luy répondent à chaque période *Oiba* , c'est à dire, qu'ils luy souhaitent plusieurs vies , ou *Baula Gaut* , qu'ils ne sont que les membres d'un chien. Néanmoins depuis quelques années qu'ils se rebellèrent contre luy il a peur de prendre le titre de Dieu , ayant veu visiblement & presque senti , qu'il y a un pouvoir au dessus du sien qui gouverne le monde, & qui tourne les cœurs

Il aime les titres magnifiques.

des hommes contre luy, de forte qu'il a commandé de ne plus profaner ce grand nom en le luy attribuant.

Exem-
ples de
la fierté
de ce
Prince.

Il ne se
soucie
pas de
la défer-
tion
d'un de
ses Gé-
néraux.

En l'an 1675. un des plus illustres Généraux de ce pais-là, qui avoit rendu de grands services contre les Hollandois, donna de l'ombrage à ce Prince qui résolut de se défaire de luy. Ce Général en ayant eu avis prit la fuite, & se retira vers les Hollandois à Colombo, avec sa femme & ses biens. Le Roy fit en luy une très-grande perte; mais sa fierté l'empêcha d'en témoigner aucun regret si tant est qu'il en eust le moins du monde, car il s'imagina peut-être que sa dignité ne souffroit pas, qu'il fût touché d'une telle bagatelle; ainsi sans s'embarasser de cette perte, il envoya un autre Général à sa place, & laissa perir la maison & tout ce que ce Capitaine fugitif n'avoit pû emporter, comme des choses qui

DE CEYLAN. *III. Partie.* 25
qui ne valaient pas la peine d'être regardés.

Nous donnerons encore un exemple ou deux de l'humeur altière de ce Prince. Tous ses sujets luy apportent des presens au nouvel an, ou plutôt des taxes, chacun selon son rang. Il n'en refusoit point autrefois : mais depuis quelques années qu'il a de toutes choses en abondance, qu'il remplit à tout moment ses trésors, & qu'il n'en tire presque rien, il croit qu'il est au dessous de luy de recevoir ses revenus, & il apprehende que ses sujets ne s'imaginent, s'il les prenoit, que ce fust par nécessité. Cependant, les Grands apportent leurs presens tous les jours, au temps du nouvel an, & les étallent devant le Roy lors qu'il sort, esperant qu'il aura la bonté de les accepter, mais il n'en veut plus recevoir. Il est si fier, qu'il a peur qu'on ne croye qu'il estime quelque chose au monde. Lors qu'on

Il dédaigne de recevoir ses revenus

vient l'avertir que les Hollandois ont fait quelque invasion dans son pais, bien qu'il soit en état de les repousser, il ne s'en met pas autrement en peine.

Le peuple se détourne voyant passer son linge sale. Il veut que le peuple luy rende une telle vénération, qu'elle aille même, jusqu'aux choses qu'on luy apporte, ce qu'on reconnoît par un linge blanc dont elles sont enveloppées. Tous ceux qui les rencontrent, sont obligez de se détourner: il n'y a pas jusqu'à son linge sale qu'on envoie laver tous les jours, auquel ils ne rendent honneur; car les plus éminentes personnes se levent quand ils le voyent passer, ceux qui en sont chargez le portant sur la main haut élevée, & couvert d'une toile peinte.

Sa capacité naturelle. Il est rusé, prévoyant, dissimulé & ne manque pas de prudence. Il n'est pas emporté dans la colère, car il ne la fait point paroître; il n'est ni téméraire ni trop prompt dans ses affaires, mais il

DE CEYLAN. III. Partie. 27
fait toutes choses avec délibération, bien qu'il ne prenne gueres de conseil, que de luy-même; il fait confister la sagesse & la politique dans le mensonge & dans la dissimulation, mais il abhorre & punit ceux qui luy mentent.

Quand il parle des déserteurs Ce qu'il
Hollandois qui sont en grand croit
nombre dans son pais, il dit, des dé-
que ce sont des malhonnêtes gens serteurs
qui ont, ou dérobé ou tué, & qu'ils
n'abandonneroient pas leur na-
tion, s'ils n'avoient commis quel-
que crime. Et bien qu'il leur donne azyle, neanmoins il ne les estime pas.

Il a naturellement du panchant Sa
à la cruauté: car il répand beau- cruauté
coup de sang, sans pouvoir dire natu-
pourquoi. Cette malheureuse in- relle.
clination paroît non seulement
par les tortures & les peines de
mort qu'il inflige, mais aussi par
leur étenduë; des familles entieres
souffrant pour les fautes d'une
seule. Car quand le Roy est en

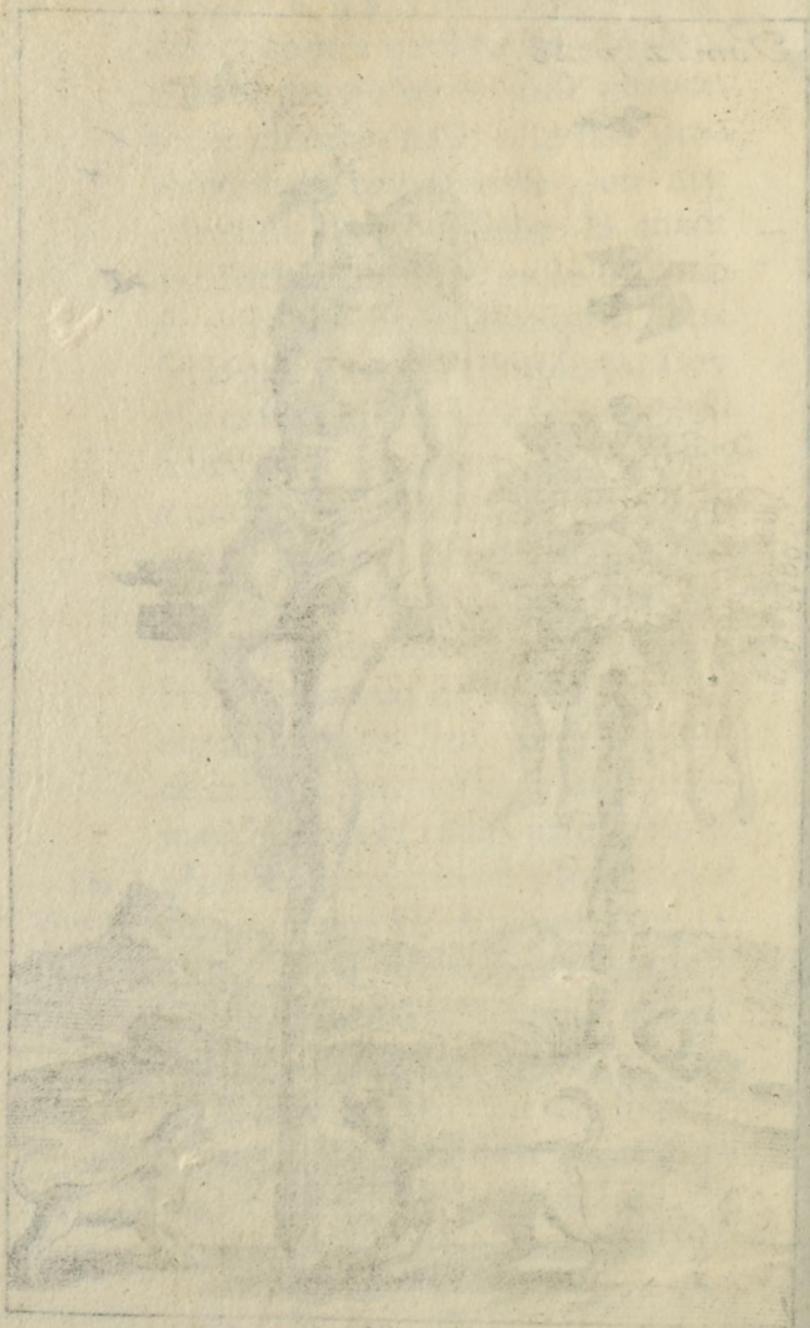
colère contre quelqu'un, il n'ordonne pas qu'on le fasse mourir sur le champ, mais il le fait premièrement tourmenter, en luy coupant & arrachant la chair avec destenailles, & en le brûlant avec un fer chaud, afin qu'il confesse qui sont ses complices. Des gênes si terribles font souvent confesser plus de crimes qu'on n'en a commis; en suite après avoir avoué, il fait lier les mains aux criminels autour de leur cou, & les oblige de manger leurs membres. On a veu de cette sorte des meres manger leur propre chair & celle de leurs enfans; on les fait marcher par la ville, jusques à la place de l'exécution, suivis des chiens dont ils doivent être la proye; car ils y s'ont si accoutumés que lors qu'ils voyent qu'on traîne au supplice un prisonnier ils le suivent. On voit ordinairement au lieu de l'exécution plusieurs personnes empallées, & d'autres pendues à des arbres &

Les
chiens
suivent
les pri-
son-
niers au
lieu du
suppli-
ce.

Tom. 2. p. 28.



Homme Empallé a un Pieu



Handwritten text, likely a title or description, written in a cursive script. The text is extremely faint and difficult to decipher.

écartellées. Outre cela, il y en a je ne sçai combien par terre tuez par les Elephans, ou d'une autre maniere. Cette place est toûjours dans quelque Carfour frequenté, afin que tout le monde puisse voir ces executions & tenir par là ses sujets en crainte.

D'ailleurs, il a encore quantité de prisonniers qui sont enchaînés; les uns dans les prisons ordinaires & les autres sous la garde des Grands. On n'oseroit s'informer pourquoi, ni depuis quel temps ils y sont. On les tient ainsi durant cinq ou six années; on donne de quoi subsister à quelques-uns, & ceux qui en manquent demandent la permission d'en aller chercher avec un Garde. Quand on les emprisonne, c'est par l'ordre du Roy. Ceux qui sont en nécessité gagnent leur vie à coudre, à faire des bonnets, des pourpoints & des bourses. Un jour, le Roy ayant sçeu à quoi ils s'appliquoient, il

Prison-
niers du
Roy &
leur
misiere.

dit, *Je les envoye pour être châ-
tiez & tourmentez, & non pas
pour travailler & être nourris;* &
il commanda qu'on leur ôtât
leurs ciseaux & leurs aiguilles.
Cette rigueur, ne dure pour-
tant pas, car au bout de quel-
que temps, ils reprennent leur
ouvrage. On permet à ceux
qui ont été long-tems prison-
niers d'avoir une boutique dans
la rue, vis à vis de la prison, &
de sortir de jour, afin de vendre
leur ouvrage: mais on les ren-
ferme aussi-tôt que la nuit est
venuë.

Quand il faut nettoyer les
ruës aux environs du Palais ce
sont les prisonniers qui le font,
mais ils sont toujours néanmoins
enchaînés.

On les fait mourir, sans aucune
forme de procez, non seulement
le commun peuple, mais aussi les
plus Grands du Royaume; car
il punit indifferemment ceux
contre qui il est irrité. Bien sou-

vent sa colére ne cesse pas par le supplice des criminels; ce qui paroît par le châtement qu'il fait de tous leurs parents, il arrive que quelquefois, il les fait tous mourir, ou qu'il les envoie en esclavage.

Il punit toute une race pour la faute d'un seul.

C'est ainsi qu'il en use avec ceux dont les enfans sont à son service. J'ay déjà dit, qu'il fait chercher de jeunes gens des meilleures maisons du Royaume, pour le servir à la Cour. Quelquefois après avoir servi peu de temps, avant qu'ils ayent connoissance de sa maniere d'agir, il ordonne qu'on leur coupe la tête, & qu'elle soit mise dans leurs ventre sans qu'on sçache quelle faute ils ont commise. On dit qu'il n'étoit pas autrefois si cruel, mais aucun à cette heure de ceux qui le servent ne luy échappe. Après leur mort il ordonne à ses *Dissavas* ou Gouverneurs de Provinces de luy en chercher d'autres qui tost ou tard ont le même destin. Les pères & mères de ces pauvres

Triste état des jeunes gens à son service.

enfans voyent bien les malheurs dont ils sont menacés, mais il n'y a aucun remede ; ils sont même obligez de les entretenir à la Cour, jusqu'à ce que le Roy les admette à son service, ce qui le plus souvent n'arrive qu'au bout de quelques années ; quelquefois il se trouve que ces enfans sont devenus trop grands, en attendant qu'il les attache à sa personne, ce qui est cause qu'ils en échapent & sont renvoyez. Cependant, ceux qui sont employez au Palais ont cet avantage, que leurs pères sont exempts de toutes sortes de Taxes & d'Imposts, jusqu'à ce qu'ils soyent éloignez du service du Roy, ce qui se fait, ou en les punissant de mort, ou en les donnant à quelqu'un, afin d'être éternellement esclaves. Pendant qu'ils sont dans les bonnes graces du Roy, ils n'ont pas la liberté d'aller voir leurs amis : il n'est permis à aucune femme de les voir, quand ce seroit leurs pro-

pres mères. Après avoir esté sacrifiéz, bien souvent pour rien, ils sont traitez de rebelles & de criminels de Leze-Majesté; & les biens de leurs pères & mères sont confisquez au profit du Roy, lesquels peuvent être rachetez en faisant des presens considerables aux Grands de la Cour.

Il a une maison de plaifance, à ^{sa mai-} une portée de mousquet de son on de Palais, où il va quelquefois à che-^{plai-} val, ou se fait porter. Elle est bâ-^{saucé.} tie sur une petité éminence, où avec beaucoup de peine & de temps on a pratiqué une plaine longue d'un demy-mile & un peu moins large, avec un bel Etang remply de poissons. Il y a fait faire aussi plusieurs fort belles maisons, de son invention, élevées sur des piliers gravez & peints, & des Barrieres qui les environnent, faites au tour, en forme de Balcons; les unes peintes & les autres d'yvoire. On voit au haut de la muraille une terrasse,

avec des bancs pour s'asseoir, & voir les Elephans & les autres bêtes & toute la campagne aux environs. Il a fait aussi mettre des bancs de distance en distance à l'entour de l'Etang sur lesquels étant assis il donne du Ris, des fruits & des confitures à manger aux poissons. Ils sont si apprivoisez, qu'ils viennent mâger dans sa main; mais il ne souffre pas qu'on en prenne; ses Elephans se lavent dans cet Etang. Dans cette plaine il exerce ses chevaux, qu'il fait monter par ses Ecuyers en sa présence, lesquels il recompense, quand il est satisfait d'eux de la valeur de dix Shellings, ou d'une pièce de toile. Toutes les fois qu'il sort, on mene devant luy des chevaux de main, mais il les monte rarement. Tous les chevaux qu'il a viennent des Hollandois qui luy en ont fait present, ou qu'il a pris sur eux durant la guerre. Il n'en a pas plus de quatorze ou quinze, dont quel-

quesuns'ont été achetez en Perse.

Comme il ne songe qu'à ses plaisirs, il s'en est choisi encore de diverses sortes. Il se fait amener, des forests, des Elephans sauvages, qu'il fait prendre devant luy, comme j'ay dit. Quand il sort de la Cour, il prend plaisir à voir ses oyseaux de proye, bien qu'il ne s'en serve jamais : quelquefois il se fait montrer ses Chiens, ses Daims privez, ses Tygres & tous les oiseaux & les animaux qu'il a de plus rares, qui sont en grand nombre. Un jour il éprouve ses Canons, & un autre, il tire au blanc, ayant d'excellentes armes, enjolivées d'argent & de cuivre, enchassées de pierreries en plusieurs endroits & peintes de diverses sortes de figures & de fleurs.

Ses divertissemens à la Campagne.

Quand il est dans son Palais, il passe son temps à des bagatelles, comme à faire netoyer ses armes, à demander aux Grands de la Cour, si leurs armes portent aussi

Comme il passe son temps au Palais.

loin que les siennes, combien il faut d'acier, pour faire un couteau dont il leur montre le modèle, & à diverses choses de cette nature. Comme il est adroit à nager, il aime fort ce divertissement; & la coûtume est, lors qu'il va se baigner, que tous ceux de sa suite qui sçavent nager, se baignent aussi avec luy.

Sa Religion.

Pour ce qui est de sa Religion, il n'en faut pas attendre beaucoup de luy. Il ne fait que très-peu profession de celle de son Royaume, voyant bien qu'il y a une plus grande Divinité que celle qui y est adorée. Aussi quand un certain imposteur, More de Nation, y aborda, & voulut prêcher un *Dieu sans nom*, comme il l'appelloit, il ne s'opposa point à sa predication durant long-temps, comme s'il eust attendu lequel de tous ces Dieux remporterait la victoire; mais quand il vit que ce nouvel Apostre en vouloit à sa Couronne, il ne le souffrit pas

longtemps, comme nous verrons lors qu'on traittera de la Religion de son païs.

Il ne perfecute, ni ne hait la Religion Chrétienne, au contraire, il semble plutôt qu'il l'honore & l'estime; & en voici une marque. Lors que sa sœur qu'il aimoit chèrement mourut, tout le païs s'abandonna à une affliction profonde: la joye & les festins cessèrent, & l'on donna tous les témoignages imaginables d'une excessive douleur. Cependant il arriva alors, que les Hollandois qui vivent sous sa Domination célébrèrent la feste de Noël & firent de grandes réjouissances; il en eut avis & l'on creut qu'il les maltraitteroit; mais ayant considéré que c'étoit une solemnité de leur Religion, il n'en voulut pas prendre connoissance. On juge aussi de l'estime qu'il a pour la Religion Chrétienne, par les égards qu'il a pour ceux qui en font profession, comme on le dira dans la suite.

Son inclination pour la Religion Chrétienne.

CHAPITRE III.

Du Regne Tyrannique du Roy.

Nous avons jusques ici considéré ce Roy, eu égard à sa personne, à son temperament & à ses inclinations, & s'il faut ainsi dire, comme un homme qui n'a point le titre de Prince: à cette heure nous l'allons représenter entant que Roy, & nous traiterons de sa Charge, de sa maniere de gouverner, de ses Trésors & de ses Revenus, de ses principaux Officiers & enfin de ses forces en guerre.

Son
Gou-
verne-
ment
Tyrannique.

Pour ce qui est de sa maniere de gouverner, elle est Tyrannique & arbitraire, au suprême degré; car il commande absolument selon sa volonté & son bon plaisir. Il est luy seul son propre Conseiller; tout le país est à sa disposition, & tous les peuples

depuis les plus petits jusqu'aux plus grands sont ses esclaves : leurs corps & leurs biens luy appartiennent, & il possède éminemment ces trois vertus Tyraniques, la jalousie, la dissimulation & la cruauté.

Mais parce que la politique est une qualité nécessaire à un Prince, je vais montrer par un exemple, ou deux, qu'il n'en manque pas.

Comme le païs est tout à luy, Il afferme ses terres, non pas pour son de l'argent, mais à condition païs, à qu'on le servira : il donne à l'un condition une certaine quantité de terres, & la rente qu'il exige de luy est qu'on de le servir en guerre ; un autre travaillera le sert en qualité de laboureur, pour & d'autres de fermiers, qui luy. fournissent sa maison des fruits que les terres qu'il leur donne rapportent, le surplus leur appartenant entierement. Ainsi tout ce qu'il fait faire, ne luy coûte rien, & chaque personne

est payée pour sa peine ; c'est à dire , qu'ils ont des terres pour cela. Ces sortes de Fermiers sont exempts de toutes sortes de tailles & d'imposts ; seulement en de certaines occasions extraordinaires , ils sont obligez de donner au Roy une poule , ou une natte, ou quelque chose de semblable. Néanmoins , si ceux qui ont de telles fermes n'y trouvent pas leur compte , ils peuvent les rendre au Roy qui les reprend & les donne à d'autres ; en quoy à mon avis , ils font fort bien ; car ils vivent beaucoup plus à leur aise après les avoir quittées , qu'ils ne faisoient auparavant.

Sa politique pour s'empêcher d'être assassiné.

Son plus grand soin, est de se garantir des conspirations de ses sujets, qui sont terriblement rebutez de son Gouvernement Tyrannique ; souvent ils ont entrepris de se défaire de luy , mais il a toujours eu le bonheur de se tirer de leurs mains, par sa vigilance. Dans la peur qu'il a d'eux , il

fait faire garde nuit & jour ; le
 bruit des tambours & des trom-
 pettes qui se fait entendre par
 son ordre l'empêchent luy & les
 autres de dormir. C'est pendant
 la nuit , qu'il fait la plûpart de
 ses affaires , qu'il donne Audien-
 ce aux Ambassadeurs & qu'il lit
 toutes ses lettres ; c'est dans ce
 temps-là , qu'il ôte les emplois à
 ses Courtisans , afin de les don-
 ner à d'autres , qu'il donne des
 sentences de mort , & qu'il re-
 légue les Grands de sa Cour, sans
 qu'ils sçachent quel crime ils ont
 commis.

Sa politique est d'empêcher qu'on ne voyage facilement dans son Royaume. Dans cette veüe , il en rend les chemins le plus embarrassé qu'il est possible , & il ne permet pas qu'on bâtit des ponts sur les rivieres , ni qu'on élargisse les moindres chemins.

Souvent il employe le peu-ple à des ouvrages que des années

Autre
 trait de
 sa Po-
 litique.

Il don-
 ne de

l'ou-
vrage
au peu-
ple, &
pour-
quoy.

entieres ne peuvent achever, s'i-
imaginant qu'étant occupez, ils
ne songeront point à conspirens
contre luy. Sur ce pied il leur
donne toujours quelque chose à
faire, & il commande aux Gou-
verneurs des Provinces d'avoir
soin de les faire travailler. Il fait
quitter l'épée aux soldats qui
sont obligez de mettre la main
à l'ouvrage avec les autres. III
Il les applique à applanir des mon-
tagnes & à combler des vallées ;
à pratiquer des chemins, pour
faire passer l'eau dans ses étangs,
& en d'autres lieux dans son Pa-
lais, d'où elle fort pour entrer
en divers petits étangs faits de
chaux & de pierres, & qui sont
pleins de poissons.

Grand
ou-
vrage
com-
mencé
& fini
par le
Roy.

C'a été un grand travail, de
faire passer cette eau dans son
Palais : car il a fallu fendre en
deux une grande montagne, pour
luy en ouvrir le chemin, & faire
une forte & haute chaussée sur
une vallée, d'une longueur con-

fiderable, pour empêcher quel-
 le ne se débordât. Comme d'a-
 bord on la fit de terre, elle fut
 bien-tôt éboulée: mais depuis
 qu'on s'est avisé de la revêtir de
 pierre de taille & de la paver,
 elle est demeurée en fort bon
 état. Avant que de faire entrer
 cette eau dans son bassin, on a
 creusé quatre ou cinq miles de
 chemin, tantôt dans des mon-
 tagnes, & tantôt dans des val-
 lées, de maniere qu'on a été
 obligé de serpenter de côté &
 d'autre. Et comme on rencon-
 troit souvent des rochers qu'on
 ne pouvoit rompre, on allainoit
 de grands feux de bois sur le
 haut, qui les échauffoient si fort,
 qu'en suite on les pouvoit rom-
 pre avec des Leviers.

Cette eau faisoit subsister la Province d'où elle venoit, & de-
 puis qu'elle a été détournée, le ^{tour-}peuple n'y a presque plus pu ^{née fait} labourer la terre. Une si facheu- ^{grand}se extrémité força un jour quel- ^{toit au} pais.

ques personnes à faire connoître au Roy la peine qu'on en souffroit : on luy representa que le pais étoit détruit par ce moyen, & qu'il y auroit s'il vouloit, assez d'eau & pour luy & pour eux, s'il la laissoit couler en divers endroits, comme cela se pouvoit faire facilement : mais il prit cette priere en mauvaise part, & comme si on luy envioit un peu d'eau ; & depuis cela, on n'a plus osé luy en parler.

Mais il
ne s'en
souvient
pas.

Bien loin de songer au bien de son Royaume, il ne cherche qu'à le détruire : car n'ayant point d'enfans en vie, il ne se souvient pas à qui il écherra après sa mort. Cependant il ne laisse pas comme Nebucadnesar de bâtir tous les jours, sans épargner les peines de personne, & sans considérer qu'en employant le peuple comme il fait, il les empêche de cultiver la terre & de moissonner, à leur grand dommage & souvent à leur ruine.

Après que la Rebellion fut é-
 seinte, le Roy résolut d'aller de-
 neurer à Digligy, près d'une
 montagne, où il s'étoit enfuy, &
 ne plus revenir dans la Capi-
 tale de ses Etats. Mais les peuples
 qui en étoient éloignez, trouvant
 que c'étoit une chose fort in-
 commode de luy aller porter leurs
 tentes si loin, prirent la liberté
 de le prier, de ne les pas priver de
 sa présence qui leur étoit un Soleil,
 & de ne se pas confiner dans une
 montagne, & dans un país ruiné ;
 & que puis que le danger étoit
 passé, on le reverroit avec joye dans
 son vieux Palais, où on luy don-
 nerait tous les témoignages ima-
 ginables de fidelité. Ce Prince
 ne goûta pas cette priere : mais
 voyant que ceux qui la luy fai-
 soient étoient en grand nombre,
 il ne trouva pas à propos de les
 rebuter d'abord, ni de faire paroî-
 tre son chagrin ; ainsi il leur ré-
 pondit, qu'il les remercioit de
 leur affection, & qu'il avoit des-
 sein de s'établir parmy eux dans

Nou-
 velle
 ruse
 qu'il
 invente
 pour
 punir
 ses su-
 jets.

une Province qui leur marqua, & qu'ils y allassent luy bâtir un Palais. Ils obéirent avec joye, & s'étant transportez sur les lieux, les uns fournirent du bois, les autres des pierres, & tous travaillerent enfin, pendant deux années avec tant d'empressement, que lassez du temps qu'il falloit encore pour achever cet ouvrage, ils se querellèrent, rejettant les uns sur les autres la folie de cette entreprise. Cependant après avoir continué quelque temps, le Roy leur envoya ordre d'abandonner l'ouvrage qui est demeuré imparfait.

Il em- C'est ainsi qu'il occupe son
poison- peuple, les uns à abbatre des mai-
ne son fons, & les autres à luy en bâtir
fils u- & d'autres enfin à luy faire des
nique. Etangs pour prendre des Ele-
phâs, n'y ayant presque personne
qui ne travaille pour luy, tantôt
d'une maniere, & tantôt d'une
autre. Il n'épargne aucun crime
pour s'asseurer la Royauté, ou

pour se faire craindre de ses sujets. On l'a veu s'immoler son fils âgé de quinze ans. Après la rébellion s'étant affermi sur le trône, & voyant pourtant la haine jusqu'on luy portoit, il empoisonna ce jeune Prince, qui étoit universellement aimé, avec une médecine qu'il luy fit prendre, un jour qu'il se trouvoit un peu mal. Aussi-tôt qu'on sçeut sa mort, tout le monde couvert de vieux haillons, selon la coutume de ce pais, lors que quelqu'un de la famille Royale meurt, courut à la ville, les hommes tête nue & les femmes échevellées, jettant des cris & des lamentations pour cette perte. Le Roy ayant appris les regrets qu'ils faisoient, leur envoya dire, que puis que la fortune ne vouloit pas qu'il luy succedât au trône, il étoit inutile de faire tant de plaintes, & qu'il les remercioit de la part qu'ils prenoient dans son affliction; & après les avoir ainsi congédiés,

48 R E L A T I O N
il fit brûler le corps de son fils
sans aucune ceremonie.

Deüil
pour la
mort
de sa
sœur.

Lors que sa sœur mourut , le
deüil fut general par tout le Ro-
yaume. Elle l'avoit arraché à la
fureur de ses ennemis dans la Re-
bellion. Toutes les Provinces l'u-
ne après l'autre , vinrent luy fai-
re de complimens de condoléan-
ce , & mêler leurs larmes aux
siennes. Il n'y eut personne qui
ne prit le deüil , & on le vit
pleurer tres-amerement. Les Eu-
ropéens habitans de l'Isle luy
marquerent l'interest qu'ils pre-
noient à sa douleur , & la con-
sternation alla si loin , que les
Hollandois croyant qu'il étoit
mort se mirent en devoir de s'em-
parer du païs : mais ayant sçeu
qu'il étoit plein de vie ils se reti-
rerent. Tout le Royaume porta
plus d'un an le deüil, & le corps
de cette Princesse fut brûlé avec
toute la pompe imaginable. Ce-
pendant, avec toute l'amitié qu'il
luy portoit, il ne la visita pas seu-
lement

lement une fois pendant sa maladie ; & l'on assure, qu'il n'y a presentement personne de sa race en vie , pour luy succeder.

Un jour se baignant , il fit semblant qu'il se noyoit, & il cria au secours. Deux jeunes hommes qui n'étoient pas loin, vinrent promptement à luy , & l'ayant pris entre leurs bras , ils le portèrent en seureté à terre , où il se fit habiller , témoignant beaucoup de joye d'être échappé d'un si grand peril. Etant arrivé au Palais , il commanda qu'on luy amenast ses deux liberateurs , qui crûrent qu'il leur alloit donner des recompenses , mais ils furent bientôt détrompez, car il les mit entre les mains d'un Grand de son Royaume, afin de les faire mourir : *Vous êtes dit-il, à ces Seigneurs établis pour avoir soin de l'execution des mal-fauteurs ; je vous livre ceux-cy, qui ont eu l'insolence de mettre la*

Exéple
de sa
cruauté.

50 R E L A T I O N
*main sur moy , allez & leur fai-
tes couper la tête ; ce qui fut
promptement executé.*

CHAPITRE IV.

*Revenus du Roy de Ceylan , &
de son Trésor.*

On luy
appor-
te trois
fois
l'année
ses ren-
tes.

LEs sujets de ce Roy luy por-
tent ordinairement trois fois
par an , ses rentes. L'une est au
commencement de l'année , ce
qu'ils appellent *On vida Cota-
maul*. L'autre est pour les premiers
fruits , qu'ils noiment *Allensal
Cotamaul*, & la troisiéme est dans
le temps d'un certain sacrifice
qu'ils font à leur Dieu , au mois
de Novembre , & qui est appellé
Ilnoy Cotamaul. Outre ces droits,
ils sont obligez de fournir tout
ce qui manque dans sa maison
en quelque autre temps que ce
soit, pourveu qu'ils l'ayent, & au
premier ordre qu'il en donne.

Les revenus consistent fort peu en argent , mais principalement en grain , en ris ou autre chose du produit de la terre.

Le premier payement se fait , Ce premier comme nous avons dit , au nou-^{mier}yel an , qui commence toujours ^{payé-}le 27. le 28. ou le 29. de Mars. Ce ^{ment}jour là étant beau & serain , car ^{est ac-}on consulte les Astrologues là-^{compa-}dessus , le Roy se lave la tête , ce ^{gné}qui est parmi eux, une fort gran-^{d'une}de ceremonie. On orne le Palais ^{grande}de grands Arbres en forme d'am-^{fête.}phiteatre ; on en met devant toutes les portes neuf , ou sept en chaque rangée , celui du milieu étant toujours le plus haut ; on fait au milieu une espece d'arche qui sert de porte : au haut de ces arbres qu'on pourroit appeller des Mays , ils attachent des banderolles qui voltigent, & autour, depuis le haut jusqu'au bas, ils y mettent des morceaux de toile peinte représentant des hom-

mes, des bêtes, des oiseaux & des fleurs; ils lient aussi aux branches toutes sortes de fruits avec beaucoup d'ordre & d'exactitude. Ils placent des deux côtes de l'Arche des arbres de Platane avec du fruit de cet arbre, comme s'il y étoit crû.

Il y a aussi en quelques endroits des Mays seuls d'une hauteur surprenante, au bout desquels ils font voltiger de petites Enseignes de diverses couleurs, qui ont chacune une petite clochette, ils disent alors que le Palais de leur Roy est mieux orné que le Ciel. Pour mieux célébrer cette fête, on fait venir toute l'Armée qu'on range en bataille devant la porte du Palais. Alors il va à ses bains, qui sont des maisons bâties exprés pour cela, & qu'ils appellent *Oulpangi*; il y a de fort beaux bains, des ruisseaux & des canaux pour faire couler les eaux, & quantité d'Officiers pour en avoir soin. C'est-là que

le Roy se lave la tête, après quoy il sort & se montre publiquement, toutes les troupes étant sous les armes, & on tire le gros canon. C'est alors que les Grands, Com-
 les Seigneurs & les Gouverneurs ^{neat}
 des Provinces paroissent devant ^{les}
 luy avec leurs présens qu'ils ap- ^{Grands}
 portent *Dacsim*, & qui doi- ^{apor-}
 valoir un certain prix. Ils les ^{tent}
 font de cette maniere : leurs va- ^{présens}
 lets les apportent jusqu'au Pa-
 lais, envelopés d'un linge blanc ;
 ils les prennent de leurs mains,
 les mettent sur leurs têtes, &
 viennent ainsi avec humilité les
 mettre aux pieds du Roy. Ces
 présens consistent en or, en jo-
 yaux, vaisselle d'argent, armes,
 couteaux, draps & autres choses ;
 chacun doit donner jusqu'à une
 certaine valeur, selon l'employ,
 ou la charge qu'il a, & le país
 qu'il a sous luy : outre ces pré-
 sens, la plûpart sont obligés de
 donner une somme d'argent. Que
 s'ils découvrent quelque pierre

précieuse ou autre chose rare qu'ils croyent que le Roy veuille accepter, ils la luy apportent aussi, s'estimant fort honorés de ce qu'il veut bien recevoir ce qu'ils luy donnent. Il a méprisé depuis plusieurs années ces sortes de présens, ne voulant point les prendre, & leur ordonnant de les remporter. Ils ne laissent pas de les luy presenter de temps en temps, jusqu'à ce que les ayant refusé plusieurs fois, ils ne les luy apportent plus.

Tous les Artisans, ou autres qui par leur industrie pouvoient gagner de l'argent, devoient aussi payer une certaine somme au Trésor, le premier jour de l'an, mais depuis quelque temps, il ne prend plus rien.

Qu'el-
les ta-
xes &
rentes
paye le
peuple.

Les rentes & les taxes que le peuple paye, soit dans ce temps-là, soit en d'autres saisons, consistent en vin, en huile, en bled, en miel, cire, drap, fer, dents d'Elephans, Tabac & argent. Ils

les apportent eux-mêmes, & font quelquefois obligez d'attendre plusieurs mois à la Cour, avant qu'on reçoive leurs taxes. Les Grands Officiers disent au Roy, que ses sujets ont apporté leurs rentes, à quoy il répond que cela est bien, mais s'il ne donne ordre en même temps de les recevoir, ce qui arrive rarement, il n'y a point de remede, il faut qu'ils attendent, ce qu'il fait souvent par grandeur. Les rentes & les taxes sont apportées les deux autres fois de la même manieres. Les Grands Seigneurs n'en payent qu'une fois l'an au commencement de l'année.

Le Roy a d'autre revenus Les re- extraordinaires, c'est à dire qui ne venus viennent que par accident, mais extraor- qui ne laissent pas de luy rap- dinai- porter de grands biens. Lors res de qu'un homme qui a du bestail la Cou- meurt, le Roy prend aussi-tost ronne. un Taureau, une vache avec un

veau , & un mâle & une femelle
Buffle , ce qu'ils appellent *Mar-*
cal , & il y a des Officiers établis
pour emmener ces bêtes. Chacun
paye aussi dans le temps de la
moisson, une certaine quantité de
grain, selon la terre qu'il possède.
Le Roi accordoit autrefois qu'en
luy payant une certaine somme
d'argent, on étoit exempt de cet-
te taxe annuelle de grain, jusqu'à
ce que le Propriétaire mourût, &
que la terre fût passée à son Fils
ou à quelqu'autre , & alors elle
étoit sujette aux mêmes droits :
mais presentement on ne s'en
sçauroit exempter par argent. De
sorte que dans quelque temps
toutes les Maisons & les Familles
du Royaume seront obligées de
payer cette taxe en grains , ce
qui produira une grande quanti-
té de provisions au Roy. Les
terres des soldats qui sont tués à
la guerre ne payent point cette
taxe , mais s'ils meurent natu-
rellement , ils n'en sont pas plus

DE CEYLAN. III. Partie. 57
exempts que les autres ; tous les
Fermiers en general payent un
certain droit en argent , ou-
tre cette taxe de bled , & leur
rentes.

Quoy qu'un homme aliéne ou
vende ses heritages , les droits du
Roy ne sont point diminués ,
quel que soit celuy qui les ache-
te, ou qui en jouit. Il n'y a point
de terre dans tout ce Royaume
qui ne paye quelque chose au
Roy; excepté dans ce seul cas, c'est
que s'ils donnent, ou consacrent
quelque terre à un Prêtre, comme
une aumône , ou une œuvre de
charité pour l'amour de Dieu, on
ne sçauroit plus imposer de taxe
ou de droit sur cette terre , parce
que c'est un sacrilege parmy eux
de prendre aucune chose de ce
qui appartient au Temple. Le Roy
avoit autrefois le benefice du ^{payoit}
commerce de deux Ports de mer ^{autre}
appelez *Cotiar* & *Portalone* , ^{fois des}
^{Doüa-}
dans chacun desquels venoient ^{nes.}
tous les ans, vingt ou trente petits

navires , ce qui luy rapportoit une Doüane considerable : mais les Hollandois l'ont privé de l'un & de l'autre , ne souffrant point qu'aucuns Bâtimens y viennent.

Ses
Tré-
sors.

Le Roy a plusieurs Maisons , où il a des Trésors , soit dans des villes ou dans des Bourgs , où il entretient des Garnisons de soldats qui le gardent jour & nuit. On ne sçauroit dire assurément ce qu'il y a dans ces Trésors : mais on sçait qu'il y a des pierres précieuses , de celles qui se trouvent dans le País , de l'argent , mais en petite quantité , du drap , ce qu'il gagne par le naufrage des vaisseaux , des présens qu'on luy envoie des País étrangers , des dents d'Elephant , de la Cire , quantité d'armes , de couteaux , de fer , des feuilles de Talipat , dont une seule peut couvrir une grande Tente , des bois de lit , des tables , des boîtes & des nattes de toutes sortes. Je n'en diray pas davantage de peur de me

méprendre ; ce qu'il y a de certain , est qu'il a en abondance de tout ce que son Royaume produit , car il est fort prévoyant & a grand soin d'avoir provision de toutes choses ; il aime mieux que ce qu'il a se pourrisse , que d'en faire liberalité à ses Officiers, ou à ses esclaves.

Il a plusieurs centaines d'Elephans privez qu'il garde , & il pourroit en avoir beaucoup davantage s'il vouloit ; car quoy qu'ils ne soient pas pris, ils n'en font pas moins à luy , puisqu'il les fait prendre quand il luy plaît.

C'est un bruit commun en ce País-là, & que je crois veritable, que lui & ses Predecessurs étant reduits à de grandes extrêmitéz par les Portugais, ont jetté quantité de richesses dans la grande Riviere appellée *Mavelagonga*, qui passe auprès de la ville, dans des trous profonds qui sont entre des rochers, ce qui ne se

On a jetté autre fois de grands trésors dans cette Riviere.

peut recouvrer. On tient qu'il y en a aussi dans un Etang auprès du Palais de la ville de Cande, ou de *Higodegulanear*, dans lequel il garde encore deux grands serpents, de sorte que personne n'oseroit entrer dans l'eau de crainte d'en être dévoré; & mêmes souvent ils tuent les vaches qui vont boire dans cet Etang, que l'on pourroit pourtant facilement mettre à sec, en coupant un banc qui est auprès.

Le
Trésor
qu'il
estime
le plus.

En un mot, tout le País qui lui obéit, lui appartient, avec tous les peuples, leurs biens, & tout ce que la terre produit, ou ce qui s'y rencontre. Mais ce qu'il estime plus que toutes choses, sont des bagatelles, & tout ce qui lui est nouveau, comme des oiseaux de proye, des chevaux, des chiens, des oiseaux, & des bêtes qu'il n'a point encore vûës, & particulièrement des éléphants rachetez, & de bonnes armes, dont il a grande abondance.

CHAPITRE V.

*Des grands Officiers du Roy, &
des Gouverneurs de
Province.*

IL y a deux Officiers dans ce Royaume; qui tiennent le premier rang & ont la plus grande autorité. On les appelle *Adigars*, & nous les nommerons les premiers ou les grands Juges. Le gouvernement des Villes leur appartient, ainsi que celui des Provinces, en l'absence des autres Gouverneurs. Tout le monde a la liberté, quand on ne rend pas bonne justice, d'en appeller à ces *Adigars*, ou lors que leurs disputes ou leurs différens ne sont pas terminez à leur fantaisie par leurs Gouverneurs.

Ces deux Officiers en ont plusieurs autres sous eux, & tous ceux-cy pour être connus, par

tent un baston crochu, le bout crochu en haut, ce que personne n'oseroit faire qu'eux. La seule veuë de ce baston, quelque message qu'ils portent, fait le même effect que le seing & le sceau des Adigars. Si l'Adigar ne fait point jusqu'où s'étend le pouvoir de sa charge, & quelles en sont les fonctions, ces Officiers l'en instruisent; il en est de même de toutes les charges que le Roy donne, il y a des Officiers Inférieurs qui disent à ceux qui les ont, ce qu'il faut faire.

Les
autres
Grands
Offi-
ciers,

Les *Dissanvas* sont sous les *Adigars*; ils sont Gouverneurs des Provinces & des Comtés; chacune à son Gouverneur. Mais tous les Gouverneurs ne sont pas *Dissanvas*, non plus que d'autres Grands Officiers connus sous d'autres noms ou titres, comme *Roterauls* & *Vidanies*. Tous ceux-là sont estimés Généraux ou Commandants en chef, qui ont un certain nombre de soldats

sous eux. Ceux ci sont obligez
 d'avoir soin de faire observer de
 bons ordres dans les païs qui
 leurs sont confiés, & que les
 Droits du Roy soyent apportés
 à la Cour dans le temps ordonné.
 Ils ont aussi le pouvoir de décider
 les disputes & les differens qui
 arrivent entre les Habitans du
 païs qui est sous leur jurisdic-
 tion, comme aussi de punir les
 personnes querelleuses & qui vi-
 vent dissolument, ce qu'ils font
 en leur imposant des amendes, &
 cela tourne à leur profit, car elles
 leur appartiennent, ou en les met-
 tant en prison; & quand ils y
 sont une fois, il n'y a aucun mo-
 yen d'en sortir que par argent.
 Mais quelque grand que soit le
 crime, le meurtre même, tous ces
 Officiers n'ont pas le pouvoir de
 faire punir de mort le criminel,
 n'y ayant que le Roy qui puisse
 condamner au dernier supplice.
 Ils sont quelquefois envoyés à la
 guerre avec leurs soldats, & obli-

Aucuns
 Offi-
 ciers ne
 peuvét
 faire
 mou-
 ir, que
 le Roy.

gés de faire garde à la Cour, aux lieux ou postes qui leur sont donnés, comme aussi d'y envoyer leurs soldats dans le temps ordonné pour cela. C'est le Roy luy-même qui les nomme à ces Offices, non point pour leur vie, mais durant autant de temps qu'il luy plaît. Lors qu'ils meurent ou qu'ils sont déposés, leurs charges demeurent quelquefois des mois, quelquefois des années, sans être remplies. Et pendant ce temps-là, l'Adigar gouverne le païs, & tire pour sa peine tout le revenu & les droits qui appartiennent au Gouverneur.

Les
Dissau-
vas ne
font
que tât
qu'il
plaît
au Roy.

Lors que ce Prince fait un *Dissauva*, ou élève un de ses sujets à quelqu'autre grand office, il ne regarde ni à sa capacité ni à son habilité à s'en pouvoir acquitter, mais seulement s'il est d'un rang distingué & de bonne famille. Les gens de qualité sont naturellement discrets & habiles, & ainsi plus propres que

et les autres à remplir ces grands
emplois. Lorsqu'il avance quel-
qu'un, il luy donne en même
temps de grandes marques de
son affection & de sa faveur :
mais principalement si c'est un
Chrétien, se fiant beaucoup da-
vantage aux Chrétiens qu'à ses
autres sujets, dans la pensée qu'ils
ont meilleure conscience, &
qu'ils s'acquittent plus fidele-
ment de leur devoir. Il fait pré-
sent à ce nouvel Officier, d'une
épée, dont la poignée est d'ar-
gent & de cuivre de rapport fort
bien travaillée, & le foureau
couvert de lames d'argent, d'un
couteau, & d'une hallebarde. Il
luy donne aussi un ou plusieurs
Bourgs pour sa subsistance : tous
les profits que le Roy reçoit de
ces Bourgs, revenant après ce
don, à cet Officier. Ces Bourgs
ou villes sont habitées par des
gens de toutes sortes de métiers
nécessaires au service de celuy
auquel le Roy les a données; il

luy trouve aussi un Potier de
terre, un Maréchal, & un La-
vandier. On donne aussi un mor-
ceau de terre à labourer aux ha-
bitans, dont ils doivent ferrer le
grain, pour l'usage du Gouver-
neur; & outre les droits ou les
taxes que toutes les autres villes
libres payent au Roy, elles sont
obligées d'en payer aussi une plus
petite, au Gouverneur; ce ne sont
pourtant pas là tous ses profits.

Avanta-
ges des
autres
Offi-
ciers.

Lorsqu'on donne un Gouver-
neur à quelque Province, tous
les habitans viennent à la Cour
où il réside toujours, paroître de-
vant luy. Il ne faut pas qu'ils y
viennent les mains vuides, mais
chacun est obligé d'y apporter
son present. Il attend la même
chose en d'autres temps, quoy
qu'ils n'ayent aucune affaire
avec luy, ni procès à luy faire
juger. Les soldats mêmes venant
faire leur garde ordinaire, sont
obligés de paroître devant leur
Commandant; & s'ils n'ont rien

US autre chose, il faut qu'ils luy fassent present de quarantes feuilles de Betel vert, qu'il reçoit de sa main, ce qui est un honneur pour qu'il leur fait.

Ces Gouverneurs, ni les autres Officiers qui sont reçeus à la Cour au service du Roy, ne retournent jamais chez eux, quoy qu'ils ne soient pas employés & qu'on se puisse passer d'eux; il ne leur est pas non plus permis de se joüir de leurs femmes, & il faut que nuit & jour ils fassent la garde de au Poste qui leur a esté donné né par le Roy.

Ces Officiers ne pouvant ainsi exercer leurs charges eux mêmes, ont des gens sous eux pour en faire les fonctions. Le principal est le *Courlividani*, qui outre sa subsistance dans le país dont il est Gouverneur sous le Dissauva, a un certain revenu un peu moindre que le Gouverneur. Son employ est d'exiger & d'amasser tout ce qu'il peut pour son maî-

Ils sont obligez de demeurer toujours à la Cour

Les Officiers qui sont sous eux.

tre, & de voir que tout soit bien gouverné; que s'il arrive quelque querelle ou différent entre les sujets qui sont sous sa juridiction, il prend de l'argent des deux parties pour porter au *Dissauva*, n'ayant aucun égard à la justice ni à l'équité, mais à son profit, & à celui du Maître qu'il sert, ce qui n'empêche pas qu'il n'écoute leur affaire & ne la décide; s'ils n'approuvent pas sa sentence, ils peuvent porter leur affaire devant le Gouverneur, qui ne cherche pas tant la justice de la cause, que son avantage & son profit. Cette conduite ne les fait point aimer du peuple, mais plus ils en sont haïs à cause de leur sévérité, plus ils sont agréables au Roy, qui est bien aise que ses sujets n'ayent pas les Grands Seigneurs.

De cette manière, ces *Dissauvas* oppriment & tourmentent le peuple, par les *Courlvidani* leurs Officiers, qui leur imposent des

amendes pour des crimes ou des
 puntes qu'ils luy imputent. Cet
 Officier est enfin le principal
 substitut du *Dissawva*, & il régle
 & fait tout ce qui est de la char-
 ge de son Maître.

Le *Congconna* qui est une es-
 pece de Controlleur est sous le
 nom d'*ourlividani*; & outre celuy-là,
 il y a encore un *Courti-Atchi-*
er, qui comme nos Sergents, exé-
 cute les ordres du Gouverneur;
 & fait porter à la Cour de tout ce
 que la terre produit, & y envoie
 ceux qui y sont mandés. Il peut
 pour exercer sa charge, appeler
 qui il luy plaît à son secours.

Le *Liannah* est le Secrétaire
 du Gouverneur; il lit les lettres,
 & tient registre de toutes les affai-
 res, & un compte exact de tout
 ce qui s'envoie à la Cour. Il
 écrit les lettres, & enregistre
 tout ce qui se passe.

Le *Undia* est sous luy; ce mot
 signifie monceau; il reçoit l'ar-
 gent du Roy & il est ainsi nom-

méparce qu'il amasse cet argent en un monceau.

Mennannah est celuy qui le fait ; c'est le mesureur, qui mesure tout le grain qui croît sur la terre du Roy, & celuy qui appartient à sa Majesté. Le pouvoir de ces Officiers ne s'étend pas sur toute une Province, mais seulement sur une partie ; de sorte que les autres parties de la Province ont de semblables Officiers.

Ces Officiers peuvent exercer leur pouvoir sur la partie de la Province sur laquelle ils sont établis, excepté dans quelques villes qui sont exemptes de leur juridiction. Et il y en a de deux sortes, 1. celles qui appartiennent aux Temples de leurs Idoles & aux Prêtres, leur ayant été données depuis longtemps, par les Roys prédecesseurs de celuy qui régit le royaume. 2. Les villes que le Roy donne à ses Officiers dont nous venons de parler, ni le premier roi

Magistrat, n'ont aucun pouvoir sur ces villes que le Roy a données; ceux qui les ont receuës & à qui elles appartiennent, y mettent leurs propres Officiers, qui y exercent la même jurisdiction que ceux du Roy.

Tous ces Officiers subalternes attrapent ordinairement leurs charges par présens. Leurs enfans prétendent en être pourvus après leur mort, & effectivement ils sont préférés aux autres, pourveu qu'ils graissent la pate au Magistrat.

Ces

Char-

ges

s'ob-

tiennent

par pre-

sens.

Ils ne

les pos-

sedent

qu'au-

tant de

temps

qu'il

plaît

au Gou-

ver-

neur.

soyent mis en leur place , il faut qu'ils soient cassés ; il est vray que ceux que l'on y met ne sont pas de leur choix , mais bien du premier Magistrat, ou du Seigneur de la ville.

Justice
dans les
Provin.
ces.

Pour ouïr les plaintes & exercer la justice entre les voisins , il y a des Cours de Justice à la Campagne, qui sont composées des Officiers & des principaux habitans des villes ou Bourgs où se tient cette Cour, qu'on appelle *Gom-Sabbi* , ce qui signifie , que ce que ces Juges ont déterminé , & si les parties ne se trouvent pas bien jugées , elles en peuvent appeller à leur Gouverneur en chef qui demeure à la Cour, mais cela coûte beaucoup, car il luy faut payer ses droits. Ils peuvent aussi appeller de sa sentence aux Adigars ou principaux Juges du Royaume. Et il faut remarquer que celui qui donne le plus gagne son procès. Car c'est un proverbe ordinaire en

DE CEYLAN. *III. Partie.* 73
en ce païs-là, que celuy qui a de
l'argent pour donner au Juge, n'a
que faire de craindre ni de se
soucier si sa cause est bonne ou
mauvaise. La plus grande puni-
tion que ces Juges puissent infliger
aux plus criminels, est l'em-
prisonnement, dont l'argent les
peut délivrer.

Il y en a qui quelquefois se font
hazarder d'en appeller au Roy; ce
qui se fait de cette maniere. Lors-
qu'il sort du Palais, ils se jettent
à terre devant luy, comme ils font
lorsqu'ils veulent luy rendre leurs
respects, & se plaindre de l'injustice
qui leur a été faite. Il arrive souvent
qu'il ordonne aux Grands de leur
faire justice; & d'autres fois il leur
commande d'attendre, jusqu'à ce
qu'il luy plaise d'oüir leur cause,
ce qui se fait après beaucoup de
temps, car il est fort lent dans
toutes ses affaires, & ils n'ose-
roient partir de la Cour, lorsqu'il
leur a été ordonné d'attendre, ce

On en
appelle
au Roy.

qu'ils font jusqu'à ce qu'ils soient las, & après beaucoup de dépense, de sorte que le remede est pire que le mal. Il arrive aussi quelquefois, que lorsqu'ils se prosternent devant luy, il les fait battre & enchaîner, pour l'avoir importuné, & alors ils demeurent plusieurs années en cet état-là.

Manière de voyager des Grands Officiers.

Lorsque les Grands Officiers du Roy vont dans les Provinces pour faire les affaires de sa Majesté, ils se font accompagner d'un nombre de soldats armés par devant & par derriere. Ils n'ont point l'épée au côté, mais ils la font porter par un valet, aussi n'en ont-ils besoin ni pour leur défense ni pour leur sûreté, car on voyage sans aucun danger : ce n'est donc que par vanité & pour faire voir leur grandeur, qu'ils portent des épées. Leur coûtume est de porter tous les vivres dont ils ont besoin pendant leur voyage, tout apprêtez, si ce n'est lorsqu'il font

obligez de faire grande diligence, & alors un homme porte un bâton sur son épaule, aux deux bouts duquel pendent deux pots dans lesquels sont leurs viandes, que l'on fait cuire avant que le Seigneur arrive, de sorte qu'il ne dépense rien pour sa nourriture, que le païs luy fournit: mais il n'en est pas de même de ses soldats, ils sont obligés de porter leurs provisions; & il n'y a que luy & quelques uns de ses Capitaines qui soient nourris aux dépens de la Province.

Le plus grand titre qu'on leur donne lorsqu'ils demeurent en ville, est *Oussavis* qui signifie Messire: mais estant à la Campagne éloignez du Roy on les traite de *Sihatta* & *Dishondren*, qui signifie Seigneurie ou Excellence. Lorsqu'ils sortent à pied, ils s'appuyent par vanité sur le bras d'un homme. Mais l'Adigar, outre cette marque de grandeur ne fort point qu'un homme n'ail-

Leurs titres & marques de Grandeur.

le devant luy avec un grand foüet qu'il fait claquer, pour faire sçavoir au peuple que l'Adigar vient.

Mal-
heur
succede
à leur
hon-
neur.

Ces Courtisans au milieu de leurs plus grands honneurs, sont sujets à des infortunes qui rendent ces avantages fort peu souhaitables ; c'est qu'ils sont fort sujets à être disgraciés du Roy ; & cela leur est si ordinaire , que ce n'est point une disgrâce à un Seigneur d'avoir esté enchainé ou même emprisonné. Et ces Grands sont aussi prêts à mettre la main l'un sur l'autre , lorsque le Roy le commande , qu'il est prompt à le leur ordonner. Ils sont même bien aises d'être les Executeurs de ses ordres, dans l'esperance d'avoir la charge de celuy qu'ils vont faire mourir. Lors que ce Prince s'est défait ainsi de quelqu'un de ses plus grands Officiers, il fait aussi executer ou mettre en prison tous ses plus proches parents

mâles, comme fils ou frères, de crainte que pour se vanger, ils ne conspirent contre lui; il se fait aussi de tout le bien du defunt: pour ce qui est de sa Famille, après qu'il a examiné tous ceux qui en sont, & que même il leur a fait donner la torture, pour leur faire confesser où est le bien, il leur fait donner tant par mois pour vivre. La Femme ni les autres parentes du Seigneur disgracié ne font plus rien, & on ne les tient en aucune estime comme on faisoit auparavant. Il arrive quelquefois, qu'il tire de prison & envoie querir les Fils ou les Frères de ceux qu'il a fait mourir comme traîtres, pour les élever à des charges honorables.

C'est un bruit commun, & dont je suis témoin, que les personnes que le Roy avance à de grands emplois, sont celles dont il a bien tôt envie de se defaire, & qu'au contraire ceux-là ne sont point comblés de ses bien-

Soit
ambi-
tion des
hom-
mes &
des Fem-
mes de
ce pais-
là.

faits ni d'honneurs, qu'il aime le plus, & dont il prétend tirer de plus longs services. Cependant, quoy qu'ils voyent cela pratiqué tous les jours, ils ont néanmoins tant d'orgueil & d'ambition, qu'ils souhaitent toujours de monter aux plus hauts degrez d'honneur, & aspirent aux premières charges, quoy qu'il n'y ait qu'un pas, du plus haut employ, à leur ruine & à leur perte. L'orgueil des femmes est semblablement si démesuré, qu'elles reprochent à leurs Maris leur paresse & leur lâcheté, s'ils ne recherchent avec empressement les grands emplois, & cela afin d'être respectées comme de grandes Dames.

CHAPITRE VI.

Des Forces du Roi & de ses guerres.

IL est tems de parler des affaires militaires du Roi de Cande. Tout son pouvoir consiste dans la force naturelle de son pais, dans ses gardes, & dans l'artifice plus que dans le courage de ses soldats.

Les forces du Roy.

Il n'a point de Châteaux fortifiés, que ce que la Nature lui en a donné. Car tout le pais de Cande Uda étant sur de Hautes Montagnes fort difficiles à passer, ne fait qu'un Fort imprenable.

Force naturelle du pais.

Il y a des Gardes & des Portes d'épines dans tous les endroits du pais, où il est nécessaire d'en avoir; & on les redouble, lorsqu'on craint quelque guerre ou quelque autre irrup-

Gardes & Portes d'épines.

80 R E L A T I O N

tion , dans toutes les Villes, Villages & chemins de traverse, de sorte qu'il est impossible de passer sans être découvert. Ces Portes d'épines, dont j'ay déjà parlé, sont faites d'une espèce de Buisson, ou Arbrisseau d'épines, dont il sort des branches tout autour garnies de ces épines de la longueur de trois ou quatre pouces, & aussi fortes & aussi pointuës que des clouds de fer. Ces branches de la grosseur d'un gros baston sont courbées & posées près l'une de l'autre, & liées à trois ou quatre pieux tout droits qui sont plantez comme une porte de la hauteur de dix ou douze pieds, & sont ajustez de sorte qu'on les peut hausser & baisser pour passer par dessous.

Il n'est pas permis de sortir de la Ville On fait principalement fort bonne garde dans tous les passages. & les chemins qui mènent à la Ville où le Roi fait sa demeure ; & ses Gardes ne lais-

DE CEYLAN. *III. Partie.* 81
fent passer personne sans Passe-^{du Roy}port, qui n'est autre chose que l'empreinte d'un Sceau, qu'on ^{sans} ^{Passe-} ^{port.} donne à la Cour à ceux qui doivent passer à travers les Gardes. Ces Sceaux sont différens selon la profession ou la qualité de ceux auxquels on les donne. Celui qu'on donne à un Soldat représente un homme avec une pique sur l'épaule. Pour un Laboureur, c'est un homme portant deux sacs à chaque bout d'un baston, comme ils ont accoûtumé de porter leurs fardeaux. Et pour un Blanc, c'est le portrait d'un homme ayant une épée au côté, & un chapeau sur la tête. Chaque Passager est obligé d'avoir son Sceau, quand on seroit vingt de Compagnie. On n'aime pas la moitié tant ceux qui entrent dans la Ville, que ceux qui en sortent, l'on fouille ordinairement ceux-cy pour voir ce qu'ils portent.

Leurs
Soldats

Nous parlerons à present de leurs Soldats, de leurs expéditions & de leurs manieres de combattre. Ils ont d'autres Capitaines, outre les *Dissanvas* dont nous avons cy-devant parlé. Il y en a qu'ils appellent *Mote-Rals*, qui veut dire Scribes, parce qu'ils tiennent les Rolles ou Registres de certaines Compagnies de Soldats, qui sont de neuf cens soixante-dix hommes chacune, lesquelles ils commandent. Il y a quatre principaux de ces *Mote-Rals*. Ils ont outre ceux-là des Commandants de moindre consideration, qui tiennent leurs Charges immédiatement du Roi, & n'obéissent point aux grands Officiers dont nous avons parlé.

Tous
Offi-
ciers &
Soldats
font
garde
à la
Cour.

Tous les Officiers & les soldats sont obligez de faire garde à la Cour, mais avec cette différence, que les grands Officiers sont obligez d'y être toujours, le Roi donnant un poste à chacun

DE CEYLAN. *III. Partie.* 83
d'eux : mais les Soldats font
garde tour à tour ; & lorsqu'ils
y vont , il faut qu'ils portent sur
leur dos des provisions pour tout
le tems qu'ils y demeurent. Ces
Soldats ne font point enrollés,
mais se succèdent le Fils au Pe-
re : & au lieu de paye , ils jouis-
sent de certaines terres & hé-
ritages qu'on leur donne , les-
quels ils perdent , s'ils négli-
gent leur devoir ; que s'ils ont
envie de quitter le service & Les Sol-
dats
d'être déchargez , ils le peuvent ont des
terres
en quittant leurs terres , que au lieu
de paye
leurs Officiers donnent à d'au-
tres pour servir en leur place :
mais tant que ces terres demeu-
rent sans Maître , l'Officier s'en
attribuë le profit. Et lors-
qu'il les donne à d'autres , ils
luy font un présent , ne per-
mettant pas que ceux-ci les tien-
nent plus de trois ans , à moins
qu'ils ne renouvellent leurs pre-
sents.

Les Soldats du país haut , ap-

Moïen
d'envê
cher les
Soldats
de con-
spirer.

pellé *Cande Uda*, sont dispersez de côté & d'autre dans toute l'Isle, de sorte qu'ils ne se fréquentent point, le Roy ne permettant pas que plusieurs Soldats d'un même païs ou d'une même Ville demeurent ensemble, de crainte qu'ils ne conspirent contre luy.

La ma-
nie ède
les en-
voyer
à quel-
que ex-
pedi-
tion.

Lorsque le Roy envoie un Commandant avec une Armée en Campagne, soit pour faire la guerre, ou pour quelque expédition, il ne leur permet pas toujours de venir en sa presence pour recevoir leurs ordres de sa main, mais il les leur envoie par un Messager; & lorsqu'il en envoie plusieurs pour quelque entreprise, aucun d'eux n'est nommé Général ou Commandant en Chef sur toute l'Armée; chacun commande son Corps & en dispose à sa fantaisie. Cela fait que fort souvent ils ne s'accordent pas, & que leurs entreprises échouent. Il

n'approuve pas que les principaux Commandants de ses Troupes soient fort unis & bons amis, de peur qu'ils ne conspirent contre luy ; il ne veut pas d'autre, côté, qu'ils soient si mal unis, que leur désunion paroisse & soit publiquement connuë. Le Roy
Lors qu'ils luy rendent compte veut
de ce qui se passe, il ne veut pas que
que ces Generaux le fassent en tous
commun, mais en particulier, ses Of-
l'un après l'autre ; de sorte ficiers
qu'ils ont accoûtumé de luy lui fas-
écrire les uns contre les autres, sent sa-
s'imaginant par là gagner ses voir
bonnes graces ; & par ce moyen ce qui
il ne se dit, ni ne se fait rien, se pas-
ne sçache. se.

Lors qu'ils ont été ainsi en- Il ne
voyez pour quelque expedi- leur est-
tion, ils n'oseroient retourner, pas per-
quoy qu'ils ayent fait ce qui mis de
avoit été requis d'eux ; & il faut s'en re-
qu'ils attendent un ordre qui les tour,
rappelle. ner,
quoy-

Les soldats ont extrêmement guerre

soit si- de la peine , lorsqu'ils marchent
 nic. à la guerre, où il les envoie sou-
 vent , particulièrement contre
 L'état les Hollandois. Ils sont obligez
 des de porter sur leur dos , non feu-
 Sol- lement leurs provisions , mais
 dats. aussi les ustencilles pour les ap-
 prêter ; & outre cela leurs Ar-
 mes qui sont une épée , une pi-
 que , un arc , des flèches & de
 bons fusils. Pour les Tentes, ils se
 servent de feüilles de Talipat qui
 sont fort legères & tres-commo-
 des. Ils mettent des bâtons en
 terre , & d'autres qui croisent
 par dessus , comme des soliveaux
 sur une maison , & par dessus
 tout cela ils posent leurs feüil-
 les , pour recevoir la pluye : ils
 font leur Tentes ou plus ou
 moins fortes, selon le tems qu'ils
 ont à demeurer. Lorsqu'ils ont
 consumé les provisions qu'ils
 ont porté , ils retournent chez
 eux en querir d'autres ; de ma-
 niere qu'ils n'ont pas plûtôt de-
 meuré un mois ou deux en

Campagne, que la plus grande partie de l'Armée est absente.

Lorsque ce Prince envoie ses Armées en Campagne pour quelque expédition, on se fait d'abord des passages au delà du lieu où elles doivent aller, pour empêcher qu'on n'aille avertir les Ennemis. Les troupes mêmes ne sçavent point où elles vont ni pourquoy, qu'elles ne soient arrivées sur les lieux; car souvent il envoie des Officiers & des Soldats en certains endroits dans les bois, pour y demeurer jusqu'à nouvel ordre, ou jusqu'à ce qu'on leur apporte des munitions, & quelquefois, après qu'ils y ont demeuré long-tems, il leur fait commander de retourner. C'est de cette maniere qu'il surprend souvent les Hollandois, avant qu'ils en soient avertis, à leur grande perte & dommage. Il est bien aisé que ses principaux Officiers ne soient ni spirituels

Il cache ses desseins lorsqu'il fait marcher son Armée.

ni vaillants ; que s'il s'en trouve de tels parmi eux , il les casse , de peur qu'ils ne lui jöient quelque méchant tour.

Ils font de grands exploits, sans beau-coup de courage. Quelques grands exploits qu'ils fassent dans leurs guerres , ce n'est pas par leur courage, mais par artifice & par stratagème. Ils ne livrent jamais de Bataille en pleine Campagne, n'y n'attendent jamais leurs Ennemis pour les repousser : & lorsque ceux - cy marchent pour envahir les côtes du Royaume , ils sont sûrs de ne rencontrer aucune résistance , les Soldats du Roy sçachant que les Estrangers prennent de bonnes mesures & sont fort vigilants. Mais ils ont de coûtume de se mettre en embuscade , & de leur boucher les chemins , y ayant sur toutes les routes , des endroits fort commodes pour cela : il ne souffrent pas qu'en ces lieux-là , on coupe le bois , afin qu'ils se puissent mettre à couvert , de peur d'être

découverts par leurs ennemis. Ils s'y cachent & posent leurs Mousquets entre les Rochers & les Arbres, & font ainsi beaucoup de mal à leurs Ennemis, qui ne sçauroient se jeter sur eux, parce qu'ils sont derriere ces buissons & ces Rochers qui les gardent d'être surpris: car avant qu'on puisse aller à eux, ils prennent la fuite emportant leurs mousquets, & se retirent dans les bois, où il est impossible de les trouver.

Ils se défendent encore de l'aproche de leurs Ennemis, en faisant tomber sur eux de grands Arbres touffus qu'ils ont coupés exprés, & qui les écrasant, ou du moins les estropiant & les embarrassant, les empêchent de passer: & ils font en même tems pleuvoir une grêle de flèches & de balles de mousquet.

Lorsque le Roi les envoie pour quelque grande entreprise, leur principal soin est d'empê-

cher que leurs Ennemis ne le sachent : & pour cet éfet ils ne laissent passer que ceux dont ils sont fort affurez : car ils tâchent sur tout de prendre leurs Ennemis à dépourveu.

Ils entendent la maniere dont les Chrétiens font la guerre.

Ils ont acquis tant d'expérience par les longues guerres qu'ils ont eues cy-devant avec les Portugais , & du depuis avec les Hollandois , qu'ils en ont appris le métier , bien au delà de ce qu'ils en savoient autrefois. La plûpart de leurs Generaux , ou principaux Officiers ont servi les Portugais contr'eux : & c'est par ce moyen-là qu'ils ont appris la maniere & la discipline des Armées Chrétiennes. De forte qu'ils ont souvent battu les Hollandois , & leur ont enlevé des Forts qu'ils avoient bâti assez avant dans le pais.

Ils hazardent rarement

Le Roy les récompensoit autrefois , lorsqu'ils luy apportent la tête d'un Ennemi , mais cette coûtume s'est perduë. Ils

perdent peu de monde dans leurs batailles, car ils n'en donnent point qu'ils ne soient presque affurez de les gagner, ayant mieux ne se pas battre que de courir le risque d'être battus.

Si ceux qu'il envoie pour quelque grande entreprise ne réussissent pas, il les punit, ou les faisant travailler comme des Ma-nœuvres autour de son Palais, & ils sont obligez de se nourrir, car il ne leur donne point d'argent pour le faire. Ils ne sçauroient porter des provisions que pour un mois, lesquelles étant consumées, il faut qu'ils aillent chez eux en querir d'autres, ce qui encore ne leur est pas permis, à moins qu'ils ne fassent un présent au Contrôleur. Car ils ne sçauroient aller sans son congé, autrement ils seroient arrêtez à chacune des Gardes qui sont sur les grands chemins.

Com-
ment il
punit
ceux
qui ne
réussis-
sent
pas.

CHAPITRE VII.

*Relation d'une revolte contre
le Roy.*

Une Comete prédit une Rebellion.

Nous finirons cette Partie par la relation d'un soulèvement dangereux du peuple contre le Roy, en 1664. auquel temps on vit paroître une grande Comete, qui étoit justement sur nos têtes, lorsque la rebellion commença. Une chose me surprit extrêmement, c'est qu'avant qu'elle commençât, la queue étoit du côté de l'Occident, d'où vint la Rebellion, & la nuit suivante la queue étoit du côté de l'Est.

L'intention des Conjurés.

Les peuples de cette Isle ayant été long-temps opprimés par le cruel & injuste gouvernement de leur Roy, machinèrent un complot contre luy. Leur dessein étoit d'attaquer son Palais

pendant la nuit , de l'assassiner ,
 & de mettre son Fils sur le Trône.
 Ce jeune Prince âgé de douze ou
 quinze ans étoit alors avec sa Mere
 à *Cande-Uda* , & le Roy tenoit sa
 Cour à *Nillembby* , dont la situation
 n'est pas si belle que celle de l'autre ,
 & pourtant beaucoup meilleure que
 celle de *Digligi* , où il reside présentement.
Nillembby est à quelques quatorze
 milles de *Cande* , du côté du Sud.
 Ils disent que là où cette première
 ville est bâtie , un lièvre donna la
 chasse à un chien , d'où ils conclurent
 que ce lieu seroit heureux , & aussi
 l'a-t-il été pour le Roy ; elle est
 environnée de montagnes & de bois.

Les conjurés avoient marqué la
 nuit du 21. Decembre 1664. ^{Com-}
 pour executer leur entreprise. ^{mence-}
 Ils assemblerent une Compagnie ^{ment}
 de gens choisis , je n'en sçais pas ^{de la}
 bien le nombre , mais je ^{Rebel-}
 suppose qu'il n'y en avoit pas plus

de deux cents, aussi n'en avoient-ils pas besoin de davantage, ayant beaucoup de complices à la Cour. Ils commencèrent à marcher vers la ville, dans la plus grande obscurité de la nuit. On croît que la Garde étoit du complot, mais soit que cela fût ou non, il n'importe, puisqu'elle ne pouvoit pas les empêcher de passer. Celuy qui étoit en sentinelle, ne laissa pas de souffrir la mort. Ces conjurez étant entrez dans la ville, marchèrent droit à la Cour, & se jettèrent sur les principaux Officiers qui faisoient la garde autour du Palais, où depuis ce temps-là par ordre du Roy, ils couchent toujours. Plusieurs de ceux auxquels on n'avoit pas confié le secret de l'entreprise, furent tués & blessez, & ceux qui pûrent se sauver, voyant le carnage qu'on faisoit de leurs Compagnons, se retirèrent vers le Roy, qui n'avoit pour toute défense qu'une

muraille d'argile, le toit n'étant couvert que de paille. Ils n'osèrent pourtant pas l'attaquer la nuit, & attendirent jusqu'au matin que le Roy s'enfuit, n'osant demeurer dans son Palais, & aimant mieux se retirer dans la montagne, n'ayant pas plus de cinquante personnes avec luy. Il emmena quelques chevaux, mais les chemins étoient si mauvais qu'il ne put s'en servir, & ils furent obligez de chasser un Elephant devant eux pour rompre le chemin à travers les bois, afin de luy faire un passage, & à ceux qui étoient avec luy. Ils le poursuivirent, mais de loin, craignant d'approcher de luy de la portée du mousquet, car il s'étoit muni de tres-bonnes armes qui se font en ce pais-là. Il se retira donc sur une montagne appelée *Gauluda*, à quinze milles de son Palais, & plusieurs des Habitans des environs se rendirent auprès de luy. Cependant,

si les Rebelles qui étoient en plus grand nombre , eussent été résolus , cette montagne ne luy auroit point servi de lieu de sûreté , car ils l'en auroient pû chasser, y ayant plusieurs chemins par où on pouvoit monter. Il y a là auprès une grande montagne, nommée *Mandamounour* , fort haute & pointuë, sur laquelle on ne peut monter que par un endroit qui est fort roide. Il y a au haut de grosses pierres enchaînées , pour laisser tomber lors qu'il en est besoin ; s'il se fust sauvé là , on n'auroit pû aller à luy : mais il ne se hazarde jamais d'aller , ou il peut-être enfermé.

Ils Les Rebelles ayant ainsi fait
vont fuir le vieux Roy , marchèrent
au Prin- à *Cande* & proclamèrent le Prin-
ce & le ce Roy.

procla- Ils nous dirent à nous autres
ment Anglois qui estions - là , qu'ils
Roy. n'avoient rien fait téméraire-
ment , mais après de meures dé-
liberations

libérations & avoir pris bon conseil, le Roy s'étant attiré cela par sa mauvaise conduite, ayant entrepris de les ruiner, ainsi que le país: & cela en entretenant des Ambassadeurs, aneantissant le commerce, retenant tous les Etrangers qui venoient dans le país, faisant mourir ses sujets & leurs enfans, & ne voulant pas leur permettre de voir leurs femmes, ni d'en jouir; que tout cela étoit contraire à la raison, & ainsi qu'on leur disoit, au gouvernement des autres país.

Le Prince étant extrêmement Con-
jeune & n'étant jamais sorti du duite
Palais, n'ayant veu personne du jeu-
que ceux qui le servoient, ainsi ne Prin-
qu'il parut dans la suite, fut ce.
épouvanté lorsqu'il vit venir tant
de monde luy faire la révérence,
& luy dire, qu'il étoit Roy, &
que son Père s'étoit sauvé dans
les montagnes. Il ne fit, ni ne
dit rien, qui pût faire connoître

qu'il les avoüoit , ou du moins il ne sçavoit que faire , ou que dire. Cela découragea fort les Rebelles , de voir qu'on ne leur rendoit pas de plus grands remerciemens. Toutes choses demeurèrent en cet état , jusqu'au 25. de Decembre , qu'ils avoient dessein de marcher vers la montagne , pour y attaquer le Roy.

Le Prince s'étant enfuy , les Rebelles se dispersent.

Cependant, la sœur du Roy se fauve de la Cour & emmene le Prince dans le país auprès du Roy. Cet accident surprit si fort les Rebelles , qu'ils jetterent de côté & d'autre , l'argent, le drap & le reste du butin qu'ils avoient pris , & qu'ils vouloient partager entre les Etrangers, pour s'attirer leur bienveillance , & puis ils prirent la fuite. Quelques-uns des Conjurez voyant tout renversé , se jettèrent sur leurs compagnons , les tuant & en faisant autant qu'ils pûrent prisonniers , pour expier leurs cri-

mes. Enfin tout le monde étoit en armes les uns contre les autres , tuant & pillant sous pre-
texte de rebellion.

Pendant ce temps-là , un des plus considerables assembla ses troupes , se mit en campagne , & se déclara pour le vieux Roy. Après quoy il alla à la poursuite des Rebelles qui étoient dispersez , de côté & d'autre. Mais ayant appris qu'ils avoient tous pris la fuite & qu'il n'y avoit plus aucun corps ensemble pour luy resister , il marcha vers la ville , tuant tous ceux qu'il rencontra. De sorte que tout le monde se rangea dans le party du Roy , quoy qu'il fut toujourns en repos sur sa montagne. Il n'étoit pas besoin qu'il se donnât la peine de faire prendre , ni exécuter les Rebelles , car ils se tuoient & s'emprisonnoient les uns les autres , tant pour faire voir leur zéle, pour luy , que pour expier leurs crimes passez , & cela dura

Un des
Grands
se dé-
clara
pour le
vieux
Roy.

huit ou dix jours. Le Roy ayant appris ce qui se passoit, commanda de n'en plus tuer, mais seulement de les emprisonner, jusqu'à ce qu'ils fussent interrogés, ce qu'il faisoit non pas tant pour sauver les innocens, de la persécution & de la violence, qu'afin d'avoir les Rebelles pour les tourmenter & leur faire confesser leurs complices: car il n'en épargna aucun qui parût coupable. Il y en a encore aujourd'huy dans les fers, à qui il a ôté tous leurs biens, & qui sont obligez de mendier. Il envoya un nommé *Ambom Verraloul*, l'un des principaux Rebelles à Colombo chez les Hollandois, pour y être exécuté, croyant qu'ils inventeroient de nouveaux supplices pour le tourmenter. Mais les Hollandois au lieu de le faire mourir, brisèrent ses chaînes, & le receurent tres-bien. Il est encore à Colombo, où ils le gardent pour s'en servir quelque jour

dans quelque grande entreprise contre le Roy & son païs.

Quoy que le Roy sceût bien que sa sévérité avoit causé cette Rebellion, il ne s'en corrigea pourtant point, au contraire, comme Roboam, il chargea encore plus son peuple & rendit son joug insupportable. De sorte que se voyant affermi sur le Trône, & remarquant que la vie de son Fils avoit encouragé cette rebellion, il résolut d'y remédier à l'avenir, en le faisant mourir, ce qu'il fit par le poison.

Le Roy enpoisonne son Fils, pour prévenir une autre Rebellion.

Mais il fit dans cette occasion paroître autant d'imprudence que d'ingratitude; car il a fait depuis ce temps-là périr par une mort fort cruelle, la plûpart de ceux qui le suivirent dans sa fuite, & dont il avoit éprouvé la fidélité.

Soa ingratitude.

On vit un autre Comete en ce païs-là, au mois de Février de l'année 1666. fort semblable

On voit une autre Comete.

à celle qui fut veüe en Angleterre au mois de Decembre 1680. Ce signe épouvanta fort le Roy & le peuple de l'Isle, qui avoit depuis si peu de temps senti les effets d'un pareil Phenomene, dans la rebellion dont je viens de faire le recit. La tête de cellecy étant cachée sous l'horison, le Roy envoya des personnes sur les plus hautes montagnes, pour tâcher de la découvrir, ce qu'ils ne pûrent faire. On la vid pendant un mois; & alors elle diminua si fort qu'on ne put plus la voir. Quoy qu'il en soit elle ne causa rien de remarquable.



RELATION
 OU
 VOYAGE
 DE L'ISLE
 DE CEYLAN.
 QUATRIÈME PARTIE.

CHAPITRE I.

Des Habitans de cette Isle.

Nous traiterons dans cette quatrième partie, des Habitans de Ceylan, de leur Religion, de leurs coûtes, & des autres choses qui leur appartiennent.

E iij

Les Hollandois autant que j'en puis juger , possèdent la quatrième partie de cette Isle. Il y a outre cela , des Malabares qui sont comme naturalisez & payent des droits au Roy , pour les terres dont ils jouissent , ainsi que ses sujets naturels. Il s'y trouve des Maures qui sont comme des Etrangers , & ne possèdent point des terres. Ils gagnent leur vie à porter du bois dans les Ports de mer, qui sont tous entre les mains des Hollandois. Ces Ports de mer sont habitez par deux ou trois sortes de peuples , des Malabares, des Maures, & des gens qui sont tannés-noirs , qui se disent Catholiques Romains , & portent des Croix & des Chappellets : quelques-uns de ceux - cy sont sous les Hollandois & leur payent tribut.

Mon dessein n'est pas de parler des Etrangers qui habitent cette Isle, mais seulement des Habitans naturels qu'ils appellent *Chingulays*.

Je leur ay souvent demandé ^{Leur} d'où il tirent leur origine, à ^{origi-} quoy ils n'ont pû me répondre. ^{ne.}

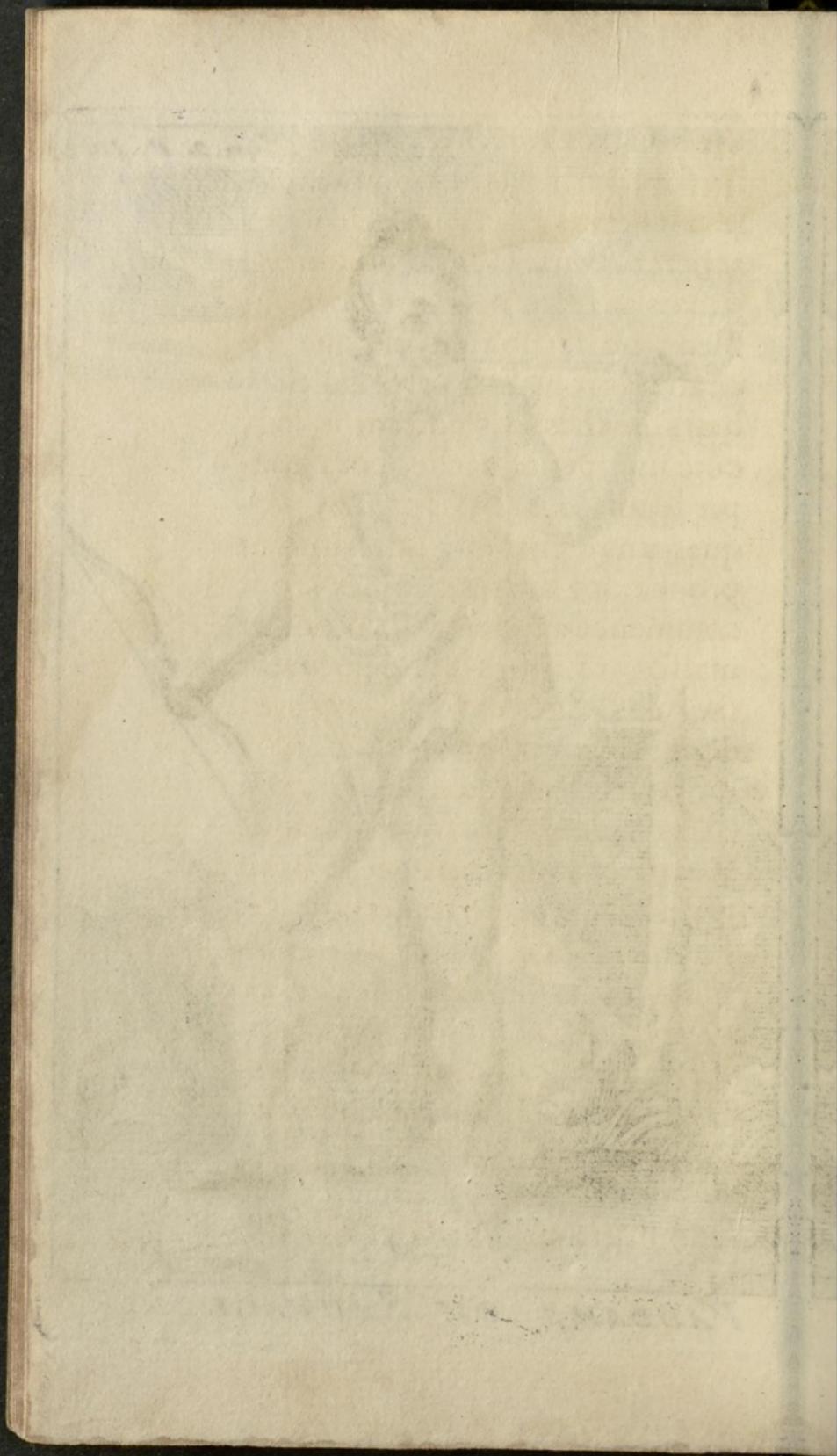
Ils disent que leur païs fut premierement habité par des Diab-
bles, sur quoy ils racontent de
longues fables. Les Portuguais
qui demeurent en ce païs - là di-
sent qu'un ancien Roy de la Chi-
ne avoit un Fils, qui pendant le
régne de son Père, étoit si rude &
si cruel au peuple, que ceux-cy
craignant qu'étant Roy, il ne fût
un Tyran, prièrent le Roy de le
bannir, afin qu'il ne pût jamais
luy succeder, ce que le Roy accor-
da à ses sujets pour leur plaisir. Et
ainsi il le mit sur un vaisseau avec
quelques serviteurs, & abandon-
na le navire au vents, pour al-
ler chercher leur fortune. La
premiere terre qu'ils abordèrent
fut cette Isle, laquelle ils habi-
térent & peuplèrent : mais
cette histoire me semble fort
peu vray-semblable, parce que
les Chinois n'ont aucun rapport

ni ressemblance avec les Chingulais , ni en leurs traits , ni en leur langage , ni en leur maniere de vivre. Il y a plus d'apparence qu'ils sont venus des Malabares dont le pais n'est pas éloigné, quoy qu'ils ne leur ressemblent que tres-peu , ou point du tout. Je ne connois point de Nation au monde qui ressemble si fort aux Chingulais , que les Européens.

Il se trouve de deux fortes de ces peuples , de sauvages & d'autres qui le sont moins. Nous commencerons par les premiers ; car comme il y a des bêtes sauvages dans les bois de cette Isle , il y a aussi des hommes. Le Pais de Binta est tout couvert de grands bois, qui sont remplis de Daims. Il s'y trouve plusieurs de ces hommes sauvages ; qu'ils appellent *Waddahs*, & qui ne demeurent auprès d'aucuns autres Habitans. Ils parlent la langue des Chingulais. Ils tuent des Daims dont



VADDAHS OV SAUVAGE ,



ils font secher la chair au feu, & les Habitans du Pais la viennent acheter d'eux. Ils ne labourent jamais la terre pour y semer du bled, ne se nourrissant que de chair. Ils sont fort adroits à tirer leurs flèches. Ils portent à leur côté une petite hache, pour couper le mi des arbres creux. Quelques-uns d'entr'eux qui habitent proche les autres peuples, ont commencé avec eux. Ils n'ont ni maison ni villes & demeurent près des Rivieres sous un arbre, dont ils coupent des branches, qu'ils mettent autour d'eux, afin d'être avertis lorsque quelque bête fauve approche par le bruit qu'elle fait, en traversant ces branches, ou marchant dessus. Nous vîmes plusieurs de ces cabanes en passant dans les bois, lorsque nous fuyôs, mais graces à Dieu, les *Vaddahs* étoient partis.

Quelques-uns des moins sauvages de ces gens-là rendent quelque sujettion au Roy. Car s'ils

ils
payent
quel-
que re-

cōnoif- font trouvés dans les bois, ce qui
 lance n'arrive qu'après une grande re-
 au Roy. cherche, ils reconnoissent les Of-
 ficiers, & leur apportent des dents
 d'Elephant, de la cire & de la
 chair de Daim. Mais ceux-cy leur
 en donnent presque la valeur en
 flèches, arcs, drap & autres
 choses, de crainte qu'ils ne pa-
 roissent plus.

Com- J'ay ouï dire à plusieurs que
 ment lorsque les plus sauvages ont be-
 ils font soin de flèches, ils portent la nuit,
 faire leur charge de viande & la pen-
 des flé- dent devant la boutique d'un
 ches. Taillandier, ou Maréchal, & met-
 tent auprès une feuille coupée en
 la forme qu'ils veulent avoir leur
 flèche; & si le Maréchal leur fait
 les flèches selon leur patron, ils
 le recompensent en luy apportant
 encore de la viande. Mais s'il ne
 les fait pas, ils luy font du mal en
 tirant sur luy pendant la nuit; &
 lorsqu'il a fait les flèches, il les
 met au même endroit, où le sau-
 vage avoit pendu la chair.

Autrefois ces *VVadabs* se met- Ils en-
 toient en embuscade pour sur-^{levent}
 prendre les voituriers qui vont ^{les voi-}
 aux Ports de mer avec des ^{tures.}
 bœufs, pour trafiquer, y portant
 des noix de Betel & rapportant
 du drap. Ils leur faisoient don-
 ner ce qu'il leur plaisoit, ou les
 menaçoient de les tuer. Ces
 Chartiers ayans peur de mou-
 rir, leur donnoient ce qu'ils de-
 mandoient, car autrement ils
 étoient sûrs de perdre la vie &
 leurs marchandises. Le Roy en-
 voya là dessus plusieurs gens de
 guerre pour les attraper, ce qu'ils
 firent à la fin. Mais s'ils n'avoient
 pas esté trahis par leurs compag-
 nons qui furent gagnés par de
 grandes promesses, ils n'auroient
 jamais été pris. Les principaux
 ayant été amenés devant le Roy
 eurent leur grace, sur la promesse
 qu'ils firent de ne plus voler : on
 les envoya dans d'autres bois,
 avec ordre de ne jamais rentrer
 dans ceux où ils demeueroient

110 RELATION

auparavant, mais ils retournerent
 bientoft dans leurs anciennes
 habitations & recommencerent
 leur train de vie. Le Roy étant
 averti de ce qu'ils faisoient, &
 comment ils avoient abusé de son
 pardon, commanda qu'on les
 prît morts ou vifs. Ces sauvages
 sçachant qu'il n'y avoit plus de
 grace à esperer, ne se laissèrent
 pas prendre en vie, mais furent
 tués à coups de flèches, par la
 trahison de leurs camarades. On
 exposa les têtes de deux d'en-
 tr'eux sur des arbres auprès de la
 villè: ils n'ont osé depuis ce
 temps-là, interrompre le com-
 merce, ni troubler les habitans.
 Le Roy ne les a point non plus
 inquietez, ne leur demandant au-
 tre chose, sinon de vivre & en re-
 pos, & de n'être pas contre
 luy.

Les VVa
 dabs de
 Hour-
 ly tra-
 squent

Il y en a plusieurs auprès de
Hourly, qui est la Province la
 plus éloignée des Etats du Roy,
 qui sont moins sauvages que les

autres, & qui trafiquent avec les autres Habitans du pais. Le Roy ayant une fois besoin de monde, pour quelque prompt expédition contre les Hollandois, le Gouverneur les fit sommer de le suivre, ce qu'ils firent. Ils rendirent d'aussi bons services avec leurs Arcs & leurs flèches, qu'aucuns autres: mais étant de retour, ils se retirèrent plus avant dans les bois, & on ne les vit plus, ayant peur d'être encore contraints d'aller servir le Roy.

Ils ne coupent jamais leurs cheveux, mais se les lient sur le haut de la tête. Ils ne portent qu'un simple drapeau autour de leur corps, pour se couvrir seulement le derriere. Ils ont une Religion, & un Dieu qui leur est particulier. Les moins sauvages bâtissent des Temples, & les autres se contentent d'apporter leurs Sacrifices sous des arbres, les hommes & les femmes dansant à l'entour, pendant qu'on

avec les
autres
Habitans.

Leur
Habit
& leur
Reli-
gion.

les offre à leur Dieu.

Ils ont entr'eux des limites dans les bois, & une Compagnie ne doit pas tirer, ni prendre du miel ou des fruits au delà de certaines bornes. Un *Vvad-dah* cueillant un jour du fruit sur un arbre hors de ses limites, un autre habitant de la division où étoit ce fruit le voyant, luy dit qu'il ne devoit point prendre les fruits de cet arbre-là, parce qu'il leur appartenoit. Des paroles ils en vinrent aux coups, de sorte que l'un tua l'autre; sur quoy, ils se rencontrèrent en grand nombre, & se battirent si vigoureuſement avec leurs flèches, qu'il en demeura vingt ou trente sur la place.

Ils sont si curieux en matiere de flèches, qu'il n'y a presque point d'ouvrier qui leur puisse plaire. Le Roy pour les récompenser un jour, d'un grand présent qu'ils luy avoient fait, leur donna des meilleures qu'il eût.

Ils
sont curieux
pour
leurs
flèches.

Mais ils ne les trouvèrent pas encore assez bonnes, & ils allerent à un rocher qui est auprès d'une Riviere, pour leur donner une autre forme. Les flèches dont ils se servent sont d'une figure différente des autres, & les Chingulays ne veulent pas s'en servir.

Ils ont une maniere particuliere de conserver leurs viandes. Ils coupent un arbre creux; ils y mettent du miel, & puis remplissent le trou de viande, & le bouchent ensuite avec de l'argille, & ils gardent cette viande jusqu'à ce qu'ils en ayent besoin.

Comment ils conservent leur viande.

On m'a souvent dit que leur maniere de prendre des Elephants est celle-cy; lorsque cet Animal est endormi, ils luy donnent un coup de leur hache dans la plante du pied, qui le rendant boiteux, il leur est ensuite aisé de le prendre; mais je tiens cela pour fort fabuleux, car je fais

Comment ils prennent les Elephants.

que la plante du pied de l'Elephant est si dure, qu'il n'y a point de hache qui la puisse percer d'un seul coup: & cet Animal est si éveillé, qu'il est impossible de trouver l'occasion de le blesser.

La dot de leurs Filles. Ils donnent en mariage à leurs Filles, des chiens de chasse. On dit qu'ils sont fort amoureux. Il arrive quelquefois, que des Chingulays étant mécontents abandonnent leur maisons & leurs amis pour aller vivre avec ces Sauvages, qui les reçoivent fort amiablement. Les moins sauvages paroissent quelquefois, & comme on a déjà dit, trafiquent avec les autres Habitans. Mais les autres qu'on appelle *Ramba-Vadaks* ne se montrent jamais.

description d'un Chingulay. Nous parlerons présentement des Habitans les plus civilisés, qui est nôtre principal dessein. Ils sont fort bien faits, & de bonne mine, plus que tous ceux

DE CEYLAN. *IV. Partie.* 115
que j'ay veus dans les Indes. Ils
portent un linge autour de leurs
reins, & un pourpoint comme
les François, avec des manches
qui se boutonnent au poignet,
& qui se plissent sur l'espaule,
comme une chemise. Leur tête
est couverte d'un bonnet de Tu-
nis, ou d'un autre forte de bon-
net avec des oreilles à la mode
de leur país. Ils ont une espee
de coutelas à leur côté & un
couteau dans leur sein du côté
droit.

Ils sont fort agiles & fort adroits, & leurs membres sont fort souples. Ils sont eux-mêmes toutes les choses dont ils ont besoin, excepté les outils de fer, jusques là qu'ils bastissent leurs maisons. Ils sont fins & traîtres, & on ne se doit point fier à eux quelques protéstations qu'ils fassent. Leur parler est agreable, obligent, de sorte que ceux qui n'y sont pas accoutumés peuvent être trompés aisement. Ils ne sont

Leur disposition.

point conscience de mentir, aussi n'ont ils point de honte d'être surpris en menterie, tant ils sont sujets à en débiter. Ils sont vigilants, & éveillés, se contentant de dormir peu. Ils endurent facilement la fatigue, tant du boire & que du manger du tems. Leur orgueil & la bonne opinion qu'ils ont d'eux mêmes est insupportable. Ils ressemblent en quelque façon aux Bramines, avec lesquels ils ne font point de scrupule de manger & de se marier, qui sont pourtant les deux choses dans lesquelles ils sont fort difficiles. Car comme il y a plusieurs rangs de personnes entr'eux, ils ne s'allient jamais avec ceux d'une qualité ou condition inférieure à la leur. Ils font aussi difficulté de manger de ce qui a été apprêté chez une personne de moindre rang qu'eux, & ils ne mangent jamais les restes que de ceux qui leur sont proches parents.

Le naturel de ceux qui demeurent sur les Montagnes est fort différent de celui des Habitants des Vallées, ou du plat pays. Ceux-ci sont obligeants, pitoyables, secourables, honnêtes, & ayant pitié des Etrangers, parce que nous avons expérimenté en étant avec eux. Mais les autres ont de mauvais naturel, trompeurs, & défobligeans, quoiqu'ils paroissent civils & officieux, & que leur mine, leur langage, & leurs manieres, semblent plus agréables que celles de ceux qui habitent les Vallées.

De tous les vices, celui auquel ils sont le moins adonnés, c'est le larcin, qu'ils haïssent & abhorrent extrêmement, de sorte qu'il ne se commet que très peu de vols parmi eux. Ils estiment & exaltent fort la chasteté, la tempérance, & la vérité, soit dans les paroles, soit dans les actions. Ils avoient que c'est

Difference
des Ha-
bitants
des Mon-
tagnes,
& de
ceux du
plat
Pays.

La bon-
ne opi-
nion
qu'ils
ont de
la ver-
tu, quoi-
qu'ils
ne la
prati-
quent
pas.

leur foiblesse & leur infirmité qui les empêchent de pratiquer ces vertus , & que les vices qui leur sont contraires doivent être détestez , étant en abomination devant Dieu & devant les hommes. Ils ayment les dévots & ceux qui sont ponctuels & exacts à garder leur parole. Lorsqu'il s'agit de témoigner de quelque chose douteuse, un Chrétien sera plutôt crû qu'un de leur Nation , parce qu'ils croyent que nous faisons conscience de rendre un faux témoignage.

*Leurs
supersti-
tions.* Ils sont fort superstitieux à faire des remarques sur le moindre petit accident , comme des présages du bien ou du mal qui leur doit arriver : s'ils esternüent c'est un mauvais signe. De sorte que s'il arrive à quelqu'un de le faire en commençant un ouvrage , il s'arrête , croyant qu'il ne réussira pas. Il n'est permis à qui que ce soit de toussler,

éternüer , ou cracher en présence du Roy , soit parce que cela est incivil de soi-même , soit parce qu'il faut faire quelque grimace en le faisant. Il y a un petit animal ressemblant à un Lezard , qu'ils regardent comme un Prophete. Si lorsqu'ils commencent quelque chose il crie , ils cessent pour un peu de tems , dans la pensée où ils sont, qu'il leur dit qu'il y a une mauvaise Planette qui gouverne dans ce moment. Ils observent avec grand soin , lorsqu'ils sortent le matin , quel objet se présente le premier à leur veüe ; si c'est un Homme blanc ou une Femme grosse , ils en tirent un bon augure. Mais s'ils rencontrent un vieillard ou quelque personne laide , ou contrefaite, c'est un mauvais présage.

Lorsqu'ils voyagent plusieurs ^{Com-} de compagnie, ils ne vont pour-ils vo- tant qu'un à un , parce que les yagent. chemins son fort , étroits. Et

quand ils seroient vingt ensemble, ils ne parlent que d'une seule chose, depuis celuy qui marche le premier jusqu'au dernier. Ils marchent toujourns en parlant, & portent leurs provisions sur leur dos, pour tout le voyage.

Leur
Por-
trait.

Enfin leur mine est grave & grande comme celle des Portugais. Ils ont l'intelligence fine & conçoivent facilement. Leurs desseins sont cachez & subtils leurs discours flatteurs, ils sont sobres naturellement sur le plaisir du boire & du manger, mais peu chastes. Ils louent le bon ménage, qu'ils observent fort dans leurs familles. Ils ne sont point emportez, & s'il se fâchent, on les apaise aisément; ils tiennent mal leurs promesses, voulant bien mentir, & ne pouvant souffrir que les autres mentent. La paresse est leur partage, & ils ne travaillent que lorsqu'une urgente necessité les y contraint.

contraint. Ils sont propres en leur habits & en leur manger, & ne dorment guères.

Les femmes portent ordinairement une camisolle de toile de coton blanche qui leur couvre tout le corps, & qui est parsemée de fleurs bleuës & rouges. Cette camisolle est plus ou moins longue selon leur qualité. Elles ont un morceau d'étoffe de soye sur la tête, des joyaux aux oreilles, & d'autres parures autour de leur cou, de leurs bras & de leur ceinture. Elles sont de bonne mine comme les Portugaïses, desquelles je crois qu'elle ont appris à se faire respecter. Elles ne font pourtant point de difficulté de parler aux moindres personnes. C'est une honte pour elles d'être prodigues, tant elles ont l'avarice en recommandation, la plus grande loüange qu'on leur puisse donner étant d'être bonnes ménageres. Elles disent pour se louer, que les miette & la ra-

L'habit
& le naturel
des femmes.

clure font assez bonnes pour elles, & que ce qu'il y a de meilleur est pour leurs maris. Les Marys ne font point jaloux de leurs femmes, qui de quelque grande qualité qu'elles soyent causent avec toutes sortes d'hommes, même en presence de leurs Epoux. Et toutes fières & glorieuses qu'elles sont, elles ne laissent pas de mettre les mains à tout dans leur ménage, quoy qu'elles ayent des servantes & des esclaves pour faire tout ce qui est nécessaire dans la maison. Voilà ce que j'avois à dire des mœurs de ce peuple en général; nous donnerons quelque chose de plus particulier dans les Chapitres suivans. Et comme ils parlent fort de leur naissance & de leur qualité, & que ce que nous allons écrire y a quelque rapport, nous traiterons premièrement des divers rangs & degrés d'hommes parmi eux.

CHAPITRE II.

De leurs honneurs , rangs & qualitez.

IL y a divers rangs ou degrés parmy le peuple, qu'ils ne tirent pas de leurs richesses, ou des charges qu'ils ont auprès du Roy, ou que le Roy leur donne, mais de leurs familles & de leur naissance. Car de quelque honneur qu'ils jouissent grand ou petit, il est héréditaire de Pere en Fils. Ils ne sçau- roient souffrir qu'on se marie, ou qu'on mange avec des gens inférieurs ou au dessous de soy. Les marques de qualité sont celle-cy, de porter des pourpoints, ou d'aller le dos nud & à découvert; la longueur de leurs camisolles, au dessus ou au dessous des genoux; de s'asseoir sur des sieges, sur un bloc, sur des

Com-
ment
ils se
distinguent.
selon
leurs
quali-
tez &
condi-
tions.

nattes étenduës sur terre , & en leurs bonnets.

Ils ne s'alliét jamais avecd. s gens au dessus d'eux. Ils ont sur tout grand soin dans leurs mariages de ne se pas allier dans des Familles de basse naissance, mais d'un rang égal au leur ; les richesses ne les obligent jamais à se marier avec ceux qui peuvent tacher ou éclipser l'honneur de leur famille , qu'ils estiment plus que leur vie. Que si une Fille se laisse gagner , & couche avec un homme de moindre condition qu'elle , & paroît devant ses parents , ils la font mourir, croyant qu'il n'y a que son sang qui puisse reparer l'injure & le des-honneur qu'elle a fait à sa famille.

Ce qu'il arrive lorsqu'un homme couche avec une Il y a pourtant quelque différence du côté de l'homme ; ils ne tiennent pas qu'il y ait de la honte à son égard , ou qu'il commette aucune faute , s'il couche avec une femme qui luy est inférieure , & même de

la plus basse extraction ; pour-^{se nme} veu qu'il ne boive ni ne mange ^{de} avec elle , & qu'il ne la mène ^{moind} point chez luy en qualité d'E-^{dre nais} pouſe. Que s'il le fait , ce que ^{ſance} je n'ay jamais veu , il eſt puni ^{qu: lui,} par le Magiſtrat , qui luy impoſe quelque amende , ou le met en priſon , & quelquefois le condamne à l'un & à l'autre ; il eſt outre cela excluſ de ſa Famille , & mis enſuite au même rang que la Femme qu'il a épouſée. Si c'eſt une femme mariée , & que le mari les ſurprenne enſemble , de quelque qualité que ſoit l'un ou l'autre , il eſt en ſon pouvoir de les tuer tous deux. De forte que ſe mariant ainſi les uns & les autres avec leurs égaux , la famille & la dignité ſont touſjours conſervées , & ne ſé changent jamais.

Leur plus haute qualité ſont ^{Leur} les Nobles qu'ils appellent *Hondrevus* , qui vient je crois du mot ^{nobleſ-} *Hondrevuné* , qui eſt le titre ^{ſe.}

qu'on donne au Roy & qui signifie Majesté. C'est de ce rang, que le Roy tire les grands Officiers & les Gouverneurs de Province. On ne fait point état des richesses en ce país là, & elles n'en rendent pas un homme plus honorable: car il y a plusieurs personnes de la plus basse condition, qui en possèdent plus que les *Hondrevus*. C'est la naissance & le parentage qui fait la Noblesse.

Com-
ment
ils sont
disting-
gués
des au-
tres.

Ils sont distingués des autres par leurs noms, & par la maniere dont ils portent leurs habits; les hommes les portent jusqu'à moitié jambe, & les femmes jusqu'aux talons. Les femmes font passer un bout de leur camisolles sur leur épaule qui descend négligemment sur leur gorge. Au lieu que les autres femmes vont nuës depuis la tête jusqu'à la ceinture, & que leurs jupes ne leur passent pas les genoux, à moins qu'il ne fasse

grand froid, auquel cas les hommes & les femmes se couvrent le dos, & en demandent excuse aux *Hondrevus* s'ils les rencontrent, leur disant que c'est à cause du froid.

Ils se distinguent aussi par leurs bonnets, qui sont faits comme des Mitres, ayant deux oreilles au dessus de la tête. Les Nobles portent leurs bonnets tout d'une couleur, soit blancs, ou bleus. Les autres de moindre naissance portent des bonnets de deux couleurs, le bonnet d'une couleur & les oreilles de l'autre ; elles sont toujours rouges.

Leurs bonnets les distinguent.

Il y a de deux sortes de *Hondrevus*, dont l'une est un peu inférieure à l'autre, principalement pour ce qui regarde le mariage, mais non pour autre chose. La plupart des habitans de l'Isle descendent de *Hondrevus*. Tous les Chrétiens, soit blancs ou noirs, sont estimés égaux aux *Hondrevus*. Les blancs sont gé-

néralement, honorés. Deux choses diminuent l'honneur qu'on leur porte, la première qu'ils mangent du bœuf, & l'autre qu'ils ne l'avalent pas leurs mains après avoir esté à leurs necessitez, ce que ces peuples regardent comme une abomination.

Hon-
neur
conféré
par le
Roy.

Il y a entre les Nobles, un honneur que le Roy donne, qui est comme la Chevalerie, & qui s'éteint avec la personne, n'étant point héréditaire. Le Roy le donne, en mettant autour de leur tête un morceau d'étoffe de soye, ou un ruban brodé d'or & d'argent, & en leur donnant un titre, qui est celuy de *Mundiana*. Il n'y en a pas présentement plus de deux ou trois en vie dans tout le Royaume.

Orfé-
vres,
Maré-
chaux,
Char-
pen-
tiers.

On peut mettre après les *Hondrevus*, les Orfévres, les Peintres, les Maréchaux, ou Taillandiers & les Charpentiers, qui sont tous d'un même rang & qualité. Cependant les *Hondrevus* ne

veulent pas manger avec eux, quoy qu'il n'y ait pas beaucoup de différence dans leurs habits. Ils peuvent aussi s'asseoir sur des sieges, ce que n'oseroient faire les gens de moindre condition, dont nous allons parler. On tenoit autrefois les Orfèvres & les autres presque égaux aux *Hondrevus*, de moindre rang, & ceux-cy mangeoient chez ces Artisans, mais ils furent dégradés à cause de ce que je vais raconter. Il arriva un jour, que quelques *Hondrevus* furent à la boutique d'un Taillandier pour faire raccommoder leurs outils. Le temps de dîner étant venu, le Taillandier quitta l'ouvrage & entra chez luy, laissant les *Hondrevus* dans la boutique où ils avoient esté fort longtemps, attendant que leur ouvrage fût fait, & le Taillandier craignant que ces Gentilhommes ayant grand faim, ne fussent assez impudens pour aller manger son dîner, il ferma la

porte sur luy. Ces *Hondrevus* affamez trouverent cela si mauvais, qu'ils sortirent aussi-tôt, pour aller dire par tout, l'affront que cet homme venoit de leur faire, sur quoy il fut ordonné que les personnes de ce rang là seroient pour jamais déposées, & privées de l'honneur qu'elles avoient de faire manger les *Hondrevus* dans leurs maisons, ce qui a été observé depuis ce temps-là.

Ces Maréchaux ou Taillandiers ne laissent pas de le porter fort haut, surtout ceux qui appartiennent au Roy, c'est à dire, ceux qui demeurent dans les villes & qui travaillent pour luy. Ils ont ce privilège, que chacun d'eux à un quartier de ville, pour lequel personne qu'eux n'ose travailler. Leur ouvrage ordinaire est de raccommo-der les outils, pour lequel ils payent une certaine mesure de grain au temps de la moisson, selon une ancienne coutume parmy eux. Mais

Les pri-
vileges
& la
condi-
tion des
Maré-
chaux.

DE CEYLAN. *IV. Partie.* 131
lorsqu'ils font quelque chose
d'extraordinaire, comme des ou-
tils neufs, on les leurs paye. Pour
cet effet, ils viennent fort hum-
blement trouver le Taillandier
avec quelque présent, comme
de rys, de poules, ou d'autres
fortes de provisions, & le prient
de prendre son temps pour faire
leur ouvrage, & lorsqu'il le
leur a marqué, ils ne manquent
pas de venir & d'apporter du fer
& du charbon. Le Taillandier
est assis avec beaucoup de gra-
vité, ayant son enclume devant
luy, sa main gauche du côté de
la forge, & un petit marteau
dans la main droite. Ceux qui
viennent pour faire travailler
sont obligez de souffler le feu, &
lors qu'il faut battre le fer avec
le gros marteau, ils le frappent
eux-mêmes luy le tenant & se
contentant d'y donner quelques
coups de marteau pour luy faire
prendre la forme nécessaire. S'il
faut émoudre quelque chose, ils

mettent la main à l'œuvre, & le
 Taillandier y donne la dernière
 perfection. Ce qui rend ceux de
 cette profession si superbes, est
 que les habitans d'une telle ville
 sont obligez d'aller à celui de
 leur ville & non à d'autres; celui
 qui feroit de l'ouvrage dans la
 Jurisdiction d'autrui pouvant
 être obligé à payer quelques dé-
 domagemens & interets.

Arti-
 sans.

Tous les Artisans sont estimez
 être de basse naissance, comme
 ceux qui prennent & qui gardent
 les Elephans. Ces derniers pourtât
 vont du pair avec les Talliâdiens,
 quoi qu'ils ne mangent, ni ne se
 marient point parmi eux. Il leur
 est permis de s'habiller comme les
Hondrevus, & de s'asseoir sur des
 sieges, mais les *Hondrevus*, ne
 mangent point en leur compagnie.

Les Artisans ne changent ja-
 mais de métier. Le Fils est du mé-
 tier de son Père, & la Fille se ma-
 rie à un homme de la même
 profession. On luy donne en ma-
 riage des outils qui appartiennent

nent à ce métier ; le Père étant néanmoins en liberté de luy donner outre cela , ce qu'il luy plaît.

Après ceux là , viennent les ^{Les} Barbiers. Ils peuvent ainsi que ^{Bar-} leurs femmes porter des camifol- ^{biers.} les. Mais il ne leur est pas permis de s'asseoir sur des sieges. Personne ne veut manger avec eux.

Les Potiers sont au dessous ^{Les Pot-} des Barbiers, ils ne portent point ^{tic s.} des camifolles, & leurs habits ne passent pas le genou ; ils ne s'asséyent point sur des chaises & personne ne mange avec eux. Parce qu'ils font les pots, ils ont ce privilege qu'étant chez un *Hondrevu*, & ayant soif, ils peuvent prendre son pot, & verser l'eau qui est dedans dans leur bouche, ce qu'aucun autre n'oseroit faire.

Il y a parmi eux, un grand ^{Lavan-} nombre de Lavandiers. Ils blan- ^{diers.} chissent pour toutes sortes de

gens , jusqu'aux Potiers , mais non pas pour aucune autre personne au dessous de ce rang. Ils vont ordinairement par les ruës , avec un linge sur leurs épaules , tant hommes que femmes. Ils se servent de lie qu'ils mettent au fond d'un pot plein d'eau tenant quatre ou cinq feaux , & appliquent le linge au dessus du pot , de sorte que la vapeur entre dans le linge , qu'ils portent ensuite tremper à la Riviere : & au lieu de le froter , ou de le battre comme ont fait à Paris , ils le battent contre un Rocher , & ainsi le nettoient fort bien sans le déchirer.

Ils ont une autre sorte de menu peuple qu'ils appellent des faiseurs de *faggory* , qui est une espece de sucre. Quoy que personne ne mange avec eux , on ne laisse pas d'acheter leur *faggory*.

Les *Poddah* ne font aucun métier , & sont comme des Ma

nœuvres & des foldats, qui font de plus basse extraction que tous ceux que nous avons nommés, fans que j'en fçache la raison, ni peut-être eux non plus, sinon qu'ils font ainsi de pere en fils.

Les Tisserans font encore au dessous des Manœuvres ; outre leur métier qui est de faire de la toile, ils font Astrologues, & prédifent les bonnes saisons & les jours heureux, & malheureux. Lorsqu'il naît un enfant, ils écrivent le jour, la minute de sa naissance & sous quelle Planette il est né, & ils gardent cela toute leur vie, avec beaucoup de soin, connoissant par là, leur âge, & ce qui leur doit arriver. Ils battent aussi du tambour, jouent du flageolet, & dansent dans les Temples de leurs Dieux & à leurs sacrifices : ils emportent & mangent tous les vivres qu'on offre à leurs Idoles, ce qui n'appartient qu'aux gens de

la plus basse extraction; ils mangent de la vache morte.

Fai- Les *Kiddeas* ou faiseurs de pa-
seurs de niers sont au dessous des Tif-
paniers ferans, ils font des vans pour
vanner les grains, des pan-
niers, des lits & des chaises de
canne.

Fai- Les faiseurs de Nattes, appel-
seurs de lez *Kinneraks* viennent ensuite;
Nattes. ils travaillent parfaitement bien
& il leur est deffendu à eux & à
leurs femmes, de se couvrir la
tête.

Ceux Tous ceux qui sont au dessous
de mé- des gardes d'Elephans, excepté
diocre les Barbiers, n'oseroient s'af-
condi- seoir sur des sieges, ni porter des
tion, camisolles, ni aucun linge au
n'ose- dessous du genou. Il ne leur est
roient pas permis non plus, soit homme
porter ou femme, excepté les Potiers
le nom, & Lavandiers de se servir du
ni l'ha- bout du linge qu'ils portent au-
bit des tour de leurs reins, pour couvrir
gens de leur corps, à moins qu'ils ne
quali- soient malades, ou qu'ils n'ayent

froid. Ils ne doivent pas non plus , prendre les noms que portent les *Hondrevus* , ni se déguiser , où ils ne sont pas connus , en se disant de plus haute qualité ou condition qu'ils ne sont , ce qu'aussi ils ne font jamais , se tenant toujours dans le rang auquel la nature les a mis.

Tous les Etrangers sont estimez au dessus de ceux d'une condition médiocre. Les noms des *Hondrevus* se terminent toujours par *Oppovv* , ceux des autres en *Adgab*.

Nous ferons un rang à part ^{Escla-} des Esclaves , auxquels les maîtres donnent pour les faire subsister de terres & du bestail. Mais plusieurs d'entr'eux méprisent cette maniere de gagner leur vie, n'étant gueres moins riches, ni au dessous de leurs maîtres , hormis qu'on ne souffre pas qu'ils ayent des esclaves eux-mêmes. On ne leur ôte jamais

ce qu'ils ont amassé par leur diligence & leur industrie, & on les regarde comme des gens en qui on peut se fier. Lorsqu'on achete un nouvel esclave, on le marie d'abord, & on l'avance, afin qu'il puisse tenir maison, & qu'il perde l'envie de s'enfuir. Les esclaves qui descendent de *Hondrevus*, retiennent l'honneur de leur naissance.

Les Gueux. Il y a encore une autre sorte de gens qui sont les gueux, qui pour leurs mauvaises actions, ainsi que nous le ferons voir, ont été rendus si vils & si abjets par les Rois, qu'ils ne peuvent être davantage. Ils sont obligez de donner à tous les autres les titres qu'on ne donne qu'aux Princes & aux Rois, & de leur porter le même respect.

La raison de leur bassesse. Ceux dont ces Gueux sont descendus, étoient des *Doddabs* ou *Vaddabs* qui signifient Chasseurs. C'étoit à eux à fournir la venaison pour la table du Roy.

Mais au lieu de venaison ils
présenterent un jour de la chair
humaine à ce Prince, qui l'ayant
trouvée excellente, commanda
qu'on luy en apportât de la même
sorte. Le Barbier du Roy re-
connut par hazard la superche-
rie & la luy découvrit. Le Roy
en fut si outré, qu'il crut que
ce seroit trop peu de les faire
mourir, & de ne punir que ceux
qui luy avoient fait un affront si
sensible. Il fit donc incessam-
ment publier un Ordre, ou De-
cret, par lequel il étoit ordon-
né, que tous ceux qui étoient
de cette profession tant grands
que petits, seroient chassés du
païs & ne pourroient plus de-
meurer parmy les autres Habi-
tans, & qu'ils ne pourroient jouir
d'aucuns biens, ou profession,
qu'elle que ce fût, par laquelle
ils pussent se procurer leur sub-
sistance, mais qu'ils demande-
roient l'aumône de generation
en generation, de porte en por-

te, par tout le Royaume, & qu'ils seroient regardez & tenus de tout le monde, comme des personnes infames, indignes d'être admis dans la société civile. Et ils sont même encore aujourd'hui si odieux & si haïs, qu'on ne leur permet pas de puiser de l'eau dans les puits, étant contraints d'en prendre dans des trous, ou d'en aller chercher aux rivières.

Ils vont donc mendier par bandes, hommes, femmes & enfans, portant leurs pots & leurs chaudrons, leurs poules, & tout ce qu'ils ont, dans des paniers qu'ils mettent au bout d'un bâton. Les femmes ne portent rien. Lorsqu'ils viennent gueuser aux maisons, elles dansent & font des tours pendant que les hommes battent du tambour. Ils font tourner un bassin de cuivre sur le bout du doigt d'une vidente incroyable. Ils ont encore l'adresse de jeter des balles en

l'air l'une après l'autre jusqu'à
neuf, en les retenant l'une après
l'autre à mesure qu'elles tom-
bent, y en ayant toujours sept
en l'air. Voila comment ils se
font donner l'aumône en ajoû-
tant de grands titres aux per-
sonnes auxquelles ils parlent
comme ceux d'Altesse. & de Ma-
jesté aux hommes, & ceux de
Comtesses & de Reines aux fem-
mes. Ils demandent avec autant
d'importunité, que s'ils avoient
des Patentes du Roy pour cela,
ne pouvant souffrir qu'on les re-
fuse, & disant qu'il a été ordon-
né, que leur subsistance vienne
de là. Les gens d'autre côté, ne
sçauroient les rebuter, ni lever
la main sur eux pour les fraper,
ou les repousser, de sorte qu'ils
sont contraints de leur donner.
C'est ainsi qu'ils vivent, se bâ-
nissant des cabanes sous des ar-
bres, dans des lieux éloignez des
villes & sur les grands chemins.
Et parce que tout le monde doit,

comme par neceſſité , contribuer
à leur entretien , ces Gueux ſans
travailler vivent auſſi bien , ou
mieux que les autres , étant
exempts de toutes ſortes de droits
& de ſervice , que les honnêtes
gens ſont obligez de payer au
Roy. On ne requiert autre choſe
d'eux , ſinon de faire des cordes
de la peau des vaches mortes ,
pour prendre , & lier les Ele-
phans , ce qui leur procure un
autre privilege , qui eſt d'en ne
pretendre la chair , & l'ôter aux
Tifferans. Et cela eſt cauſé d'une
contestation entr'eux , car les
Tifferans ayant accoûtumé de
couper ces vaches mortes , pour
en emporter la chair , ces Gueux
s'efforcent de les en empêcher ,
& menaçent de les battre avec
les bâtons ſur leſquels ils por-
tent leurs paniers , ſe plaignant
qu'ils ne peuvent pas ſervir le
Roy , à faire des cordes de la
peaux de ces animaux, s'ils vien-
nent à les déchiqueter & les cou-

per, que cela est au deffous de gens d'honneur comme eux de manger une chair immonde & fouillée. De sorte que les Tifférans qui apprehendent que ces hommes ne les touchent, ce qui seroit la derniere honte, sont bien aises de fuir & de quitter la partie.

Comme ils sont si abjects que L'Ince- rien ne les peut rendre plus vils, ste est il leur est assez ordinaire de ordi- coucher avec leurs Filles, ou aux naire Garçons de coucher avec leurs en- Méres, comme s'il n'y avoit tr'eux. point de pararentage parmy eux.

Il arrive souvent, que lorsque le Roy fait mourir quelques grands Officiers contre lesquels il est fort irrité, ils livrent leurs femmes & leurs filles à cette Canaille, & on tient cette punition plus grande que de les faire mourir. Ce châtiment est estimé si grand, que si le Roy par un acte de sa clémence, leur donne

quelquefois le choix de se précipiter dans la Riviere, ou d'être livrées à ces Gueux, elles choisissent toujours le premier de ces supplices, ayant mieux être noyées que de tomber entre leurs mains.

Quelques-uns ont des bestiaux & tuent des Daims.

Quelques-uns d'entr'eux demeurent dans des lieux éloignez des Villes, & y ont des bestiaux que les Chingulays achettent d'eux; ils tuent aussi des Daims, qu'ils vendent sur les lieux où ils les tuent, car s'ils les avoient touchés, personne ne les voudroit acheter.

Comme l'avis que le Barbier du Roy luy donna, au sujet de ce peuple est la cause de leur misere & de leur bassesse, aussi pour s'en vanger ils ont en horreur tout ce qui s'apprete chez les Barbiers, & ils n'en veulent point manger.

CHAPITRE

CHAPITRE III.

*De leur Religion, de leurs Dieux,
de leurs Temples, & de
leurs Prêtres.*

IL est à propos, pour mieux
considerer l'état de ce pais là,
de faire premièrement connoi-
tre leur Religion, qui doit avoir
la premiere place entre les cho-
ses de ce monde, ensuite de
quoy je traiteray de leurs inte-
rêts temporels. Il faut considerer
sous ce mot de Religion tout ce
qui en dépend, leurs Dieux,
leurs Temples, leurs Prêtres,
leurs Fêtes, leurs Sacrifices, leur
Culte, leur Doctrine & leurs
opinions.

La Religion de ce pais-là, est Leur
Idolatrie. Ils adorent plusieurs
Dieux & Demons, & ils leur
donnent des noms, par lesquels
ils les connoissent. Ils en re-

Tome II.

G

reconnoissent un qui est par-dessus tous les autres, qu'ils appellent *Ossa Polla Maups Dio*, qui signifie Createur du Ciel & de la Terre, & c'est luy qui gouverne l'un & l'autre. Ils tiennent que ce Souverain Dieu envoie d'autres Dieux sur la terre, pour y faire exécuter ses ordres, & que ceux-cy sont les petits Dieux & les inferieurs: ce sont, disent-ils, les ames des hommes de bien, qui vivoient autrefois sur la terre. Il y a aussi des Demons qui leur causent des maladies, & ce sont les ames des méchants.

Ils adorent le Dieu qui sauve les Ames. Ils ont un autre grand Dieu qu'ils appellent *Buddou*, auquel appartient de sauver les ames. Ils croient qu'il est venu sur la terre, & que lorsqu'il y étoit, il avoit accoustumé de s'asseoir sous un grand arbre qu'ils nomment *Bogahah*. Ils tiennent tous depuis ce tems-là, que cet arbre est Saint & Sacré: & c'est

fous ce même arbre qu'avec grande solemnité, ils adorent ce Dieu. Il sortit de ce monde étant au haut de la plus haute montagne de cette Isle, qu'on appelle *Pico Adam*, & il y a encore l'empreinte d'un pied, qu'on dit être le sien.

Ils tiennent le Soleil & la Lune pour des Divinitez, par les noms qu'ils leur donnent. Ils appellent le Soleil en leur langue *Irri*, & la Lune *Handa*, & y ajoutent quelquefois le titre de *Haumi*, qui est celuy qu'ils donnent aux personnes les plus relevées, & celuy de *Dio* qui signifie Dieu. Ils ne donnent point de semblables titres aux Etoilles.

Les Pagodes, ou Temples de leurs Dieux sont en si grand nombre qu'il est impossible de les compter. Il y en a plusieurs d'un ouvrage exquis & achevé, bâtis de pierre de taille, sur laquelle il y a des Images & des

Ils disent que le Soleil & la Lune sont des Divinitez.

Quelques uns de leurs Temples sont d'un

ouvrages exquis. figures , mais je n'ay jamais pû
 sçavoir par qui , ni quand elles
 ont été gravées ; les Habitans
 eux-mêmes ne le sçachant pas.
 Il est certain que ces Temples
 ont été bâtis par des gens beau-
 coup plus adroits & plus ingé-
 nieux que ne sont les Chingu-
 lays , car les Portugais en ayant
 gâté & ruiné quelques-uns ,
 lorsqu'ils envahirent le païs , on
 n'a trouvé personne parmi eux ,
 qui fût assez habile pour les ré-
 parer & les rebâtir. Ces Tem-
 ples sont de forme diferente.
 Ceux qui ont été bâtis il y a
 long-tems , sont d'un ouvrage
 beaucoup plus exquis que ceux
 qui ont été construits depuis
 peu , qui ne sont faits qu'avec de
 l'argille & des perches sans au-
 cunes fenêtrés. Il y en a & parti-
 culièrement ceux qui sont dédiés
 au Dieu *Buddou* , qui sont faits
 comme un colombier. Ils sont
 quarrés & n'ont d'ordinaire
 qu'un étage , & rarement deux ;

DE CEYLAN. *IV. Partie.* 149
les chambres hautes ont leurs
Idoles aussi bien que celles d'em-
bas. Quelques-uns de ces Tem-
ples sont couverts de tuilles, &
d'autres de paille.

On y voit des Idoles d'une fi-
gure monstrueuse, les unes sont
d'argent, les autres de cuivre,
& d'autres de métal. Ils y ont
aussi des bâtons peints, des tar-
ges & d'étranges sortes d'armes,
des haliebardes, des flèches,
des lances & des épées. Ces ar-
mes ne se trouvent point dans
les Temples du *Budelou* qui est
un Dieu de paix; on n'y voit
donc que des Images d'hommes
ayant les jambes croisées vêtus
de casques jaunes, comme les
Prêtres *Gonni*, les cheveux fri-
lés, & les mains devant eux
comme des femmes. Ils disent
que ce sont les Esprits des saints
hommes qui sont morts. Ces
Temples sont ornés des choses
que le pauvre peuple peut leur
fournir, se faisant un grand point

La for-
ne de
leurs
Idoles.

de dévotion de présenter à leurs Dieux ce qu'ils estiment de plus précieux.

Ils ne disent pas que ces Images soient des Dieux, mais seulement des figures qui les représentent faites en leur mémoire, & comme telles ils les honorent.

Les femmes ayant leurs ordinaires ne doivent ni n'osent approcher des Temples de leurs Dieux, ni les hommes non plus sortant des lieux, où demeurent les femmes en cet état-là.

Chacun de ces Temples, ou Pagodes a de grands revenus en terres, qui leur ont été accordés par des Rois, qui ont par là fort diminué les revenus de la Couronne, y ayant plus de Villes qui appartiennent à l'Eglise qu'au Roy. Ces biens des Pagodes sont employez à fournir la dépense qu'il faut faire tous les jours, à préparer des vivres & des Sacrifices pour mettre de-

DE CEYLAN. *IV. Partie.* 151
vant les Idoles. Ils ont aussi
des Elephans aussi bien que le
Roy, qui ne sont que pour la
grandeur. Il y a dans ces Tem-
ples de toutes sortes d'Officiers,
de même qu'au Palais. La plus
part sont dédiés au nom & à
l'honneur de ceux qu'ils appel-
lent Dieux, auxquels appartient,
à ce qu'ils disent, le Gouver-
nement de la terre, & de tout ce
qui regarde cette vie.

Outre les Temples publics, Cha-
plusieurs particuliers se bâtif-
sent des Chapelles dans leurs pelles
cours, qui sont de petites mai-
sons comme des cabinets, & quel-
ques fois si petits qu'ils ne sont
pas plus de deux pieds en carré,
mais sur un pilier élevé de trois
ou quatre pieds de la terre. Ils
y mettent une Image du *Buddon*,
afin qu'il soit plus près d'eux,
& qu'ils le puissent servir &
luy témoigner leur zèle, ce
qu'ils font en allumant des chan-
delles & des lampes dans sa

maison , y parfemant tous les matins , des fleurs , & luy portant à manger ; plus souvent ils s'aquient de ces ceremonies , plus ils croient qu'ils en feront récompensez à l'avenir.

Ils tiennent que tout le bien & tous les bons succès viennent de la main de Dieu , mais que c'est le Diable qui envoyé les maladies , non qu'il en ait le pouvoir de luy-même , mais que comme les serviteurs reçoivent la puissance & l'autorité de leurs Maîtres , aussi les Diables l'ont de Dieu.

Leurs
Prê-
tres.

Mais comme les Dieux demandent qu'on serve leurs Autels, les Prêtres doivent tenir le second rang dans ce Chapitre. Ils en ont de trois sortes , selon les trois différentes sortes de Dieux parmi eux , & les trois différents noms qu'ils donnent à leurs Temples.

Le premier & le plus haut



Tirinaxy ou Grand Pretre des Chingulais.



Two young men and women in the Chagatai

ordre des Prêtres est celui des *Tirinanxes*, qui sont les Prêtres du Dieu *Buddou*. Le premier Ordre. Leurs Temples sont appelés *Vehars*. Il y a une maison Religieuse dans la Ville de *Digligi*, où ils demeurent & tiennent leurs assemblées, pour consulter sur leurs affaires, & cette maison étant celle de ces Saints Hommes, est aussi appelée *Vehar*. Ils ne reçoivent dans leur ordre, que des personnes de naissance, d'un grand sçavoir, & bien élevées. Ils ne sont pas, dès qu'ils sont receus, avancez au haut degré de *Tirinanxes*, car il n'y en a que trois ou quatre, qui sont tirez & choisis d'entre tous les autres. Il n'y a qu'eux qui demeurent dans le *Vehar*; où ils jouissent de grands revenus & sont comme les superieurs de tous les Prêtres. Ils sont créez par le Roy.

La plûpart de ces *Vehars*, sont rentés & ont des fermes. Les

Tirinanxes en sont comme les Maîtres, & les Fermiers leur en apportent les rentes. Il n'y a personne dans le país qui vive si à son aise que ces Fermiers, qui n'ont rien à faire, qu'à apporter leurs rentes à certain tems; & à entretenir quelques petits *Ve-hars*, à la campagne. Les autres Chingulays leur portent envie & disent d'eux, que quoy qu'ils vivent si à leur aise dans ce monde, ils n'éviteront pas la punition qu'ils méritent après cette vie, pour jouir des terres du *Buddou* & luy rendre si peu de service.

L'Habit de ces Prêtres.

On appelle *Gonni* les autres de cet ordre. Ils n'ont qu'une même sorte d'habit, tant les *Tirinanxes* que les *Gonni*. Ils portent une casaque jaune plissée autour de leurs reins, avec une ceinture de fil. Ils n'ont point du tout de cheveux & vont nus tête, ayant à la main un espece d'évantaill rond, dont la poignée est de bois

pour se garentir la tête des ardeurs du Soleil.

Ils sont fort honorés, & ont ^{Leurs} de grands avantages. Ils jouissent ^{Privi-} de leurs terres sans payer ni droits ^{leges.} ni taxes au Roy. On les respecte si fort qu'en quelque lieu qu'ils aillent, le peuple se courbe devant eux comme il fait devant ses Dieux : mais ils ne faüent personne. Ils ont l'honneur de porter le *Tallipot* le plus large bout en devant, ce qui n'appartient qu'au Roy. Par tout où ils vont, on étend sur un siege une natte & un linge blanc dessus pour s'asseoir, ce qui est un honneur qu'on ne fait qu'au Roy.

Il leur est deffendu de mettre ^{Ce qui} la main à quelque ouvrage que ^{leur est} ce soit ; le mariage ne leur est ^{deffen-} pas permis, non plus que de tou- ^{du.} cher aucune femme. Ils ne doivent manger qu'une fois par jour, à moins que ce ne soit du rys & de l'eau, ou des fruits dont ils peuvent user le soir & le matin.

On ne souffre pas qu'ils boivent du vin. Ils peuvent manger de toute sorte de viande apprêtée pour eux, mais il ne faut pas qu'ils donnent ordre de la tuer, ni qu'ils consentent qu'on la tuë. Ils peuvent renoncer à leur ordre, ce que font quelques-uns pour se marier. Il n'y a point d'autre ceremonie pour cela, sinon de quitter leur casaque & la jeter dans la Riviere, se laver la tête & tout le corps, & alors ils sont comme les autres hommes laïques.

Avan-
tages
de ces
P.ê.
tres.

Entre les autres avantages dont ces Prêtres jouissent, il y a celuy-cy; c'est que quand quelqu'un a envie de sauver son ame, il envoie querir un Prêtre qui vient sous un dais porté par quatre hommes, au son des Tambours & des Trompettes, ce qui ne se fait que pour le Roy. Ils luy font un grand festin, & lui donnent des présents selon leur pouvoir. Et après qu'il a demeuré

chez cet homme un jour ou deux, ils le reconduisent chez luy, avec les mêmes cérémonies qu'ils l'ont amené. Il est obligé pendant la nuit qu'il demeure chez ce nouveau converti, de chanter *Bonna*, qui est un hymne touchant leur Religion, qu'ils tirent d'un livre fait de feuilles de *Tallipot*. Ensuite de quoy, il leur explique ce qu'il a chanté, dans un stile fort éloquent, que le commun peuple n'entend point.

Le Roy qui régné à présent, fit couper la tête à quelques-uns de ces Prestres qui l'avoient désobligé, & après leur mort, il les fit jetter dans le Riviere. Tout le monde fut fort surpris de cette action, & on s'étonnoit que le Roy eût osé mettre la main sur des personnes si saintes & si révérees.

Jamais Roy n'avoit ainsi traité ces hommes, qui sont regardés comme les Fils du *Buddou*. Mais celuy-ci allegua qu'il les faisoit

Aucun
Roy ne
leur
avoit
fait vio-
lence
avant
celuy-
cy.

mourir , parce qu'ils avoient trempé dans la rebellion contre luy , ayant dépouillé leurs habits Sacerdotaux , pour mettre l'épée au côté.

Second
ordre
de leurs
Pres-
tres.

Le second ordre de Prestres, sont ceux qu'on appelle *Koppuks*, qui appartiennent aux Temples des autres Dieux , qui sont appellés *Devvals*. Ils ne portent point d'habits qui les distinguent du reste du peuple , non pas même lorsqu'ils officient, se contentant pour lors d'avoir du linge blanc , & de se laver avant que de commencer. On prend ordinairement ceux-ci d'entre les *Hondrevvs*. Ils jouissent d'un morceau de terre qui appartient au *Devvall* , où ils officient, ce qui est tout leur profit , à moins qu'ils ne dérobent quelque chose de ce qui est présenté aux Dieux. Ils labourent la terre & vaquent à leurs affaires ordinaires comme les autres, excepté lorsqu'ils doivent officier, ce qui

arrive tous les matins & tous les soirs, selon que le revenu du Temple dont ils sont les Prestres le peut supporter. Tout ce service consiste à presenter à l'Idole, le ris bouilli & les autres provisions, que les autres apportent à la porte du Temple. Après qu'elles y ont demeuré quelque tems, il les rapporte, & alors les Tambours, les joüeurs de flûte & les autres Ministres du Temple, les mangent. On ne sacrifie jamais de chair à ces Dieux, mais bien toute autre sorte de choses.

Les *Jaddeses* ou les Prestres des Esprits qu'ils appellent *Davyautans*, sont la troisième sorte de Prestres. Leurs Temples sont appellées *Cauvvels*, qui sont moindres que les autres, & n'ont point de revenus. Un homme dévot bâtit à ses dépens, une Maison, & en est le Prestre. Il fait peindre sur les murailles de cette Maison des hallebardes, des épées, des flèches, des boucliers

Troisième
ordre
de Prestres.

& des images. On n'appelle que rarement ces Maisons, les Maisons de Dieu, mais plus ordinairement *Jacco* qui veut dire les Maisons du Diable. Lorsqu'il arrive quelque grande Feste au *Jacco*, le *Jaddese* se rase toute la barbe.

Com- Ils consacrent un Coq rouge
ment au Diable, lorsqu'ils sont mala-
ils con des, & cela se fait de cette ma-
sacrent niere. Ils envoient querir le *Jad-
un Coq dese*, & luy donnent un jeune
rouge Coq rouge, qu'il prend entre
au Dia- ses mains tenant une flèche, & le
ble. consacre à leur Dieu, en luy di-
fant que s'il renvoye la santé à
un tel, ce Coq luy est donné, &
qu'il sera apprêté dans son
Cavvel. Après quoi ils laissent
aller ce Coq avec les autres &
le gardent quelquefois un an ou
deux. Ensuite on le porte au
Temple, où le Prestre le vient
querir: car il va souvent par
tout le Village prendre plusieurs
Coqs, disant à ceux qui les ont,

qu'il veut faire un Sacrifice à Dieu. Quoiqu'il arrive souvent, que lorsqu'il a tous ces Coqs, il les vend & en prend l'argent, ce que j'ay veu moy-même en ayant acheté trois pour quatre sols.

Lorsque le Peuple a envie de s'enquerir de quelque chose à leurs Dieux, le Prestre met sur son épaule des armes & des instruments des Dieux qui sont dans leurs Temples. Après cela il feint d'être enragé, ou il l'est en effect, ce qu'ils appellent *Pissovvetch*. Et alors l'esprit de Dieu est en luy, & tout ce qu'il prononce est regardé comme si Dieu luy-même l'avoit prononcé. Le peuple luy parle avec le même respect, que s'il parloit à Dieu.

CHAPITRE IV.

*De leurs Dévotions & de leurs
Festes.*

Les
princi-
paux
jours de
Dévo-
tion.

LEs Mécredis & les Samedis
sont les jours que le peuple
vient dans les Temples prier &
adorer les Dieux, lorsqu'il a be-
soin d'eux, soit pour leur deman-
der la santé, ou leur assistance
dans quelque grande affaire, com-
me pour la guerre, & autres dif-
ferentes nécessitez, soit pour ju-
rer au sujet de quelque chose qui
est en dispute, ce qui se fait en
présence des Idoles.

Leur principale affaire avec
leurs Dieux est pour leur santé:
Car il n'y a que le Dieu, ou le
Diable qui les a fait malades, qui
les puisse guerir. C'est pourquoy
lorsqu'ils se sentent malades, la
premiere chose qu'ils font est de
tâcher de découvrir si c'est Dieu

ou le Diable qui en est cause ;
 & voici comment ils en viennent
 à bout. Ils font un Arc du pre-
 mier petit bâton, qu'ils rencon-
 trent, sur la corde duquel ils pen-
 dent un petit instrument avec le-
 quel ils coupent les noix de Bé-
 tel, qui est fait comme une paire
 de ciseaux. Alors tenant l'arc par
 les deux bouts, ils prononcent
 les noms de tous les Dieux & de
 tous les Demons. Et lorsqu'ils
 nomment celuy qui leur a envo-
 yé la maladie, l'instrument tour-
 ne. Ils disent que leur mal vient
 du pouvoir de ce Dieu - là qui a
 été nommé le dernier. Ce Dieu
 étant ainsi trouvé, ils luy offrent
 leurs oblations & leurs Sacri-
 fices.

Il y a neuf Divinitez qu'ils appellent *Gerehab*, qui sont les Planettes, d'où procèdent leurs fortunes. Ils leurs attribuent tant de pouvoir, que lorsqu'ils ont pris quelqu'un en affection, il n'y a ni Dieu ni Démon qui

Les Dieux de leur fortune.

puisse l'empêcher de devenir riche.

Com. ment ils adorent les Planctes.

Lorsqu'ils ont envie d'adorer ces *Gerehab*, ils font des Images d'argille, autant qu'il y a de Dieux qui leur veulent du mal, ce qu'ils connoissent par certains tours de magie. Ils peignent ces Images de diverses couleurs, & leur donnent des formes tout à fait monstrueuses. Ils en font les unes avec de longs crochets comme un sanglier, les autres avec des Cornes comme un Taureau, & ils en font aussi quelquefois de la figure d'un homme. Ils mettent à manger devant eux, le malade étant prosterné à leurs pieds. Cette cérémonie se fait toujours la nuit au son du Tambour & des hautbois, le peuple dansant presque jusqu'au jour, qu'ils prennent ces Images & les jettent sur les grands chemins afin qu'elles soient foulées aux pieds. On leur ôte aussi leurs provisions qui

ont font données à de la Canaille qui
 ob demeure là exprés pour les man-
 og ger.

Lorsqu'ils veulent adorer les ^{Com-}
 Diabes qui disent être les Es- ^{ment}
 q pris de quelques gens cy - de- ^{ils ado-}
 v vant morts , ils ne leur font ^{rent les} Diabes
 point d'images comme pour les
 Planettes. Ils se contentent de
 bâtir une nouvelle Maison en
 forme de grange, dans leur cour,
 qu'ils couvrent de feuilles , &
 l'ornent de branches & de fleurs.
 Ils apportent dans cette maison
 quelques-unes des armes, ou in-
 struments qui font dans les Pa-
 godes, & les mettent sur des sieges
 qui font au bout du Temple, & les
 provisions sur d'autres sieges de-
 vant les Dieux: & pendant tout le
 tems que ce Sacrifice dure , ils
 battent du Tambour , jöient du
 haubois , chantent & dansent.
 Cela étant fait, ils emportent ces
 provisions , qu'ils donnent aux
 Tambours & jöeurs d'instru-
 ments , & à d'autres vagabonds

& gueux , car il n'y a que ces fortes de gens-là , qui en mangent , non que les autres tiennent ces choses être saintes & qu'à cause de cela , ils n'en osent manger , c'est tout le contraire, il les regardent comme des viandes polluës, & s'ils en mangeoient , ce leur seroit un reproche éternel & à leur génération après eux.

Leurs Dieux ne sont qu'en certains lieux. Ces Esprits, ou Dieux ne sont pas par tout les mêmes. Car ceux d'une Province ne sont pas connus dans l'autre , & n'y ont nul pouvoir sur le peuple. Chaque pais a ses Esprits ou ses Demons qui y dominant & luy sont particuliers. Ils les connoissent par de certains noms qu'ils leur donnent , & confessent être sous leur domination ; je me suis apperçû qu'ils les craignent plus qu'ils ne font leurs propres Dieux.

Sujet-
tion de
ce Peu-
ple au
Diable. C'est une chose déplorable de voir combien ce pauvre peuple est assujetti au Diable. Ils recon-

on noissent eux-mêmes leur misère, disant que leur pais est si rempli de Diabes & de malins Esprits, que s'ils ne les adoroient comme dieux, ils seroient destruits par eux. Ils avoient que les Chrétiens ont un privilége par dessus eux, qui est de n'être pas assujettis à ces Esprits Infernaux.

J'ay veu souvent des hommes & des femmes de ce pais-là étrangement possédez, de sorte qu'on voyoit bien que c'étoit les effets du pouvoir diabolique qui les faisoit agir, ce qu'ils avoient eux-mêmes. Je n'ay jamais veu personne qui professe le nom de Jesus dans un semblable état. Lorsqu'ils sont ainsi possédez, les uns courent dans les bois faisant des hurlements & des crys, sans pourtant faire de mal à personne. Les autres semblent être muets, tremblants, faisant des contorsions, dansant, marchant sur du feu, sans se brusler. Ils parlent quelque-
Le Diab.
ble les
possede
quel-
quefois

fois aussi sans savoir ce qu'ils disent, comme les fous : cela dure deux ou trois mois, & quelquefois deux ou trois jours seulement. Les Amis de ces gens possédez sachant que cela vient du Diable, le vont trouver, & luy promettent des récompenses s'il les veut guerir, ce qui arrive quelquefois, mais aussi quelquefois ils meurent. Ils imputent cette maladie à quelque vœu ou à quelque promesse que le malade a fait au Diable, & qu'il ne luy a pas tenuë, ou pour avoir mangé des fruits, ou des feuilles de Betel qui luy avoient été consacrées. Car ils consacrent des arbres entiers au Diable, pour empêcher qu'on ne leur en dérobe les fruits, ou pour s'excuser d'en donner à ceux qui leur en demanderoient. Mais aussi avant que les Proprietaire puisse légitimement manger de fruit, il est obligé d'en porter au Temple.

Je

Je puis affirmer que souvent le Diable crie la nuit d'une voix intelligible, semblable à l'abayement d'un chien. Je l'ay entendu moy-même, sans avoir ouy dire, qu'il ait jamais fait du mal à qui que ce soit. Les Habitants du pais ont fait cette remarque sur cette voix, ainsi que je l'ay fait aussi, qui est qu'immédiatement avant qu'on l'entende, ou bien-tôt après, le Roy fait toujours mourir quelqu'un. Les raisons que l'on a de croire que c'est la voix du Diable, sont celles-cy, premierement parce qu'il n'y a point de créature qui ait une semblable voix, & en second lieu, parce qu'on l'entend souvent dans un lieu, d'où elle part tout d'un coup pour aller se faire entendre dans un autre plus éloigné, & plus viste qu'aucun oyseau ne scauroit voler: enfin parce que les chiens mêmes tremblent lorsqu'ils l'entendent; & c'est l'opinion de tout le monde.

Lavoir
du Dia-
ble a
été sou-
vent en-
tenduë.

On ne l'entend que dans *Candevuda*, & jamais dans le plat païs. Lorsqu'elle est proche de la maison d'un *Chingulay*, il maudit le Diable, en luy disant *Esclave qui manges le bœuf va t'en, sois damné, qu'on luy coupe le nez, qu'on le déchire en pieces*, & d'autres paroles semblables qu'ils prononcent avec grand bruit, & en les menaçant. Je les ouï ainsi parler à cette voix, qui pour lors cesse pour un moment & semble s'en aller, se faisant entendre plus loin.

Leur
sacri-
fice au
princi-
pal De-
mon.

Lorsqu'ils n'obtiennent pas, des petits Demons, ce qu'ils leur demandent, ils s'adressent au grand Demon de cette maniere. Ils préparent une oblation de viandes apprêtées, dont l'un des plats est toujours un coq rouge, qu'ils offrent aussi souvent aux Diabes, que les Catoliques Romains offrent des cierges aux Saints. Ils portent cette oblation dans un lieu bien éloigné

dans les bois, & l'offrent à l'honneur & au service du grand Démon devant lequel il y a des hommes déguifés dans une forme horrible, ressemblans à des Demons, ayant des clochettes autour de leurs jambes, dansans, chantans, & faisant des postures pour appeller, ce semble, le Diable luy-même, afin qu'il vienne manger du sacrifice qu'ils ont apporté, le malade étant présent pendant tout ce temps-là.

J'ay jusqu'icy parlé des jours ordinaires de leurs dévotions, & de celles qu'ils font dans des occasions extraordinaires. Ils ont outre cela, des fêtes solemnelles, & annuelles. Il y en a de deux fortes, dont les unes sont pour les Dieux qui gouvernent la terre, & toutes les choses qui regardent cette vie, & d'autres qui sont pour le *Buddou*, qui a soin des ames & de la future félicité des hommes.

Leurs
Fêtes.

Je commenceray par les fêtes

H ij

des premiers. Ils en ont deux ou trois. La premiere, qu'ils célèbrent pour honorer ces Dieux, & se procurer leur assistance, se fait tous les ans, au mois de Juin ou de Juillet, dans la nouvelle lune, & ils l'appellent *Perrahars*. Ils ne sont pas obligez d'aller à la même Pagode, les uns vont d'un côté & les autres de l'autre. La plus grande cérémonie se fait dans la ville de Cande, quoy qu'on l'observe en même temps, en plusieurs autres villes & bourgs du pais. Le Prêtre apporte un bâton peint, autour duquel on attache des fleurs qui sont comme enfilées dans des cordons de soye, de sorte que ce bâton est en partie couvert de soye. Le peuple se met à genoux devant ce bâton & l'adore, chacun luy présentant une offrande; & le peuple ayant fait ces presens, le Prêtre met le bâton sur son épaule, ayant un linge sur la bouche, de crainte que son

DE CEYLAN. *IV. Partie.* 173
haleine ne souille ce précieux
morceaux de bois. Il monte sur
un Elephant tout couvert d'un
linge blanc, allant ainsi par tou-
te la ville, avec toute la magnifi-
cence dont le Roy & le Royaume
sont capables. On fait marcher
devant luy quarante ou cinquante
Elephans ayant des deux côtez
des clochettes de cuivre, qui font
grand bruit en marchant. Des
hommes vêtus en Geants sui-
vent en dansant, selon une vieil-
le tradition qu'il y avoit autre-
fois de grands hommes qui pou-
voient porter de furieux far-
deaux, & arracher des arbres.
Quantité de Tambours, de
trompettes, de hautbois viennent
après, faisant un si grand bruit,
qu'il est impossible de s'enten-
dre. Une autre troupe de gens
marchent ensuite, en dansant, &
après eux des femmes des mé-
tiers nécessaires au service des
Pagodes, comme des Potiers &
des Lavandiers. Chaque métier

H iij

va ensemble, trois à trois, se tenant par la main, & entre chaque compagnie, il y a des Tambours, des hautbois & des Danseurs. Après eux vient un Elephant, qui porte deux Prêtres, dont l'un est celuy dont nous avons parlé ayant le bâton sur son épaule, & représentant le Dieu Créatur du Ciel & de la Terre. L'autre est derriere luy, tenant quelque chose de rond comme un *Umbrello* ou Parasol, sur sa tête, pour le garantir du soleil & de la pluye. Il a deux Elephans à ses deux côtez un peu derriere luy, sur chacun desquels on voit deux autres Prêtres, ceux qui sont devant représentant deux autres Dieux, & les deux qui sont derriere eux portant comme l'autre des Parasols. Ces trois Dieux sont estimez les plus grands & les plus considérables de tous leurs Dieux, chacun d'eux ayant une Pagode pour sa résidence. Les cuisinieres suivent

les Dieux avec des évantails pour chasser les mouches. On voit venir ensuite des milliers de Dames & Demoiselles des plus qualifiées du pais, & aussi bien habillées, qu'elles peuvent l'estre, allant trois à trois. Et on remarque alors toutes les beautez de l'Isle faire honneur à leurs Dieux, & les suivre dans leurs Processions par toute la ville. On a grand soin de nettoier les rues, & de les orner de branches d'arbres, auxquelles pendent des banderolles, & de la verdure avec des lampes des deux costés des rues : qui brûlent jour & nuit. Enfin les Commandants que le Roy envoie, pour avoir soin que tout se fasse avec ordre, ferment la marche avec leurs Soldats. Ils font de cette maniere, tout le tour de la ville, une fois de jour, & une fois de nuit : & cette Fête dure depuis la nouvelle, jusqu'à la pleine Lune.

Le Roy assistoit autrefois à

cette solemnité à cheval avec tous ses Officiers & Domestiques qui marchotent devant luy; mais il ne se soucie plus guérés de ces sortes de pompes.

Avant que ces Dieux soient ainsi promenez, on les laisse pendant quelque temps à la porte de la Pagode, afin que le peuple les y aille adorer & porter leurs offrandes. Et pendant ce temps-là, il s'y trouve de Danseurs qui font des tours de passe passe, ce qui y attire beaucoup de monde, qui y va plutôt pour se faire voir que par dévotion. Deux ou trois jours avant la pleine Lune, on porte un *Palankin* devant chacun de ces Dieux, pour leur faire encore plus d'honneur. Il y a dedans plusieurs de leurs reliques, & un pot d'argent. Lors que la Lune est sur le point d'être pleine, ils vont auprès de la Rivière, & remplissent ce pot d'eau, qu'ils reportent au Temple, où on la garde jusqu'à l'année suivante

DE CEYLAN. *IV. Partie.* 177
qu'ils la jettent; c'est par là qu'ils
finissent cette cérémonie.

En l'an 1684. le Roy ne vou-
lut pas permettre que pendant
cette Fête, on fit la procession
dans la ville; & la rebellion étant
arrivée cette même année, il ne
l'a jamais empêchée depuis ce
temps-là.

On ne bat point le Tambour
pendant cette grande Fête, au sa-
crifice d'aucun particulier.

Ils ont une autre grande Fête La Fête
de No-
vembre
appelée *Cavuta Poyah*, au mois
de Novembre, laquelle ils com-
mencent la nuit de la pleine lu-
ne. Toute la cérémonie de cette
Fête consiste à mettre des lampes
autour de la Pagode. Ils vont
chercher les plus hauts Mays
qu'ils peuvent trouver dans les
bois, & les plantent aux portes
des Pagodes & du Palais du Roy:
& sur ces Mays ils mettent avec
beaucoup d'art, des lampes l'une
sur l'autre, par rangées jusqu'au
sommet. Pour entretenir ces lam-

pes, tout le païs contribuë & apporte de l'huile. Le Roy prend plus de plaisir à cette Fête qu'aux autres. Et peut-être que la raison de cela est, qu'on luy fait beaucoup plus d'honneur qu'aux Dieux au nom desquels on la célèbre, car son Palais est bien mieux orné de Mays & de lampes que les Temples. Cette Fête ne dure qu'une nuit.

Ce sont là les Fêtes annuelles à l'honneur des Dieux, dont le pouvoir est de les aider en cette vie. Nous verrons maintenant, de quelle maniere ils sacrifient au *Buddou* qui est celuy, à ce qu'ils disent, qui doit sauver leurs Ames.

La Fête
qui se
fait à
l'hon-
neur du
Dieu
des
Ames.

Pour le représenter à leurs yeux, ils font de petites images d'argent, de cuivre, d'argille & de pierre, qu'ils adorent, & auxquelles ils font des sacrifices, leur donnant toutes les marques de la plus profonde vénération. Ils élevent des Images à la memoire de

ce Dieu, en la pluspart des lieux, où il y a des rochers & des cavernes, & les plus dévots leur portent des vivres à la nouvelle & pleine lune, & les vont adorer.

La plus grande Fête du *Buddou* est au mois de Mars, lorsqu'ils renouvellent l'année. Il y a deux endroits où il est principalement adoré, sur une montagne & sur un arbre. Ils vont à l'un, où à l'autre en ce temps-là, avec leurs femmes & leurs enfans, n'y ayant point de différence entre ces deux endroits, pour la dignité ni le mérite. La montagne est du côté du Midi, & est appelée par les Habitans du païs, *Hamma-lella*, & par les Chrétiens la pointe d'Adam; c'est la plus haute de toute l'Isle. On y voit comme on a dit, l'empreinte du pied du *Buddou* sur le faite dans un rocher, qu'il y laissa lorsqu'il monta au Ciel. Ils adorent l'impression de ce pied, luy allument des lampes

& luy offrent des sacrifices, qu'ils mettent dessus, comme sur un autel. Le profit de ces sacrifices appartient aux Pélerins Maures, qui viennent de l'autre côte, pour demander l'aumône, cet avantage leur ayant été laissé par un Roy. De sorte qu'il s'y en trouve toujours beaucoup en ce temps-là, qui y viennent recevoir leurs droits ordinaires.

L'Arbre est du côté du Nord à *Annavodyburro*. Ils disent qu'il s'est transporté en cet endroit-là, de l'autre côte, & qu'il s'y est planté comme on le voit aujourd'huy & que lorsque le *Buddou* estoit sur la terre, il avoit de coutume de s'asseoir sous cet arbre. C'est presentement un lieu de grande devotion, & ils pretendent qu'ils ont bien du mérite, lorsqu'ils s'en acquittent bien. Ils disent que neuf Roys y ont regné successivement; & par les ruïnes qu'on y voit, il

de leurs plus beaux habits. Elles paroît qu'ils n'épargnoient ni travail ni argent pour bâtir des Temples & de grands monumens à l'honneur de ce Dieu, comme s'ils n'avoient été nez, que pour remuer des pierres & fendre des rochers, pour les mettre en monceaux l'un sur l'autre. Ces Rois sont presentement, disent-ils, des esprits heureux, qui ont mérité de l'être, par leurs travaux. Ceux que la maladie ou la nécessité empêchent d'aller à ces lieux de dévotion, peuvent aller à des *Vihars* particuliers qui sont plus proches.

Ils ont plus de veneration & de respect pour ce Dieu que pour tous les autres, dont voici une preuve, C'est que les Dames & les Demoiselles vont quelquefois par dévotion, mandier pour luy. Il est vray que les Dames de la première qualité n'y vont pas elles-mêmes, mais elles y envoient leurs suivantes, parées

La grã-
de ve-
nera-
tion
qu'ils
ont
pour
ce Dieu.

prennent l'Image du Dieu , & la mettent sur la paume de la main couverte d'un linge blanc , & vont ainsi de maison en maison , disant , nous venons demander l'aumône , pour le *Buddou* , pour luy faire un sacrifice : & on leur donne largement , de ces trois choses , de l'huile pour ses lampes , du rys pour ses sacrifices , ou de l'argent ou du cotton filé.

Les pauvres vont mandier leur vie par ce moyen - là. Ils prennent un livre de Religion , ou l'Image du *Buddou* qu'ils mettent dans une chasse & l'enveloppent d'un linge blanc , ils la portent avec grand respect , & ils demandent l'aumône au nom du livre ou du Dieu. Le monde leur fait de grandes reverences & leur donne du grain , de l'argent , ou du cotton filé ; ils disent quelquefois au pauvre ; Qu'est-ce que j'ay à donner ? Et il leur répond , comme dit un

de leurs Proverbes ; Prenez autant que vous pourrez tenir entre vos doigts , & c'est charité.

Lorsqu'il a receu l'aumône , il donne quantité de benedictions à celuy qui luy a donné & luy dit ; *Quela beneniction des Dieux & du Buddou soit avec vous ; que vôtre grain meurisse , que vôtre bétail croisse , que vôtre vie soit longue , & d'autres choses semblables.*

Les plus devots font faire l'Image de ce Dieu à leurs dépens , & recompensent largement ceux qui la font. Il n'est point Dieu avant que les yeux soient faits , mais seulement un morceau de metal qu'on laisse traîner dans la boutique sans y avoir aucun égard. Les yeux étant faits, c'est un Dieu. On le porte avec grand respect de la boutique de l'ouvrier au Temple , où il est consacré avec ceremonie & sacrifice puis on le pose en pompe dans sa niche ou petite mai-

son qui a esté préparée exprés.

Il y en a qui quelquefois ordonnent à un Taillandier de faire une Image, & lorsqu'elle est faite; ils la portent de maison en maison, chez les bonnes gens pour leur faire contribuer de quoy payer l'ouvrier, ce qu'ils font volontiers & genereusement. Et on regarde celuy qui a fait faire cette Image, comme s'il avoit fait un grand acte de devotion.

J'ay parlé cy-devant de l'arbre de *Bogahah*, qu'ils tiennent comme sacré en memoire de ce Dieu, & sous lequel ils s'assemblent pour prier & faire des sacrifices. Ils bâtissent des tentes sous ces arbres. Les unes ne sont faites que de feüilles: mais il y en a d'autres qui sont mieux construites avec du bois, de l'argille & de la chaux, & qui durent des années. Ces Bâtimens sont partagez en petits appartemens pour chaque famille parti-

DE CEYLAN. *IV. Partie.* 185
culiere. Toute la ville se joint, & chacun se bâtit une maison, de sorte que tout le Bâtiment est rond comme un cercle. Il n'y a qu'une ouverture pour aller à l'arbre de *Bogahah*, & on élève une espece de Portail sur cette ouverture. C'est principalement pour les femmes que cela se fait : car elles prennent grand plaisir à aller voir ces ceremonies, ayant tous leurs plus beaux habits. Elles passent leur temps à voir les danseurs & les bateleurs faire leurs tours, mais ces sortes de gens tirent de l'argent de ces femmes par leur importunité, & quelquefois quelque bague, ou autre chose. Elles s'amusent aussi à manger du Bétel, à causer avec leurs amies, & à leur montrer leurs beaux habits. Ces ceremonies se font toujors la nuit, & durent trois ou quatre nuits durant, jusqu'à la pleine lune, qui est toujors le temps qu'elles finissent.

CHAPITRE V.

De leur opinion touchant la Religion, de leur Doctrine, & de leur Pratique.

Ils sont
fort in-
diffe-
rens en
matiere
de Re-
ligion.

LEs Chingulays ont fort peu de zèle pour la Religion, & ils ne font pas grand cas de leurs Dieux. On ne les voit gueres s'embarasser de matieres de Religion, ni en parler, à moins qu'ils ne soient malades ou fort âgés. Ils n'empêchent personne de voir leurs ceremonies religieuses. Si un étranger trouve à redire à leur culte, ou s'en moque ainsi que de leur ignorance & de leur folie, ils disent qu'il li a raison, se moquant eux-mêmes de la superstition de leurs devotions, ajoutant qu'ils sont contraints de faire ce qu'ils font, pour se mettre en sureté contre la malice des méchants esprits

qui leur feroient du mal, leur
païs en étant tout rempli.

Lorsqu'ils sont malades, ils vont aux Temples de leurs Dieux leur faire une offrande, les priant de leur renvoyer la santé, & que s'ils en relévent, ils ne manqueront pas de faire de plus grands presens à leur Majesté, car c'est le titre qu'ils leur donnent, nommant même en quoy consisteront ces presens, comme de la terre, un esclave, de l'argent, du drap & autres choses. Ils parlent & raisonnent avec les Dieux, comme s'ils étoient presens en personne. Que s'il les abandonnent & ne les guerissent point, il ne leur donnent rien, & au lieu de presens, ils les maudissent disant qu'ils ne font que les tromper.

Ils maudissent leurs Dieux, s'ils ne répondent pas à leurs souhaits.

Ils disent fort souvent entr'eux, lorsque la fortune ne les favorise pas; *quest-ce que Dieu y sçauroit faire? Il ne faut point luy sacrifier, il faut luy déchar-*

Ils méprisent leurs Dieux.

ger le ventre dans la bouche ,
 quel Dieu est cela ? tant ils ont
 peu de respect pour leurs Divi-
 nitez. Et le Roy en a encore
 moins que ses fujets , car il ne
 fait pas grand cas ni de ceux qui
 sacrifient à leurs Idoles , ni des
 Dieux mêmes. C'est un grand
 bonheur, & pour lequel on doit
 remercier Dieu , de ce qu'il n'a
 pas souffert qu'il ait troublé le
 moins du monde , les Chrétiens
 pour leur Religion , & qu'il ne
 les ait jamais contraints de suivre
 l'Idolatrie de son païs. Au con-
 traire & le Roy & son peuple
 trouvent generalement la Reli-
 gion Chrétienne meilleure que
 la leur , & honorent & respec-
 tent ceux qui la professent,
 croyant qu'il y a un Dieu au
 dessus & plus grand que
 tous ceux qu'ils adorent , ainsi
 qu'on peut voir par l'histoire
 suivante.

Un Il n'y a pas long-temps , qu'il
 homme se rencontra parmi eux, un hom-

une qui prétendoit être Prophe- se dit
 te, envoyé de quelque nouveau Pro-
 Dieu qui n'avoit point encore phete.
 eHe nom. Le peuple luy donna
 quelque crédit, d'autant qu'il
 retendoit guerir les malades &
 faire des miracles, de sorte qu'il
 eut d'abord en grande venera-
 tion. Il fit courir le bruit que ce
 nouveau Dieu sans nom, com-
 mandoit qu'on abattît les *Dev-*
vals, qui sont les Temples de
 leurs autres Dieux. En quoy il
 eut beaucoup de succès, sans en
 être empêché ni par le Roy ni par
 le peuple. Le Roy ne faisoit pa-
 s'écarter d'inclination ni pour l'un
 ni pour l'autre, ne se souciant
 de ce qui se faisoit, jusqu'à
 ce qu'il vît lequel de ces Dieux
 seroit le plus fort, le vieux ou le
 nouveau, ces gens-là ayant peur
 de tout ce qui s'appelle Dieu; &
 celui-cy les surprenoit d'avanta-
 ge, parce qu'il n'avoit point de
 nom, cela étant si contraire à leurs
 autres Dieux qui en ont. Ce

nouveau Dieu continua donc avec succès, tout le monde commençant de l'admirer. Un grand concours de peuple luy portoit tous les jours, des sacrifices & alloit l'adorer. Et cet homme voyant qu'ils avoient tant d'inclination pour luy, creut qu'il ne luy seroit pas impossible de changer la Prêtrise en un Royaume.

Le Roy Le Roy, soit qu'il soupçon-
 envoie nât quelque chose ou non, en-
 querir voya querir un des Prêtres de ce
 un des nouveau Dieu qui faisoit sa resi-
 Prêtres dence à la campagne dans la
 de ce Province de *Hotcourli*, à quel-
 nou- ques lieues de la Cour. Après
 veau que ce Prêtre eut demeuré quel-
 Dieu. que temps dans la ville, le Roy
 ôta une bague de son doigt & la
 mit dans une boîte d'ivoire, &
 l'envoya à ce Prêtre par trois de
 ses principaux Officiers, luy or-
 donnant de s'enquerir de son
 Dieu sans nom, ce qu'il y avoit
 dans cette boîte. Cela surprit le

Prêtre, qui ne laissa pas de répondre subtilement, que son Dieu n'avoit pas été envoyé pour deviner, mais pour guerir les malades. Sur quoy le Roy ordonna qu'on luy mît les fers aux pieds & qu'on l'exposast sous un arbre, pour être mouillé par la pluye & seché par le soleil, ce qui fut executé.

Le premier Prêtre qui avoit inventé le premier ce nouveau Dieu, ayant appris ce que le Roy avoit fait, & en craignant les suites, s'enfuit promptement & emporta à Columbo tout ce qu'il avoit dérobé dans les Pagodes, ayant volé un des Elephans du Roy pour le porter. Etant arrivé-là, il se déclara fils du Roy de Mantoli, qui étoit le frere aîné du Roy à present regnant, à cause duquel il s'étoit retiré à Columbo, que les Portugais possédoient alors. Ils l'envoyèrent à Goa, où il est mort.

Le premier Prêtre s'enfuit à Columbo, & se dit fils d'un Roy.

Le bruit ayant été répandu que ce Prêtre étoit Prince , le monde se rendit auprès de luy plus qu'auparavant , ce qui luy fit changer de conduite. De sorte que les Hollandois craignant ce qui en pouvoit arriver , le firent garder. Mais ne trouvant pas cela bon , il s'enfuit avec tous ceux qui l'avoient été trouver , & se retira auprès du Roy. Celuy-ci n'eut pas plûtoſt appris qu'il étoit arrivé , qu'il envoya cinq Officiers avec des Soldats pour le prendre , & le luy amener , ce qu'ils firent l'ayant enchaîné avec tous ceux de ſa ſuite. Le Roy commanda qu'il fût gardé dans une Pegode juſqu'à ce que cette affaire eût été examinée , tout le monde le plaignant fort ſans le pouvoir aider. Les principaux Prêtres eurent ordre de ſe rendre à la Cour , ce qu'ils firent croyant que c'étoit pour aſſiſter au procès de ce Prince , ou Prêtre. Mais cependant il
le

Il le fit écarteler & exposer ses quartiers en divers endroits qu'il nomma.

Le commun peuple adore encore aujourd'huy la memoire de ce Dieu sans nom, & s'il s'étoit contenté de sa divinité sans vouloir usurper la Couronne, il auroit pû vivre jusqu'à ce qu'une mort naturelle l'eût ôté de ce monde.

L'opinion du peuple touchant ce nouveau Dieu.

Les Chingulays croient fermement une resurrection des corps, l'immortalité de l'ame, & un état après cette vie. C'est à cause de cela qu'ils adorent leurs ancestres. Ils croient que leurs Dieux sont les esprits de certains hommes qui ont autrefois vécu sur la terre. Ils tiennent que ceux là qui ont été honnêtes gens en ce monde quoy que pauvres & de basse naissance, seront élevez & eminens en celuy-là, & que les méchans seront changez en bêtes. Il y a en ce pais-là, une aragnée qui fait

Leurs opinions.

un œuf de la largeur d'une piece de quatre sols , qu'elle porte sous le ventre , qui est plus gros que le corps de l'aragnée ; cet œuf est plein de petites aragnées, qui à mesure qu'elles croissent mangent la vieille aragnée. Les Chingulais disent que les enfans désobéïssans deviendront des aragnées en l'autre monde , & que leurs petits les mangeront.

Ils croyent que la bonne & la mauvaise fortune de l'homme a été predestinée de Dieu , avant sa naissance , selon un Proverbe entr'eux : *Il est écrit en sa tête.*

Leur plus grande devotion.

Ils tiennent que le plus haut période de bonté consiste à donner aux Prêtres , à faire des sacrifices à leurs Dieux , & à ne répandre le sang d'aucune creature, ce qu'ils disent être un grand peché. C'est aussi parmi eux , une bonne action de s'abstenir de toute sorte de viande , parce

qu'ils ne voudroient point tuer ,
ni être cause qu'on tuât aucune
creature vivante. Les herbes &
les racines , font selon eux , des
viandes beaucoup plus innocen-
tes. C'est un acte de Religion de
balayer sous l'arbre de Dieu , &
de le nettoyer , comme aussi d'être
juste , sobre , chaste , & ve-
ritable , & d'avoir les vertus des
Chrétien.

Ils donnent aux pauvres par Leur
un principe de charité , qu'ils charité.
étendent aux étrangers aussi bien
qu'à ceux de leurs païs. Ils pren-
nent une poignée de chaque me-
sure de ris qu'ils font bouïller
pour leurs familles , la mettent
dans un sac & la gardent , pour
distribuer aux indigens qui vien-
nent à leurs portes.

Ils ne donnent pas seulement, Les Pri-
comme j'ay dit , à ceux de leur vileges
païs , mais aussi aux étrangers , des
& particulièrement aux Maures, Pau-
vres ,
qui sont Mahometans , & qui Mau-
ont une Mosquée dans la ville res. ;

196 R E L A T I O N
de Cande. Un Roy donna à ce
Temple ce privilege, que cha-
que habitant y doit contribuer
un *Ponnan*, que ces Maures vont
recevoir de maison en maison.
Que s'ils trouvent les portes fer-
mées, ils ont le pouvoir de les
enfoncer, & de prendre la va-
leur de ce *Ponnan*. Ils mandient
avec beaucoup d'assurance, di-
fant qu'ils viennent rendre les
gens charitables, & on leur don-
ne liberalement pour l'amour de
la charité.

Il n'y a qu'une Province du
Royaume, qui ne paye point ce
droit aux Maures. La raison en
est que lorsqu'ils le vinrent de-
mander les habitans les chassé-
rent. Et pour cette bonne action,
ils ne payent point le *Ponnan*,
ayant aussi à cause de cela, cet
autre privilege, qu'ils ne payent
point de *Marral*, ou de *Harriots*
au Roy, comme font les autres
Provinces.

On donne à ces Maures par

DE CEYLAN. *IV. Partie.* 197
charité, plusieurs terres, où ils
bâtissent des maisons, & y de-
meurent, ces terres sont à eux
pour jamais de generation en ge-
neration.

Ils jettent par devotion, tous Ils ho-
les matins & tous les soirs, des norent
fleurs devant leurs iniages, auf- les
quelles, comme j'ay dit, ils bâ- Chré-
tissent des Chappelles dans leurs riens,
cours. Ils portent des chapelets & pour-
quoy.
à la main, & disent leurs prié-
res en marchant. Il y a beaucoup
d'apparence qu'ils ont pris cet-
te coûtume des Portugais. Ils res-
pectent un homme qui fait con-
science de sa Religion; c'est ce
qui fait qu'ils aiment les Chré-
tiens plus que les autres, parce
qu'ils croyent qu'ils sont justes,
& ne mentent point. Voila ce
que j'avois à dire de leur Reli-
gion.

 CHAPITRE VI.

*De leurs maisons , de leur boire
& de leur manger , de leur
œconomie, ou menage, de leurs
salutations, & de leurs vête-
mens.*

Leurs
mai-
sons.

A Prés avoir parlé de ce qui regarde le spirituel , nous traiterons du temporel , & premierement nous conduirons le Lecteur dans leurs maisons , pour voir comment ils y vivent.

Leurs maisons sont petites , basses , couvertes de paille , bâties avec des perches sur lesquelles ils étendent de l'argille, & les murailles en sont fort unies. Il ne leur est pas permis de construire plus d'un étage en haut, ni de les couvrir de tuilles , ni d'en blanchir les murailles avec de la chaux , mais ils ont une forte

DE CEYLAN. *IV. Partie.* 199
d'argille qui est aussi blanche,
dont ils se servent quelquefois.
Ils ne se servent point d'Archi-
tectes ni de Charpentiers, si ce
n'est quelques gens du premier
ordre, chacun bâtit sa maison,
sans qu'ils se servent d'un seul
clou. Tout ce qui devoit être
cloüé, est lié avec des *Rattans*,
ou autres liens qui croissent en
abondance dans leurs forêts, où
ils prennent le bois pour bâtir;
ne leur coûtant que la peine de
le couper. Comme le país est
chaud, la plûpart ne se soucient
pas de plâtrer leurs murailles,
se contentans de branches &
de feüilles d'arbres. Les plus
pauvres n'ont qu'une cham-
bre, il s'en trouve peu qui en
ayent plus de deux, à moins
qu'ils ne soient de la plus hau-
te qualité; le Roy ne permet pas
qu'ils bâtissent de meilleures
maisons.

Ils ne font point curieux Ils
de ces maisons, où n'y a de-à'ont

point de cheminées. cheminées, ils font le feu dans un coin, dont la fumée noircit tout le plancher.

Leurs plus belles maisons.

Les grands Seigneurs ont de plus belles maisons & commodes. Ils ont ordinairement deux bâtimens opposez l'un à l'autre & joints par une muraille, ce qui fait une cour quarrée au milieu. Ils ont autour de leurs maisons contre la muraille, des bancs d'argille pour s'asseoir, & ils les frotent de fiente de vache par dessus, pour les rendre unis & les garder contre la pluye. Leurs serviteurs & leurs esclaves demeurent autour d'eux, avec leurs femmes & leurs enfans, dans des maisons particulieres.

Leurs meubles.

Ils n'ont pas beaucoup de meubles. Quelques pots de terre qui pendent à des cannes au milieu de la maison, parce qu'ils n'ont point de planches, un ou deux bassins de cuivre dans lesquels ils mangent, un siege ou deux

fans dos , font tout leur emmeu-
blement. Car il n'y a que le Roy
qui puisse s'asseoir sur une chai-
se à dos. Ils ont quelques paniers
pour mettre du grain , quelques
nattes qu'ils étendent sous la
tête , pour se coucher , qui font
tous leurs lits tant pour eux que
pour leurs amis , quelques pi-
lons d'ébène longs de quatre
pieds , pour battre le rys , & un
mortier de bois , pour l'y piller
jusqu'à ce qu'il blanchisse ; une
rapoire pour raper leurs noix de
Coco , une pierre platte pour
écraser leur poivre & leurs *Tar-*
meris , & enfin de haches , des
hellebardes, des péles, des bêches
& d'autres tels outils pour leur
usage. Ils ne se servent point de
tables & mangent à terre.

Puisque nous en sommes ve-
nus à leur manger , voyons de ^{Leur} manie-
quelle maniere ils prennent leur ^{re de}
repas. Leur manger est fort ordi- ^{man-}
naire. Pourveu qu'ils ayent du ^{ger.}
rys & du sel , ils se croient bien

pourvus. Car ils font un bon repas avec quelques feuilles vertes, un jus de citron, de poivre & du sel. Ils ne mangent point de bœuf, c'est parmy eux, une chose abominable. La viande & le poisson sont rares, le peu qu'ils en ont, ils ayment mieux le vendre pour de l'argent que de le manger, & il n'y a que les étrangers qui en achettent, car ce sont eux qui mangent ce qu'il y a de meilleur dans le país. Ce n'est pas une honte parmi eux, que d'être avare & d'épargner sur tout au manger, c'est plutôt une louange aux plus grands de souffrir la faim, ce que les soldats doivent endurer.

Com- Les grands Seigneurs ont ordi-
ment nairement de cinq ou six sortes
les de viande à leur repas, dont il
Grands n'y a qu'un plat ou deux de chair
man- ou de poisson, & plus de potage
gent. que de viande, à la mode des Por-
tugais. Leurs autres mets sont de
ce que produit la terre. Leur prin-

cipale nourriture est de ris , les autres choses ne servent qu'à luy donner du goût.

Si on ne les empêchoit point de nourrir du bétail & de la volaille , les provisions seroient en beaucoup plus grande abondance. Mais ils ont quantité de *Jackalls* qui prennent leurs poules, & des Tygres qui tuent leurs bestiaux. Cependant le Roy est le principal obstacle , il tâche de les tenir pauvres & necessiteux. Car ses Officiers prennent les poules de ceux qui en ont, & ne leur donnent presque rien , ils en font de même des cochons. Il n'y a que le Roy & les étrangers qui puissent avoir des Chèvres.

Ils sont generalement propres & adroits à ce qu'ils apprêtent , & on mange fort bien de leurs viandes quand on y est accoutumé. Ils mangent à terre sur une natte ; mais lorsqu'ils veulent faire honneur à quelqu'un , ils

Ils sont propres à leur cuisine.

le font asseoir sur un siege , & mettent la viande devant luy sur un autre.

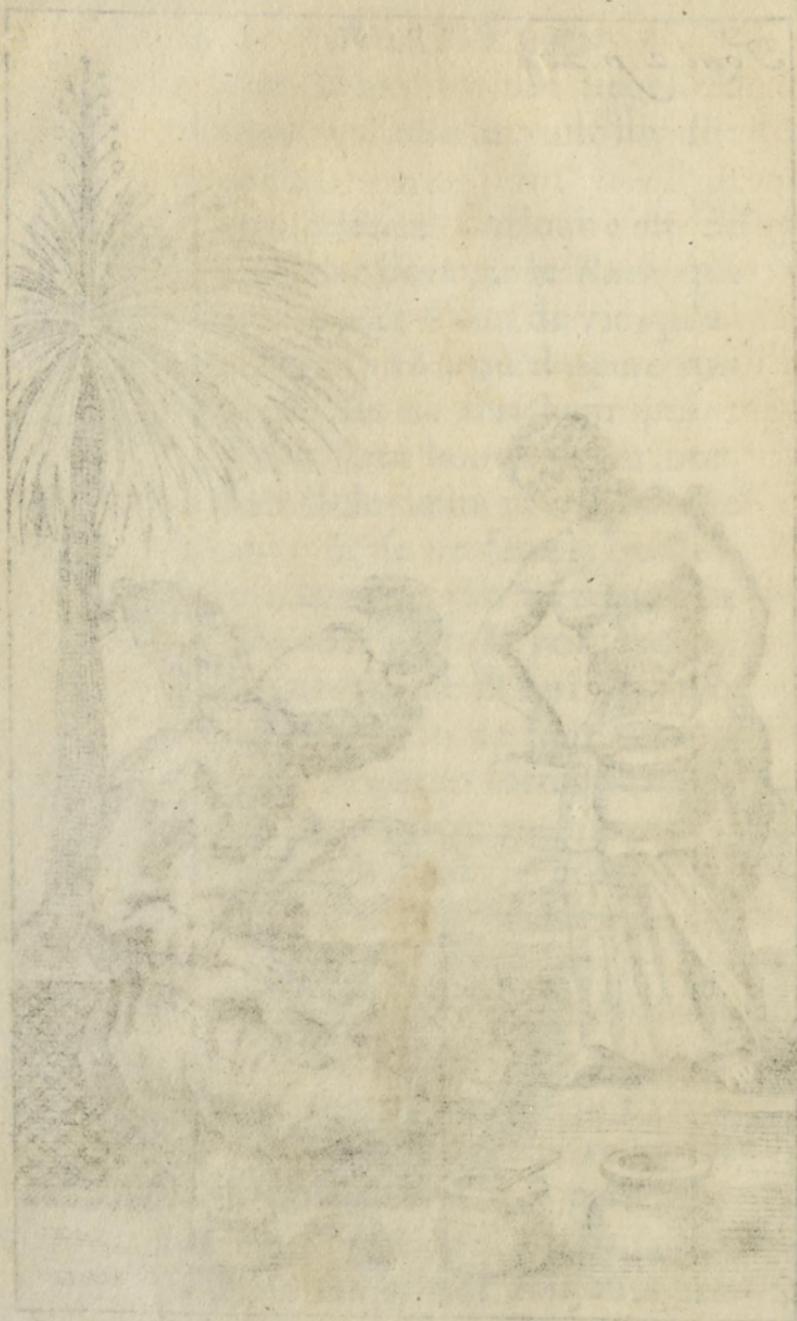
Leur
bois-
son.

Leur boisson ordinaire est de l'eau. Ils ne boivent le *Rack* qui est une espece d'eau de vie, qu'avant dîner , afin qu'il opere davantage. Ils ne touchent point le pot de leur bouche pour boire, mais ils le tiennent à quelque distance & se versent la boisson dans la bouche. Ils mettent leur rys dans des plats de porcelaine , ou de cuivre , ceux qui n'en ont point se servent de feuilles. Les *Carrées* ou autres sortes de viandes qu'ils mangent avec leur rys, sont gardées dans le pot où ils l'appêtent , & leurs femmes les leur donnent lorsqu'ils le demandent. C'est le devoir des femmes de servir leurs maris pendant qu'ils mangent, & lorsqu'ils ont fait , elles mangent leur reste. Ils ne se plaisent point à parler les uns aux autres pendant leurs repas. Ils se lavent toujours les

Tom. 2. p. 204.



Leur maniere de Manger. et de Boire



ri mains & la bouche après. Ce se-
 oi roit un affront que de leur ver-
 eiser de l'eau sur les mains , ce
 p qu'ils ne font qu'à ceux qu'ils
 on ne trouvent pas dignes de manier
 el leur aiguier. Ils se la versent
 b d'une main, pendant qu'ils se la-
 v vent l'autre. Ils se tiennent le
 o corps fort net, ainsi que la tête,
 et se les lavant fort souvent, com-
 m me ils font leurs mains, après
 ys avoir déchargé leur ventre. S'il y
 s a du monde dans la chambre qui
 sq parle, lorsque la femme met son
 ri ris au pot, elle leur dit de se tai-
 re, jusqu'à ce que le ris soit dans
 el le pot, après quoy ils peuvent
 o continuer leur discours. Cars'ils
 so causoient pendant qu'on le met
 us au pot, il ne s'enfleroit pas.

Leur
manie-
re de se
laver.

Il ne
faut pas
parler
pendant
qu'on
met le
ris au
pot.

Dans le temps de l'année que
 el les Citrons sont plus communs,
 li ils en prennent & mettent le jus
 sb dans un pot de terre, qu'ils met-
 et tent sur le feu, & le font bouil-
 il lir, jusqu'à ce qu'il devienne noir
 o comme de la poix. Ils le gardent

Sauce
avec du
jus de
Citron.

de cette maniere aussi long-temps qu'ils veulent , pour s'en servir lorsqu'ils en ont besoin. Il n'en faut que peu pour une sauce, ils appellent cela *Annego*.

Leurs confitures. Ils ont plusieurs sortes de confitures. Il y en a une qu'ils appelle *Caouun*, qui est faite de fleur de ris & de *Iaggory*, & ressemble à un bignet. Ils les font en petits morceaux , les mettent sur une feuille , les pressent avec le pouce , puis les font frire avec de l'huile de *Coco* ou de beurre dans une poëlle. Lorsque les Hollandois vinrent la premiere fois à Colombo , le Roy fit faire de ces *Caouun* pour les leur envoyer comme un grand festin. Il les trouvèrent si bons , qu'ils demanderent s'ils ne croissoient pas sur des arbres , ne croyant pas qu'aucun homme eût l'adresse de faire si bonnes choses. Les *Oggulas* sont une autre sorte de confitures , qu'ils font de ris, de *Iaggory* , de poivre , de *Carda*

mum & de canelle. Cela est fait comme une balle ronde qui se durcit. Ils les mettent dans des sacs pour les porter, lorsqu'ils voyagent, & les mangent l'après-dînée, quand ils ont faim. Les *Allovvays* sont presque faits de même manière, sinon qu'ils sont plats comme des Lozanges. Ils sont bons pour les évanouissemens & la soif; il les mangent aussi après le dîner. Nous en avons avec nous dans notre voyage.

Ils ont une espèce de gâteaux qu'ils appellent *Tacpetties*, faits de fleur de ris, de noix de *Coco* & de *Iaggory*. Ils sont faits comme un peloton, autour duquel on met une feuille, puis on les enferme dans un linge qu'on pend au dessus d'un pot d'eau bouillante, dont la vapeur chaude les cuit; ils ont le goût du pain blanc, d'amandes & de sucre.

Sorte
de ga-
âteaux.

Le *Pitu* se fait ainsi. Ils pren-

nent de la fleur de *Coracan*, & y jettent un peu d'eau, ou la remuë ensuite dans le pot, ce qui la fait tourner, en grume aux comede la poudre à canon. Ils prennent ensuite un pot d'eau bouillante qu'ils couvrent d'un linge, sur lequel ils mettent autant de cette fleur, qu'ils en peuvent couvrir avec un autre pot, & ainsi la vapeur qui passe à travers ce linge, la cuit & la rend comme un gasteau. Ils en mangent comme du ris.

Les femmes battent le ris avec des pilons d'ébene, elles posent le ris sur la terre, pour le battre, donnent un coup d'une main, & changent leur pilon de l'autre, pour luy donner l'autre coup, & ainsi consecutivement un coup d'une main, & un coup, de l'autre, & en même temps, battent la mesure avec leurs pieds, pour retenir le grain ensemble. Cela étant fait, elles le battent encore, dans un mortier de bois. C'est-là

Bon ménage
des femmes.

l'ouvrage des femmes, quoy qu'il soit fort rude, comme aussi d'aller querir du bois & de l'eau. Elles portent le bois sur leur tête, & l'eau dans un certain pot de terre qu'elles mettent sur leur hanche. Elles ont aussi un grand couteau pour couper des herbes, des citrouilles & autres choses semblables qu'elles apprêtent.

Lorsqu'ils se visitent, le maître de la maison ayant prié l'étranger de s'asseoir, luy donne des feuilles vertes qu'ils appellent *Bullat*, qu'ils mangent avec de la chaux, des noix de Betel, & du Tabac. Lorsqu'ils ont esté assis quelque temps, le maître de la maison, demande à l'autre, ce qui l'a fait venir chez luy. Que s'il tarde quelque temps à le demander, l'étranger s'en formalise, croyant qu'il n'est pas le bien venu. Aussi ne se visitent-ils jamais que pour quelque fin qu'ils ont, soit pour demander quelque chose, ou pour emprunter.

Com-
mentils
recoi-
vent
ceux
qui les
vont
voir.

Les Pa-
rent.

Si les Parens quelque proches qu'ils soyent, se trouvent ensemble, ils ne se font aucunes caresses, ni n'ont aucun entretien particulier, mais s'alléient comme des étrangers avec beaucoup de gravité. Que s'ils demeurent plus d'un jour, la coûtume ordinaire étant de passer une nuit, ils aydent au maître de la maison en tout ce qu'il a à faire. Ils ne se visitent point les mains vuides, portant toujourns quelques provisions ou des confitures à leurs amis. Celuy chez qui on va, leur fait un festin selon son pouvoir, ce qui arrive rarement car ils n'en font gueres qu'à leurs nôces.

Leur
manie-
re de se
saluer.

Il est temps de voir comment ils se conduisent dehors. Leur maniere de se saluer quand ils se rencontrent, est de lever les mains, la paume en haut, & de se courber le corps. Le plus considerable ne leve qu'une main pour celuy qui luy est inférieur,



Homme de Qualité

& s'il est bien au dessous de luy, si il ne fait que remuër la tête. Les femmes se saluent en mettant les deux mains à leur front. Le compliment ordinaire est *Ay*, qui signifie comment vous portez vous, & l'autre répond *Hundoï*, ad bien.

Lorsque les hommes sortent, L'habit
 ils sont habillés de cette manière des Nobles.
 Les Nobles ont des pourpoints
 de toile de coton blanche ou
 bleüe, & un linge autour de leurs
 reins ; il est blanc auprès de leur
 peau, & sur le blanc, un bleu ou
 quelque autre couleur. Ils
 portent une ceinture bleüe ou
 rouge, & un coüteau dans leur
 sein dont le manche est travaillé.
 Ils portent un sabre à leur côté
 dont la poignée est travaillée
 avec des piéces de rapport de cui-
 vre ou d'argent, le foureau étant
 tout couvert d'argent ciselé. Ils
 ont à la main une canne peinte.
 Ils sont suivis d'un garçon nud
 tête dont les cheveux pendent sur

le dos, il tient toujours un sac ^{de} au lieu de poche, dans lequel il li y a des feuilles & des noix de Be- tel, qu'ils vont toujours mâchant. Ils ont de la chaux dans une boëte d'argent bien gravée qu'ils ont toujours à la main, & qui est faite comme une boëte à montre.

Leurs Che-veux. Les Grands & les jeunes gens portent les cheveux longs pendans sur leurs épaules. Mais lorsqu'ils travaillent ou voyagent, ils les nouent derriere. Ils avoient autrefois presque tous les oreilles percées, & y mettoient des poids pour les faire croître. Longues, comme les Malabares. Mais le Roy régnañt n'ayant point fait percer les siennes, cette mode est presque perduë. Les hommes pour se parer, portent des bagues de cuivre & d'argent à leurs doigt, & les plus riches en ont d'or. Personne ne porte d'étoffe de soye.

Mais les femmes surpassent de



DE WOLFF

Tom. 2. p. 213.



DE MOISELLE

beaucoup les hommes dans leurs habits, aussi ne se soucient-ils pas tant de quelle maniere ils soient vêtus, qu'à parer leurs femmes. Les hommes mettent toute leur vanité dans leur suite, faisant marcher des domestiques armés devant & après eux.

Les femmes ne regardent point comment elles sont habillées dans leurs maisons, pourveu que leurs habits soient commodes & ne les empêchent point de faire leur ouvrage. Mais lorsqu'elles sortent & qu'elles se parent, elles mettent une espece de chemise d'une tres-belle toile de coton blanche, & brodée de fleurs & de branches; elles portent des bracelets d'argent à leurs bras, leurs doigts tant du pied que de la main, étant pleins de bagues d'argent. Elles ont des Colliers d'argent bien travaillés, gravés & dorez qui leur pendent jusques sur les mammelles. Elles ont des bijoux à leurs oreilles bien

Les femmes dans leurs beaux atours.

travaillés & bien gravés; elles se
 se les font percer dès leur jeu-
 nesse, & pour rendre le trou plus
 grand, elles y mettent une feuil-
 le de Betel roulée, de sorte que
 ces deux trous deviennent si
 grands, qu'il semble qu'elles
 aient deux cercles de chaque
 côté du visage, ce qu'ils pren-
 nent pour un grand ornement, &
 ce qui est selon moy une très-
 grande déformité, ces femmes
 ayant d'ailleurs, les traits assez
 beaux.

Leur
 ajuste-
 ment de
 tête.

Le reste de leur parure leur
 sied assez bien. Elles mettent de
 l'huile de Coco à leur cheveux,
 pour les rendre luisants, & el-
 les les font pendre par derrière;
 ils ne passent gueres leur ceintu-
 re; mais comme c'est un orne-
 ment pour elles d'avoir quantité
 de cheveux, elles en ont de faux
 qu'elles lient avec les leurs, & qui
 leur tombent jusqu'à moitié du
 dos. Leurs mains sont nuës ne
 portant point de gands; elles por-

portent une espece d'écharpe d'une
 étoffe de soye rayée ou à fleurs,
 par qu'elles jettent negligemment
 sur leur tête ou sur les épaules.
 Elles ont au milieu du corps, une
 ou deux ceintures d'argent trait;
 elles mâchent toujourns du Bétel
 en marchant. Quelque parées
 qu'elles soient, elles ne portent
 point de souliers, non plus que
 les hommes, cet honneur n'ap-
 partenant qu'au Roy.

C'est une coûtume générale
 parmy toutes sortes de gens de
 ce pais là, d'emprunter des ha-
 bits, ou des joyaux, pour porter
 quand ils sortent, de maniere
 qu'ils ne le tiennent point à hon-
 neur, ni se mettent point en peine
 de le cacher. Au contraire, ils en
 parlent communement à leurs
 amis, lors qu'ils les rencontrent
 disant, j'ay emprunté telle &
 telle chose d'un tel, & cela
 d'un autre. Leur pauvreté est si
 grande, qu'ils n'ont pas dequoy
 acheter les habits qu'ils vou-

Ils em-
 prun-
 tent
 leurs
 habits.

216 R E L A T I O N
droient porter, quoy que leurs
plus beaux soient fort médio-
cres.

CHAPITRE VII.

*De leurs logemens, de leurs lits,
de leur concubinage, de leurs
mariages & de leurs enfans.*

A Prés avoir veu les Dames de
Ceylan, hors de chez elles,
il est temps de retourner en leurs
maisons, de voir leurs cham-
bres de lit, & comment elles
couchent, en quoy elles ne sont
pas fort délicates. Si leur maison
n'a qu'une chambre, ce qui est
fort ordinaire, les hommes cou-
chent à un bout & les femmes à
l'autre.

Leurs
lits, &
com-
ment
ils cou-
chent.

Ils ont des chalits, mais sans
chevet, ni rideaux, le Roy ne le
permettant pas. Ils ne se soucient
pas même d'en avoir plus d'un,
qui est pour le maître de la
maison :

maison, & sur ce chalit il y a des nattes & un chevet de paille. Les femmes & les enfans couchent toujours à terre auprès du feu sur des nattes. La femme prend un morceau de bois pour luy servir de chevet, mais les enfans s'en passent. Ils n'ont point d'autres couvertures, que les habits qu'ils portent le jour. Mais ils ont toujours le feu à leurs pieds, qui dure toute la nuit, ce qui est incommode pour les femmes, qui vont querir tous le bois sur leurs têtes. Car c'est une honte au mary de se mêler des choses que la femme doit faire.

Les petits enfans qui vont nuds tout le jour, se fourent sous les habits de leurs mères; & s'ils sentent du froid la nuit, ils se lèvent & soufflent le feu avec leur bouche, car il n'y a point de soufflets en ce païs-là, puis ils s'asséent & se chauffent.

Ils sont si peu endormis, qu'ils se lèvent souvent la nuit pour

ils se
lèvent
la nuit.

mâcher du Betel & prendre du tabac, ensuite de quoy, ils se recouchent & chantent des chansons jusqu'à ce qu'ils se rendorment.

On apprend aux enfans à chanter en se couchant. Les jeunes gens vont coucher avec les autres.

Ils ne prient que très rarement Dieu, avant de se coucher, ni n'apprennent à leurs enfans à le faire, se contentant de dire quelquefois, *le Bon Dieu me garde*. Mais au lieu de cela, ils enseignent à leurs enfans à chanter en se couchant.

Les enfans qui sont un peu âgés, lorsqu'il n'y a qu'une chambre chez eux, vont coucher chez leurs voisins, ce qui leur plaît fort, parce qu'ils rencontrent compagnie. Leurs Parents ne sont point fâchez que de jeunes hommes, pourveu qu'ils soient d'aussi bonne condition qu'eux, couchent avec leurs filles; au contraire, ils le trouvent bon; sçachant que leurs filles par ce moyen-là, peuvent commander à ces jeunes gens de les ayder,

quelque ouvrage qu'ils ayent à faire. Et elles sont si éloignées de tenir cela à honte, qu'elles se vantent à leurs compagnes, qu'elles ont tels jeunes gens à leur commandement. De sorte que la jeunesse est élevée dans l'impureté. Il est vray qu'ils n'y a point en ce pays-là, de femmes publiques permises par autorité. Celles qui ont fait ce métier dans la ville, ont souvent esté sévèrement punies, par ordre du Roy, ayant esté fouïettées, ayant eu les oreilles percées, ou ayant esté rasées. Mais pour ce qui est de se prostituer dans le particulier, peu ou presque point ne s'en sçauroient exempter. Pour ce qui est de devenir grosses, ce qu'elles ne souhaitent point, elles sçavent fort adroitement l'empêcher.

Il faut avouer que les prostitutions publiques ne seroient pas fort profitables, la plûpart des filles se prostituant en particulier. Cependant quoi qu'elles

Il n'y a rien de plus commun que le concubinage.

Elles sont coupables du fait, & n'en ayment pas le nom.

foiét presque toutes débauchées, elles ont en horreur le nom de *Vesou* qui signifie prostituée. Elles ne s'enfont aussi point des reproches les unes aux autres dans leurs querelles, si ce n'est qu'elles eussent couché avec un homme de moindre naissance qu'elles. La femme se croit aussi obligée à l'homme de sa compagnie, que luy de la sienne. Les femmes sont fort adroites dans ces affaires, dont elles se font une pratique continuelle, à cacher leurs débauches à leurs marys, qui ne devroient pas ignorer les tours de leurs femmes, par leur propre experience. Car à moins qu'ils ne les attrapent sur le fait, ils ne se mettent point en peine de découvrir leur infidelité, ce qui est si commun en ce pais-là, qu'on n'y prend pas garde.

Un homme peut tuer celuy C'est une loy qu'un homme peut tuer quiconque il trouve couché avec sa femme, & elle aussi. Il est arrivé quelquefois qu'un

homme estant venu à sa porte, qu'il
 lorsqu'un autre étoit couché ^{trouve}
 avec sa femme, & n'y ayant point ^{couché}
 de moyen d'échapper, la femme ^{avec sa}
 s'est levée, a pris une espee de ^{femme.}
 corbeille de cendres chaudes, &
 les ayant jettées en ouvrant la
 porte, aux yeux de son mary, elle
 s'est sauvée avec son Amant.

C'est l'ouvrage des femmes, ^{Finesse}
 comme j'ay déjà dit, d'aller que- ^{des fem-}
 rir du bois, & d'amener le bestail ^{mes}
 chez elles. Si elles ne peuvent ^{pour}
 faire leur affaire au logis, elles ^{cacher}
 donnent des rendez-vous, où ^{leurs}
 elles vont pendant que le mary ^{débau-}
 est à la maison à faire jouer les ^{ches.}
 enfans. C'est une chose ordinai-
 re à ces hommes qui ont des
 commerces avec les femmes des
 autres d'aller derriere la mai-
 son sur la brune, pour les atten-
 dre quand elles sortent. Et le
 Galand pour faire connoître à la
 femme qu'il est là, rompt un
 bâton, ou jette une noix de Bé-
 tel par dessus la muraille en tel-

endroit marqué, & alors elle sort pour aller à sa rencontre. Elles aiment si fort leurs Galands que j'ay veu un mary vouloir entrer dans sa maison, sa femme y ayant un homme avec elle, auquel elle aida à faire un trou au toit pour le faire sauver, & cette femme demeura dedans pour soutenir seule toute la colere du mary. Lorsqu'elles manquent d'occasion pour jouir pendant toute la nuit, de leur amy, elles feignent d'être mecontentes, font une querelle d'Allemand au mary & vont chez leurs parents, pour prendre plus long temps leurs plaisirs. Et ceux-ci bien loin de les empêcher les aydent à se divertir.

Ils regalent leurs amis & leur permettent de coucher avec

Il y a des occasions où les maris permettent à leurs femmes & à leurs filles de coucher avec d'autres hommes. Et cela arrive, lorsque leurs meilleurs amis, ou de grands Seigneurs logent chez eux. Alors ils envoient leurs

femmes ou leurs filles leur tenir compagnie dans leurs chambres. Ils ne tiennent pas pour cela que leurs femmes soient prostituées, lorsqu'elles couchent avec des hommes d'aussi bonne condition ou de plus grande qualité qu'eux.

Leurs
femmes
ou avec
leurs
filles.

Ils ne se soucient gueres lorsqu'ils se marient, si leurs femmes sont vierges ou non. Et pour peu de chose, une mère produit sa fille à ceux qui la souhaitent. Mais c'est une si grande horreur pour des femmes d'une haute naissance de permettre à des gens de basse étoffe d'avoir affaire avec elles, que je ne pense pas qu'elles le fassent jamais.

La mère
est tue
sa fille
pour
peu de
chose.

C'est assez parlé de leurs infamies, passons à quelque chose de plus honneste, & disons un mot de leurs mariages, qui rendent leurs plaisirs légitimes, pour lesquels ils ne font pas grande cérémonie. Ils ne font point l'amour comme on parle

Leurs
mariages.

ordinairement. Ce sont les parents qui font le mariage, & qui dans leur choix, ne regardent pas tant à la beauté de la fille, qu'à sa naissance & à sa famille. Quand ils sont une fois d'accord, tout est fait. L'homme porte, ou envoie à la fille ses habits de nopces, qui est une piece de toille de six ou sept verges, & une camifolle brodée de bleu & de rouge; si l'homme est si pauvre, qu'il ne puisse acheter cette piece de toille, il en emprunte une: s'il la porte luy même, il couche avec la fille cette nuit là. Et ensuite, ils prennent un jour, pour la venir prendre & la mener chez luy, & c'est là le jour du mariage.

Le Fiancé va chez la Fiancée. Le jour venu, le Fiancé accompagné de ses amis, va chez la Fiancée, ce qui se fait toujours le soir. Il porte des provisions & des confitures, pour la nopce, selon son pouvoir. Ils ne font jamais plus de deux repas, dont

le souper est le premier. Et alors les nouveaux mariés mangent ensemble dans un même plat, ce qui signifie qu'ils sont de même rang & qualité. Ils se lient quelquefois les pouces ensemble, & après cela vont coucher de compagnie.

Le lendemain après le dîner, Com-ment il prend sa femme & la mene ment il chez luy. Elle marche devant & mene il la suit avec quelques-uns de sa fem- ses parens qui la conduisent. mechez- luy.

C'est la coutume en ce pais-là, que le mary suit sa femme. La raison de cela est, qu'un homme allant une fois le premier, sa femme luy fut enlevée, sans qu'il y prît garde. Estant arrivez au logis du marié il leur fait un festin.

Quelques jours après ses pa- Autrerens la viennent voir, & appor- cére-tent des provisions. Voici une monie autre maniere de se marier. de ma- L'homme tient un bout du linge riage.

de la femme & le met autour de ses reins, & elle tient l'autre, & alors on leur verse de l'eau sur la tête, qui leur mouille tout le corps, ce qui estant fait, ils sont mariés & demeurent ensemble aussi long-temps qu'ils s'accordent.

L'homme & la femme se peuvent séparer. Leurs mariages n'ont pas grand force ni vertu: car s'ils ne s'accordent pas, ils se séparent sans honte; néanmoins, ils donnent en mariage à leurs filles, du bestail; des esclaves ou de l'argent, selon leur pouvoir. Mais s'il arrive qu'il ne s'ayment pas & qu'ils se séparent, le mary rend ce qu'il a eu, & alors elle peut prendre un autre mary, n'en étant pas pire, à ce qu'ils tiennent, pour avoir eu commerce avec un autre homme.

Ils changent. Les hommes aussi bien que les femmes se marient ordinairement quatre ou cinq fois, avant que de l'être à leur contentement. Que s'ils ont des enfans lorsqu'il

se séparent, la loi veut que les garçons suivent le père, & les filles la mère. La plûpart des femmes n'ayant point d'enfans, sont exemptes de cette dispute. Les hommes de ce pais-là, même les plus grands Seigneurs n'ont qu'une femme. Mais une femme a souvent deux marys. Car il est permis & est assez ordinaire à deux freres de tenir maison ensemble, & de n'avoir qu'une femme, & les enfans les reconnoissent & les appellent tous deux peres.

Le fem
mes
ont
deux
marys.

Les femmes sont tenuës estre souillées ou polluës, tant qu'elles ont leurs ordinaires, & si fort que la maison même est souillée, & que personne n'en approche. Elles n'en font point de mistere, mais crient à ceux qu'elles voyent venir de ne pas approcher de la maison. Elles sont purifiées lorsqu'elles ont esté lavées par tout le corps. Il n'est pas permis à quelque femme que ce soit, quand elle seroit mariée

Les fem
mes
souil-
lées ou
polluës

Privile
ges des
hōmes
par des-
sus les
femmes

à un grand Seigneur, de s'asseoir sur un siège en présence d'un homme. Il est assez ordinaire aux hommes de s'accuser les uns les autres, au nom du Roy d'avoir ou de n'avoir pas fait telle chose, ce que les femmes n'oseroient faire, sur peine d'avoir la langue coupée. On punit souvent les gens pour des fautes qu'ils ont faites, par un emprisonnement, & par la chaîne, ou les faisant tenir un certain temps avec des poids sur leur dos, jusqu'à ce qu'ils payent certaine somme d'argent, ce qui monte pour des fautes ordinaires à cinq, ou à dix Shellings. On châtie les femmes en leur mettant un panier de sable sur la tête, & l'y laissant aussi longtemps que les Juges le trouvent à propos. On ne fouette jamais personne, pour quelque crime que ce soit, que le Roy ne le commande.

Privile Les terres dont les femmes hé-

Elles ne payent rien au Roy. Elles ne payent point de douanne q pour ce qu'elles portent aux Ports de mer. On n'en doit non plus q pour ce que porte une bête de charge femelle, vache ou buffe.

Ils n'ont point de sages femmes. Ce sont les femmes du voisinage qui aident aux accouchemens. Aussi-tost que l'enfant est né, le pere ou quelque proche parent va trouver l'Astrologue, pour s'enquerir s'il est venu au monde, sous une bonne Planete, & dans une bonne ou mauvaise heure. S'il est né dans une mauvaise heure, ils le font d'abord mourir, soit en ne lui donnant aucune nourriture, ou le noyant, ou l'enterrant tout vif; ou bien ils le donnent à quelqu'un de même condition qu'eux, qui le nourrit avec du ris & du lait, car ils croyent, que quoy que cet enfant soit malheureux entre les mains de ses parens, il ne le sera pas entre les mains des

ges des
fem-
mes

Ils font
mourir
quel-
ques-
uns de
leurs
enfants.

autres. On leur a quelquefois demandé pourquoy ils traittoient si inhumainement de pauvres enfans qui sortent de leurs entrailles. Ils disent que c'est avec regret, mais ajoutent-ils, pourquoy éleverois-je un diable dans ma maison ? Car ils croyent qu'un enfant né dans une mauvaise heure, fera enrager ses parens par sa désobéissance & sa mauvaise vie. Ils ne traitent presque jamais de cette maniere, un premier enfant, ils l'ayment & le caressent. Mais lorsqu'ils viennent à en avoir plusieurs, il leur est ordinaire de le tuer, sous pretexte qu'il est né sous une malheureuse constellation. Il n'y a point de crime à cela, & il n'y a point de loy dans ce païs, pour prendre connoissance d'une telle action.

Ils ne
trait-
tent
pas
ainsi
un aî-
né.

Leurs
noms.

Ils ont des noms dans leur enfance, par lesquels ils se nomment & se distinguent les uns des autres. Mais c'est une honte

aux hommes & aux femmes, lorsqu'ils sont avancez en âge, d'être appellez par ces noms-là. Ils lochangingent alors leurs noms en titres, selon la ville dans laquelle ils sont nez, ou celle où ils demeurent. Ils ont aussi d'autres noms qui sont comme leurs armes, & qui appartiennent à telle ou telle famille.

Ils sont fort ambitieux de titres, n'ayant que cela dont ils se puissent vanter. Ils ont quantité de termes de respect dans leur langue, dont nous donnerons des exemples dans la suite de cette Relation.

Ils ambitionnent les hauts titres.

CHAPITRE VIII.

De leurs Emplois & de leurs Divertissemens.

IL est temps que nous voyons quelle est la maniere de vivre des Chingulays, & par quel

L'air
com-
merce.

moyen ils subsistent, quoy que nous en ayons déjà parlé. Ils ont presentement tres-peu de commerce ou de ttafic avec les étrangers. Il est vray que lorsque les Portugais étoient dans l'Isle, & qu'il y avoit paix entr'eux & le Roy, le Roy permettoit à ses sujets de trafiquer avec eux, ce qu'il n'a jamais voulu qu'ils fissent avec les Hollandois, quoy qu'ils l'ayent fort recherché. Ils ont entr'eux quelque negoce, que cause la nature du país. Car ce qui croît dans une partie du Royaume, ne croît pas dans l'autre. Ils ont néanmoins dans cette Isle, en prenant ce que la terre produit d'un côté & d'autre, assez de quoy subsister, sans les dentées d'aucun autre país, en changeant une chose pour l'autre, & portant ce qu'ils ont de trop en d'autres Provinces, & en rapportant ce qui leur manque.

Le labourage est le principal

L'employ des Chingulays, & les Les plus
 q plus Grands s'y appliquent, n'é- Grands
 stant point honteux aux gens de ne font
 la plus grande qualité de tra- point
 vvailler, soit dans leurs maisons, difficul-
 soit sur leurs terres, pourveu que té de
 ce soit pour eux-mêmes. Mais travail-
 li il est honteux parmi eux de tra- ler.
 vvailler pour de l'argent, ou pour
 s'autruy, & il y en a fort peu
 p qui le veüillent faire. Un Gen-
 tilhomme peut faire tout, ex-
 cepté qu'il ne doit rien porter,
 car il faut qu'il louë un hom-
 me pour cela; le métier de por-
 teur est tenu pour le plus abjet de
 tous.

Lorsqu'ils ont besoin de colle Com-
 forte, ils la font ainsi. Ils pren- ment
 nent du lait caillé, & en font for- ils font
 tir tout l'eau à travers un linge. la col-
 Ils le lient ensuite dans une au- le for-
 tre linge & le mettent dans une te.
 eau bouillante, & le font bouillir af-
 sez long-temps, après quoy il de-
 vient aussi dur que du caillé de
 fromage. Ils le mêlent après avec

de la chaux , pour s'en servir ; s'ils n'en ont pas besoin sur l'heure , ils le roulent en boule , & cette boule devient tres-dure , & lorsqu'ils s'en veulent servir , ils la raclent avec un couteau , & y mettent un peu de chaux , ce qui la rend au même temps tendre.

Leurs
manu-
factu-
res.

Ils ont peu de manufactures. Ils font des toilles de coton , qui ne sont pas si fines , qu'elles sont fortes & propres pour leur usage. Ils font de toutes sortes d'outils de fer pour des Maréchaux ou Taillandiers, des Charpentiers & des Manœuvres , toutes sortes de pots de terre , pour bouillir , étuver , fricasser & mettre de l'eau. Ils font de toutes sortes d'ouvrages d'orfèvrerie , de peinture , de sculpture , d'acier , de bons fusils & autres armes semblables. Leur maniere de preparer la pierre de fer & de faire le fer , merite que nous nous y arrêtions un peu. Car il se trou-

ve quantité de fer dans ce païs-là, qu'ils font de pierres qui se trouvent en plusieurs endroits du Royaume, & il n'est pas besoin de creuser plus de cinq ou six pieds dans la terre pour les trouver.

Ils prennent ces pierres & les mettent en un monceau, & les brûlent avec du feu de bois, ce qui les rend plus tendres, & plus propres pour la fournaïse. Cela étant fait, ils ont une fournaïse faite d'une certaine sorte d'argille, dans laquelle ils mettent quantité de charbon de bois, & ces pierres par dessus, & encore d'autre charbon sur les pierres. Cette fournaïse a un dos, comme la forge d'un Maréchal, derrière lequel se tient celui qui souffle, pour garentir le souffleur de la chaleur du feu. Il y a derrière la fournaïse deux troncs d'arbres qui sont bien avant dans la terre, & qui sont creux en haut comme deux pots. Ils

Comment
ils font
le fer.

attachent sur chacun de ces deux piéces de bois creux , un morceau de peau de Daim , dans laquelle il y a un trou de la grandeur du doigt. Il y a au milieu de chaque peau auprès du trou deux cordons liez fortement à deux bâtons plantés dans la terre , ce qui fait comme un ressort & plie comme un Arc. Cela fait lever cette peau. Le souffleur a chacun de ses piéds sur chacune de ses fouches ou troncs d'arbre , couvrant chaque trou de la plante de son piéd : & à mesure qu'il met le piéd sur l'un des troncs & presse la peau, il ôte son piéd de dessus l'autre , qui s'éleve aussi-tost par le moyen de ce ressort , de sorte que faisant cela alternativement, il fait passer une grande quantité de vent à travers de ces tuyaux dans la fournaise. Car il y a aussi deux tuyaux dans le côté des troncs, qui conduisent le vent dans la fournaise, comme le nez d'un soufflet.

Et pour soulager le souffleur, il y a une courroye attachée à deux poteaux qui le prend par derriere, sur laquelle il appuye le dos. Il a devant luy, un bâton en travers sur lequel il pose les deux mains, & ainsi il souffle avec beaucoup de facilité. A mesure que ces pierres brûlent, la crasse se fond & sort par le bas comme une flamme, & le fer demeure dans la fournaise. Lorsqu'ils croyent qu'il est assez purifié, & qu'il ne sort plus de crasse, ils le tirent, & luy donnent un coup à travers avec une hache puis le jettent dans l'eau. Ils le coupent de cette maniere, afin qu'on voye que c'est de bon fer, & cela pour la satisfaction de ceux qui l'achettent.

Voyons, pour finir ce discours ^{Com-} de leur travail, comment ils ^{ment} font le beurre. Premièrement ils ^{ils font} font bouïllir le lait & le chan- ^{le beur-} re. ^{re.} gent en caillé. Le lendemain au matin, ils écument la crème,

& la font passer dans un pot de terre , avec un bâton , au bout du quel il y a quelque chose qui ressemble à un bâton à faire du Chocolat. Quand le beurre est fait , ils le mettent dans une poëlle pour le frire , afin d'en faire sortir toute l'eau , après quoy ils le mettent dans un pot de terre , pour s'en servir.

Boutiques
dans la
ville.

Il n'y a point de marchez dans toute l'Isle. Il y a quelques boutiques dans les villes , où on vend de la toile , du ris , du sel , du tabac , de la chaux , des drogues , des fruits , des épées , de l'acier , du cuivre & autres telles choses.

Le prix
des
marchandises.

Pour ce qui est du prix des marchandises , voici comme elles se vendent. Le ris se vend dans la ville où il est le plus cher , sur le pied de six mesures de Paris pour quatre sols & demi ; six poules autant , un cochon de lait de même ; un cochon

g gras, mais qui n'est pas si gros
 p que les nôtres, quarante-deux
 s fols, une chèvre grasse trente
 o fols, quatre mille noix de Bétel
 o pour neuf fols prix courant.

s Passons à leurs poids, à leurs
 m mesures & à leur monnoye. Pour
 r leurs mesures, un *Rian* est un
 s *Cubit* qui est depuis le coude jus-

Leurs
 mesu-
 res.

upqu'au bout du doigt du milieu.
 e Le *Vvaddorian* est une mesure
 e de Charpentier, qui est autant
 upqu'on peut étendre d'un coude

à l'autre. La moindre de leurs
 m mesures de grain est un *Potta*,

upqui contient autant de grain,
 upqu'un homme en peut prendre
 v avec la main. Quatre *Pottas* font

u une mesure, qu'ils appellent
 s *Bonder Nellia*, qui veut dire la

m mesure du Roy, ce qu'on don-
 e ne ordinairement à un homme,
 s & qui est tout ce qu'il peut man-

gger en un jour. On nous en
 obdonnoit deux à nous autres An-
 glois. Quatre de ces *Bonder*
 v *Nellias* font un *Courney*, qui est

une fort jolie mesure tournée ; & quelques-unes sont faites de canne comme un panier. Dix de ces *Corneys* , font un *Pale* , qui contient quarante mesures , qui est la quantité qu'on rend pour une *Larée* qui est la cinquième partie d'une piece de huit , selon le prix de *Cande - Uda* , mais en temps de moisson , on a deux *Pales* pour une *Larée*. Quatre *Pales* font un *Ommouna* , qui est la mesure par laquelle ils comptent leur grain.

Leurs
poids

Le plus petit de leurs poids est un *Collonda* dont six font une piece de huit. Il y a des demi *Collondas* & des quarts de *Collondas*. Ils les font avec de certains petits grains rouges qui croissent dans les bois , & qui sont comme des grains de chapelet ; dix de ces grains font un *Collonda* , & vingt *Collondas* un *Pallum*.

Ils sont
punis

On ne punit point en ce pais là , ceux dont les mesures sont trop qo

trop petites, & ils ont plus de pour
 soin qu'elles ne soient pas trop avoir
 petites que trop grandes. La rai- de trop
 son de cela est que l'argent étant gran-
 rare, on se sert de grain au lieu des me-
 de monnoye. Et chaque particu- suies,
 lier à sa mesure, qu'il fait aussi & non
 grande qu'il peut, afin que lorf- pour ca
 qu'il reçoit la dette de grain il avoir
 en ait davantage, ce qui fait tort de trop
 aux pauvres gens qui sont ordi- petites,
 nairement les debiteurs. C'est & pour.
 pourquoy les Officiers qu'on ap- quoy.
 pelle *Adigars* vont de ville en
 ville examiner les mesures, &
 lorsqu'ils en trouvent de trop
 grandes, ils les mettent en pie-
 ces & les pendent dans les ruës
 pour épouvanter les autres. Ils
 mettent quelquefois à l'amende
 ceux qui en ont.

Ils n'ont que trois sortes de Leur
 monnoye courante dans les E- mon-
 tats du Roy. L'une a été fabri- noye.
 quée par les Portugais, ayant le
 portrait du Roy d'un côté &
 celui d'un Moine de l'autre, les

Chingulays l'appellent *Tangum-Massa*, Cette piece vaut environ dix sols, le demi *Tangum* est la moitié. Il y a une autre sorte de monnoye, que tout le monde peut faire avec la permission du Roy. Elle est faite comme un hamçon à prendre du poisson, & ils y mettent quelle marque il leur plaît, l'argent en est meilleur que des pieces de huit. C'est la coûtume lorsqu'on soupçonne la bonté de l'argent, de jeter la piece dans un feu ardent & de la fondre, & si l'argent n'en est pas extrêmement blanc, la piece ne passe pas. La troisième sorte de monnoye est celle du Roy, & que personne n'ose faire sur peine de la mort. On l'appelle *Ponnam*. Elle est tres-petite & il en faut soixante-quinze pour faire une piece de huit. Toute sorte d'argent est fort rare en ce pais-là, & ils vendent & achètent ordinairement, en changeant une chose pour l'autre.

Nous parlerons maintenant de ^{Leurs} leurs recreations qui sont fort ^{diver-} rares , aussi ne se plaisent-ils ^{tisse-} gueres à jouer. Lorsqu'ils recom- ^{mens.} mencent leur nouvel an , ils se divertissent & se réjouissent ensemble. Leur principal divertissement est de rouler des noix de Coco l'une contre l'autre , pour voir laquelle sera la plus forte. Personne ne travaille en ce tems-là , jusqu'à ce que les Astrologues leurs disent que le tems est propre pour reprendre leur ouvrage , ce qu'ils font tous alors , tant hommes que femmes.

Ils ont une autre sorte de divertissement qu'ils prennent tous ^{Jeu} avec beaucoup de plaisir , étant ^{qu'ils} un Sacrifice à l'un de leurs Dieux ^{appel-} qu'ils appellent *Potting Dio.* ^{lent Sa-} L'avantage qu'ils en tirent , est ^{crifice.} qu'il délivre leur país de tristesse & de maladies. Cet exercice est si brutal , qu'ils ne le font jamais auprès des villes , ni en presen-

ce des femmes. Ils prennent deux bâtons courbés qu'ils mettent l'un dans l'autre, puis ils les tirent avec des cordes, jusqu'à ce que l'un des deux rompe, les uns tirant d'un côté & les autres de l'autre. Le party qui a rompu le bâton fait de grandes réjoüissances, qu'ils expriment par des danses & par des chansons si infames & accompagnées de postures si lascives, que je ne trouve pas à propos de les écrire. Celui-là est le plus loué, qui réussit le mieux dans ces infamies. Cette vilaine ceremonie étoit autrefois fort en usage parmi eux, & le Roy même y prenoit plaisir, mais depuis peu il la défenduë, sur peine d'une amende pécuniaire, de sorte qu'on ne la pratique plus.

Quoy qu'on ne prenne plus ce divertissement & qu'il soit hors d'usage, ceux de *Gompala* avoient pourtant entrepris de le faire revivre, ce qu'ils firent ef-

Strata-
gème
d'un
Officier

festivement. Mais cela étant venu aux oreilles du Roy, il envoya un de ces grands Officiers pour leur faire payer l'amende. Celly-cy qui sçavoit que ce peuple refuseroit de la payer, employa la ruse & l'artifice. Il planta ses tentes auprès d'un étang, & y fit venir tout le peuple pour luy ayder à prendre du poisson pour le Roy, ce qu'ils firent volontiers, dans l'esperance d'avoir le moindre poisson pour eux. Lorsqu'ils furent tous assemblez avec leurs outils, l'Officier leur ordonna au nom du Roy, selon la coûtume du pais, en ôtant son bonnet & se jetant trois fois à terre, de ne pas bouger de là qu'ils n'eussent payé une telle somme d'argent, chacun tant, pour avoir renouvelé le jeu que le Roy avoit défendu, ce qu'ils furent contrains de faire, avant que de sortir d'auprès de l'étang, & cet argent fut mis dans les coffres du Roy.

Tours de sou-
pleffe. Lorsqu'ils veulent se divertir,
& particulièrement à la nouvel-
le lune du mois de Juin ou de
Juillet, ils font venir des gens,
pour faire devant eux, des tours
de soupleffe & d'agilité. L'un
met un grand bâton de sept ou
huit pieds de longueur sur sa
poitrine, un petit garçon mon-
te au bout & s'appuye le ventre
dessus, & alors cet homme dan-
se avec ce grand bâton sur sa
poitrine & ce petit garçon des-
sus, sans presque le toucher.
L'autre prend quatre flèches dont
le fer est long d'environ un
pied, & il les lie en travers &
les met sur le bout du même
bâton, qui est sur la poitrine
du premier, tout d'un coup il
saute à terre & les quatre flé-
ches tombent à son côté sans
le blesser, ils font d'autres sem-
blables tours, avec des flèches,
ou avec des épées.

Ils s'as-
sem-
blent & Lorsqu'ils n'ont rien à faire,
ils s'assemblent dans des lieux
bâties pour les étrangers & les pas-

fants, ou ils s'amusent à mâcher ^{parlent} du Bétel, & à se regarder avec ^{de nou-} beaucoup de gravité, s'entreten- ^{velles.}nant des affaires de la Cour, & de ce qui se passe entre le Roy & ses grands Officiers, & à quoy sont occupés les bourgeois de la ville. Ils parlent aussi de leurs affaires, de leurs bestiaux & de leurs ménages. Et lorsqu'ils rencontrent des étrangers, ils s'enquient des Loix & du Gouvernement de leur païs, s'il est comme le leur, qu'elles taxes nous payons à nôtre Roy, quels services nous luy rendons, & autres choses semblables.

Ils tiennent que cette maniere ^{Ils dé-} de passer leur temps, est leur ^{testent} plus grand divertissement. Ils dé- ^{l'yvro-}testent l'yvrogerie, aussi y a-t- ^{gnerie.}il fort peu d'yvrognes, parmi eux. Ils disent que c'est un vice de prendre du tabac, quoy que neanmoins les hommes & les femmes en prennent, mais plus en machicatoire qu'en fumée.

Leur
grand
plaisir
à man-
ger le
Bétel.

Les feüilles de Bétel font sur tout leurs délices. Ils en remplissent leur bouche en se couchant, & l'y gardent jusqu'à ce qu'ils s'éveillent, & qu'ils se levent pour le cracher, après quoy ils en reprennent d'autres, de sorte qu'ils ne sont jamais sans Bétel, que lorsqu'ils mangent. Ils y sont si accoûtumés tant hommes que femmes, qu'ils aimeroient mieux être sans viandes ni habits, que de s'en passer. Et je l'ay moy-même pratiqué si long-temps qu'il m'est impossible de le laisser. La raison de cela, est premierement qu'il est sain, secondement qu'il entretient un parfum dans la bouche, car il donne une fort bonne odeur, lorsqu'il est mâché, & enfin pour rendre leurs dents noires, car ils ont les dents blanches en horreur, disant que c'est être comme les chiens.

Les Dames ne font rien autre chose, & lorsqu'elles se visitent,

elles prennent autant de plaisir à être assises & mâcher le Betel , que nous en prenons à boire du vin.

Ils portent une petite boîte ^{Com-} dans laquelle il y a de la chaux ^{ment} humide, & toutes les fois qu'ils ^{ils le} veulent manger le Betel, ils pren- ^{man-} nent de cette chaux, & l'étend- ^{gent.} dent sur la feuille, après cela ils coupent quelques tranches de la noix de Betel qu'ils enferment dans cette feuille, puis la mangent, s'en frottant les dents de fois à autre pour les rendre noires. Voilà comme ils le mangent ordinairement. Ils s'en servent pourtant quelquefois autrement, n'étendant point la chaux sur la feuille, ni n'y roulant point des tranches de la noix, se contentant de prendre de la chaux entre leurs doigts, qu'ils mettent dans la bouche, & ainsi mangent la noix & la feuille à part. Ils ne mangent jamais la feuille, que la noix & la chaux ne l'accompagnent.

Com-
ment
ils font
la
chaux.

Ils font la chaux avec beaucoup d'adresse, lorsqu'ils en ont besoin en voyageant; ils prennent certaines Coquilles qui ressemblent à celles des Escargots, & qu'ils trouvent dans les Rivieres d'eau douce, ils les lavent & les battent sur le rocher pour les mettre en poudre. Ils les mettent ensuite avec du charbon de bois & du feu dans une botte de paille de ris, & les lient ensemble faisant un fagot d'une grosseur raisonnable, & lient tout cela avec des osiers verts, afin qu'ils ne tombent pas par morceaux. Ils le tiennēt par une autre courroye longue de quatre pieds, le tournant par dessus leurs têtes tantost d'une main, tantost de l'autre, ce qui dure une demie heure, & ce mouvement souffle le charbon & le fait brûler, ce qui fait de fort bonne chaux, la plûpart de la paille étant consumée; ils la lavent ensuite dans l'eau & la mettent dans leur pot ou dans

DE CEYLAN. *IV. Partie.* 251
leur boëte. Ils se servent aussi de
la chaux faite avec la pierre dans
un four à chaux de même que
de celle-cy, pour manger leurs
feuilles.

CHAPITRE IX.

*De leurs Loix, & de leur
Langage.*

IL y a trois choses dont nous
n'avons pas encore parlé, &
que les gens d'esprit souhaitent
le plus de sçavoir, qui sont leurs
Loix, leur Langage, & leurs
Sciences.

Quant à la première, il n'y a ^{Leurs}
point d'autres loix en ce pais-là, ^{Loix.}
que la volonté du Roy, tout
ce qu'il prononce étant une loy
immuable. Ils ont néanmoins
de certaines vieilles coûtumes
qu'ils observent & qui leur sont
comme des Loix, de sorte que
lorsqu'elles sont alléguées en ju-

stice & devant leurs Gouverneurs , on les suit presque toujours. Par exemple , leurs terres sont hereditaires & passent des peres aux enfans. L'Ainé par son droit d'aînesse ne jouit pas de tout, & le pere s'il luy plaît, peut partager ses biens entre ses enfans. Et neanmoins en cas que le fils aîné jouisse de toute la terre, il est obligé sans aucune dispute, d'entretenir & nourrir sa mere & ses freres & sœurs, jusqu'à ce qu'ils soient en âge de se pourvoir.

En cas qu'un homme endomage le grain de son voisin. Il y a une coûtume particuliere dans le país d'Ouvah, où on nourrit beaucoup de bétail, & où il y a peu de bois, de sorte qu'on n'a pas de quoy faire des hayes, c'est que lorsqu'ils ensemencent leurs terres, ils en font sortir leurs bestiaux, & les gardent tout le jour, afin qu'ils n'aillent pas dans leurs champs, & la nuit ils les lient pour la même raison. Et si le bestail d'un homme

mange le bled d'un autre, celui-là doit payer le dommage.

Ceux qui sont paresseux ou pauvres, ou qui n'ont pas de quoi semer, donnent leurs terres à moitié à d'autres, mais les droits étant payés, le propriétaire n'en a pas le tiers. Car les Laboureurs ont plusieurs autres droits outre cette moitié.

Premierement le *Cotouman*, ^{La per-} qui est autant de bled, qu'ils en ^{te: qu'il} y a à peuvent ôter de dessus le mon-^{affer-}ceau avec un fagot d'épines. Se-^{mer des} condement, le *VVaracool*, qui est ^{eres.} une récompense de la dépense qu'ils font à labourer & à semer, y ayant un prix selon la grandeur du champ. En troisième lieu, le *VVarapoll*, qui est ce qui demeure au fonds du monceau, après qu'ils ont vanné le grain: & c'est le droit de la femme pour avoir arraché les méchantes herbes, & en avoir osté où il est trop épais, pour le replanter où il y en a trop peu.

En quatrième lieu, le *Bolerud*, qui est la baleyeure de l'aire, ce qui est plus ou moins selon la quantité de grain qui est battu. En cinquième lieu, le *Pelderak*, qui est le grain qu'ils mettent devant la porte de la garde qu'on met dans tous les champs de bled, pour empêcher que les bestes sauvages ne le viennent manger, & c'est le droit des gardes.

Il y a encore un autre droit qu'ils appellent *Ockyaul* qui appartient à leurs Dieux, & qui est une offrande que les Prêtres viennent quelquefois querir, ou qu'on donne aux Gueux; ils l'emportent aussi souvent dans leurs maisons & l'offrent eux-mêmes lorsqu'ils le trouvent à propos; c'est environ un demi-boisseau.

Ils rendent presque au double le bled qu'ils empruntent.

Cependant le Propriétaire est souvent obligé d'emprunter du bled jusqu'à ce que le sien soit en maturité, & alors il le paye grassement, car il rend un boisseau & demi pour un boisseau

qui luy a été presté, ce qui est cinquante pour cent. Et cette maniere de prester du bled fait subsister honnestement beaucoup d'étrangers. Car quand on a une fois un peu de bled, on peut bien vivre par ce trafic, ainsi que par la grace de Dieu, j'ay fait moy-même pendant plusieurs années. Il est pourtant assez difficile de retirer le bled qu'on a presté. Car le debiteur étant pauvre, tous ceux qui ont presté se rendent dans le champ, qui est le lieu de payement, lorsqu'on fait les partages. Et étant faits, chacun se saisit de ce qu'il peut, & quelque éloigné que ce soit, il faut porter le sien soy-même chez soy.

Si la debte est deux ans sans être payée, elle double. Mais après, quelque temps que ce soit, on ne paye plus d'interêt, par une loy établie par le Roy en faveur des pauvres, des familles entieres ayant été faites esclaves pour un boisseau de froment.

La
debte
double
endeux
ans.

Si le de-
biteur
ne paye
pas il
est su-
jet à
être es-
clave.

Il est néanmoins permis au
creancier, s'il ne peut-être payé
en grain, de se saisir d'autre cho-
se, ou si la somme est grosse,
il peut saisir ses bestiaux ou ses
enfans, après en avoir obtenu
la permission du Magistrat, &
s'il n'a ni bestail ni enfans; il
peut le prendre, ou sa femme, si
elle étoit présente lorsque l'em-
prunt s'est fait, sinon on ne sçau-
roit la prendre, mais bien ses
enfans.

Autres
loix &
côtu-
mes.

Si une femme quitte son ma-
ry sans son consentement, per-
sonne ne sçauroit l'épouser, que
le mary n'en ait pris une autre.
Il en est de l'argent presté com-
me du grain, il double en un an,
mais on ne paye plus d'intérest
l'an étant passé. Si une esclave a
des enfans d'un homme libre, ils
sont tous esclaves à son maître.
Mais si un esclave en a, d'une
femme libre, ils sont libres, les
enfans étant toujourns comme la
mère, libres ou esclaves. Il n'est

permis à aucun homme de couper un arbre de noix de Coco. Si une personne en faisant un marché, donne une pierre au nom du Roy, le marché est aussi bien conclu que s'il avoit été scellé & signé. Si on surprend un homme en déroband, il est obligé de rendre sept fois autant, & s'il n'est pas en pouvoir de le faire il est fait esclave.

Il est permis & même ordinaire à un homme en nécessité de rendre ou mettre en gage ses enfans, & luy même. Quand un homme a basti une maison sur sa terre, ou sur celle d'autruy, s'il luy prend envie de quitter cette terre, où est cette maison, il ne luy est pas permis de l'abattre, & il est obligé de la laisser pour le profit de ceux qui viendront après luy.

Pour terminer une dispute, dont la connoissance est difficile, les deux parties jurent devant

pour
termi-
ner une
dispute

leurs Dieux, & quelquefois dans leurs Temples, & en des occasions extraordinaires, dans l'huile bouillante. Voici un exemple de leur serment dans leurs Temples. Un esclave fut accusé par un marchand de luy avoir volé sa maison, l'esclave pour se purger de cette accusation, demanda à jurer, de sorte que le marchand alla avec luy au Temple pour faire serment. Le marchand jura positivement que l'esclave avoit volé sa maison, & celuy cy jura qu'il nel'avoit pas fait. Et comme ils n'avoient point de témoins, on demanda à Dieu qui sçait tout, de punir celuy qui s'étoit parjuré, & ils s'en allèrent tous deux chacun chez soy, pour y attendre sur lequel des deux tomberoit le jugement de Dieu. Cependant l'esclave mit le feu à la maison du marchand, laquelle fut entièrement brûlée. Il étoit donc évident, par ce supposé jugement de Dieu, que

le marchand avoit fait un faux serment. L'esclave demanda aussitôt satisfaction, d'avoir été fausement accusé de larcin. Le marchand ne sçavoit pas répondre, & ne vouloit pourtant point luy faire de satisfaction, & l'esclave se la devoit faire faire, s'il en trouvoit l'occasion. Son maître luy commanda de se saisir de la personne du marchand, ou de quelqu'un de ses proches; de l'amener chez luy & de l'y retenir. Quelque temps après, l'esclave voyant passer un des parens du marchand se jetta sur luy pour le saisir. Mais luy plutôt que de se laisser prendre, tira son couteau, en blessa l'esclave à l'épaule, & se sauva. A la fin le marchand fut obligé de donner quelque chose au maître, pour se garantir d'une plus grande perte, & il fallut se contenter de la perte de son bien & de sa maison, quoy que l'esclave eût très-méchante reputation, & qu'il eût

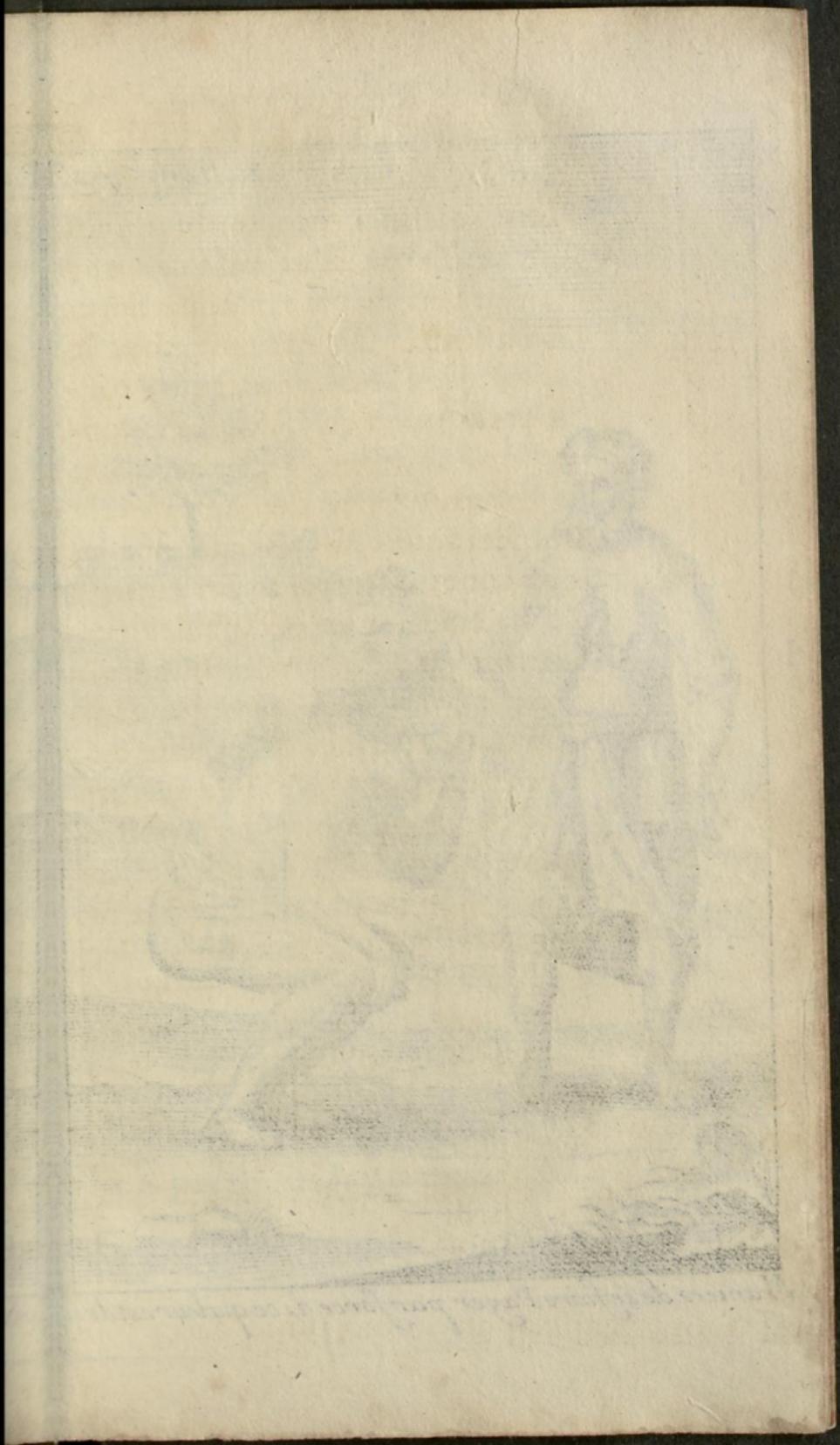
commis plusieurs vols. Car même il m'avoit apporté des choses qu'il avoit dérobées, pour me les vendre.

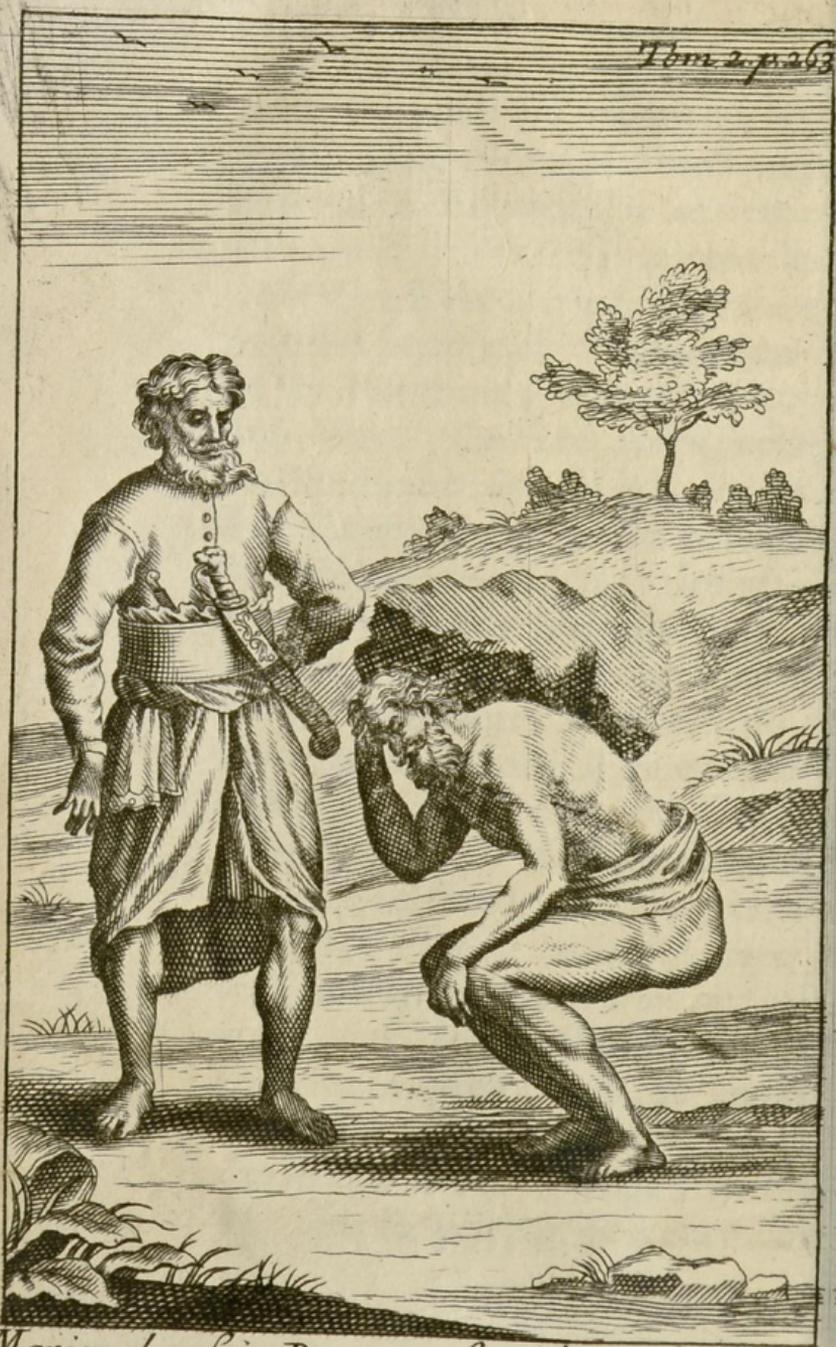
La ma-
niere de
jurer
dans
l'huile
bouil-
lante.

Ils terminent quelquefois leurs disputes en jurant dans l'huile bouillante; & comme c'est quelque chose de remarquable, j'en vais décrire la maniere. Ils ne jurent ainsi que dans les affaires de grande consequence comme lorsqu'ils ont des procès pour leurs terres & qu'il n'y a point de témoins. Ils doivent chacun avoir une permission du Gouverneur écrite de sa main, & signée par luy. Après cela, ils se lavent le corps & la tête, qui est une des cérémonies de leur Religion. On les resserre tout deux pendant toute la nuit, dans une maison, où il y a garde, & on leur envelope la main droite d'un linge qui est cacheté, de peur qu'ils ne se servent de quelque charme, pour endurcir leurs doigts. On les fait sortir le lendemain,

ou leur met du linge blanc, & ils
se purifient, comme des gens
qui vont paroître devant Dieu.
On attache à leur poignet la
feuille sur laquelle est écrite la
permission du Gouverneur, &
puis ils se rendent sous quelque
Bogahab ou Arbre Dieu, où sont
assemblés tous les Officiers de la
Province, avec un grand con-
cours de peuple. On apporte sur
le lieu des noix de Coco dont on
tire l'huile à la veüe de tout le
monde, afin qu'on voye qu'il n'y
a point de fourbe. Il y a aussi là
auprès une chaudiere pleine de
fiente de vache & d'eau qui
bouillent. L'huile & la fiente
bouillant à gros bouillons, ils
prennent une feuille de noix de
Coco qu'ils trempent dans l'huile,
afin que tous les spectateurs
voyent qu'elle est chaude. Toute
l'assemblée étant persuadée que
l'huile est bouillante les deux
parties viennent des deux côtez
de la chaudiere, & disent; le

Dieu du Ciel & de la Terre est témoin que je n'ay pas fait ce dont je suis accusé, ou bien ; les quatre Dieux sont témoins que la terre en dispute m'appartient. Et ensuite , l'autre jure tout le contraire. L'Accusateur jure toujours le premier. L'accusé raconte son innocence, son droit, ou son titre. On ôte après cela les drapeaux dont leurs mains étoient enveloppées. En ensuite le premier en répétant les paroles cy-dessus mentionnées, trempe les deux doigts dans l'huile bouillante, & en jette dehors par trois fois ; il va ensuite à la fiente qui bout, où il fait la même chose ; le second fait de même que le premier, on leur envelope ensuite les mains avec le même linge, & on les garde tous deux en prison jusqu'au lendemain, qu'on regarde leurs mains, & on leur frotte le bout des doigts avec un linge, pour voir s'ils se pèlent : & celuy-là





Maniere de se faire Payer par force de ce qu'ils est de uss

Le doigt se pèle le premier
est parjure. On luy impose une
grande amende au profit du
Roy, & on luy fait faire satis-
faction entiere à son adverfaire.

Je puis témoigner avoir veu les
doigts de ces gens là, après avoir
esté trempé dans de l'huile
bouillante, aussi sains que les
miens: mais je ne sçauois dire si
c'est par leur innocence, ou par
leurs artifices que cela est arrivé.

Il est au pouvoir du Juge de pu-
nir par amende, ou par emprison-
nement, ceux qui violent les loix
& les coûtumes du país.

Voicy comment ils font payer
les amendes à ceux qui y ont été
condamnés. Les Officiers arre-
stent cet homme-là, en quelque
endroit qu'ils le rencontrent.
Ils luy ôtent son épée & son
couteau, & luy font dépouiller
son pourpoint & son bonnet, &
il demeure là, avec des gardes
jusqu'à ce qu'il ait payé. S'il dif-
fère à payer, ils luy mettent une

Com-
ment
ils font
payer
les
amen-
des.

grosse pierre sur le dos, qu'il faut qu'il porte jusqu'à ce qu'il satisfasse. Et s'il recule encore, on luy met davantage de pierres, jusqu'à ce qu'il se délivre par payement. Un autre moyen de faire payer les amendes, est de mettre des épines entre les jambes nuës d'un homme, & s'il s'opiniâtre, ils l'enchaînent.

Ils ont encore une étrange manière de se faire payer de leurs débtés. Ils vont chez leur débiteur avec des feuilles de *Neingala* qui est une plante qui porte le poison, & le menacent de manger ce poison & de se faire mourir s'il ne luy paye ce qu'il luy doit. Le creancier en a grand peur, & ayme mieux vendre un enfant pour payer, que de souffrir que l'autre s'empoisonne. Non pas qu'il se soucie si fort de sa vie, mais à cause de luy-même. Car si cet homme meurt, celuy pour l'amour duquel il s'est empoisonné, doit payer rançon pour sa vie.

Ils

Ils menacent aussi quelquefois ceux avec lesquels'ils ont quelque querelle, de se vanget de cetté maniere-là, & le font. Il leur arrive aussi de se précipiter ou de se pendre, pour faire enragger leurs ennemis, & leur faire des affaires.

Ils ont un langage tout particulier : & je ne sçache aucune De leur langage- nation dans les Indes qui le par- se. le. Il y a quelques mots qui sont communs aux Chingulays & aux Malabares, & qu'ils ont emprunté les uns des autres, par le commerce qu'ils ont ensemble. Mais il y en a si peu, qu'un Chingulay ne sçauroit entendre un Malabare, ni celuy cy un Chingulay. La langue de cetté Isle est copieuse, coulante, élégante & mignarde, selon les gens qui la parlent, & qui sont pleins de titres & de complimens. Ils n'ont pas moins de douze titres pour les femmes, selon leur rangs & qualitez. De sorte qu'il

est difficile de parler à une femme, avant de la connoître, de peur de ne luy pas donner la qualité qui luy appartient, les personnes de ce sexe ayant extrêmement les grands titres.

Ils ont sept ou huit mots, pour dire toy, ou vous, selon la qualité des personnes auxquelles ils parlent, & qu'ils veulent honorer.

M n'y a point de difference entre un laboureur & un courtisan pour le langage.

Les Laboureurs ordinaires & manœuvres parlent également en faisant des complimens, & il n'y a point de difference pour le langage, entr'eux & les Courtisans. Si ces gens rustres & païsans ont quelque chose à demander à un Grand, ou quelque affaire avec luy, ils ne débutent pas par dire tout d'un coup leur affaire. Ils luy font d'abord une longue harangue, loüant son mérite & ses bonnes inclinations, en des termes polis & choisis. Ils élevent leurs enfans dans cette politesse de langage, & les accoûtent

ment, de bonne heure, à aller parler aux Grands, dont ils s'acquittent fort bien. Ils parlent hardiment, mais sans impudence.

Ils donnent un nom au Roy, Com- qui est au dessus d'un homme, ment & qui approche de Dieu. Ils le ils par- traitoient de *Dionanxi* avant les lent au guerres, qui est un titre au Roy. dessus de Dieu, par l'addition de *Nanxi*, mais il a deffendu, depuis la rebellion, qu'on le luy donnât. Lorsqu'ils parlent, d'eux mêmes au Roy, ils ne parlent pas par la premiere personne, *j'ay fait ou j'ay dit*, mais ils s'expriment ainsi, *le membre d'un chien a fait ou a dit*. Et s'ils parlent de leurs enfans, ils disent; *les petits chiens*. S'il leur demande combien ils en ont, ils répondent; *tant de chiens & tant de chiennes*, ce qui fait voir combien il le porte haut, & en quel esclavage ils sont sous luy.

Ils ont de certaines paroles de formalité, & de civilité, dont ils Paroles de civilité.

se servent dans l'occasion. Lorsqu'ils vont voir quelqu'un, on leur demande ce qui les amène, qui est leur civilité, & ils répondent rien, quoy qu'ils viennent demander quelque chose, sur quoy ils racontent cette histoire. Dieu vint un jour sur la terre, & ordonna à toutes ses creatures de paroître devant luy, & de demander ce qu'elles voudroient & qu'il le leur accorderoit. De sorte que tous les animaux vinrent, l'un demanda la force, un autre des jambes & un autre des ailes, & cela leur fut donné. Les hommes blancs vinrent ensuite, & Dieu leur demanda ce qu'ils vouloient. Ils dirent de la beauté, de la valeur & des richesses, & il les leur accorda. Enfin vinrent les Chingulais auxquels Dieu demanda ce qu'ils venoient demander ? ils répondirent rien, Dieu leur repliqua si vous venez pour rien, allez vous en avec rien,

& ainsi ils furent les moins favorisez, à cause de leur compliment.

Quand une personne offre quelque chose à un autre, quoy que celuy - cy voulût déjà l'avoir, il dit néanmoins, non, je vous remercie, comment pourrois-je vous être si à charge, & cependant il tend la main pour le prendre.

Ils ne manquent pas non plus de recompenser en belles paroles & protestations ceux qui leur donnent quelque chose, ou leur rendent service. Ils sont toujours prests à recevoir, & reculent toujours à donner. Si un voisin demande quelque chose à un autre, ou luy veut emprunter quelque chose, ils ne le refusent jamais tout net, disant je ne sçaurois ou je ne veux pas, mais ils disēt, je ne l'ay pas, je l'ay déjà prêté, quoy qu'ils l'ayent devant leurs yeux.

Leur maniere ordinaire de jurer dans leurs protestations, est par

Ils font
pleins
de pa-
roles &
de
com-
pli-
mens.
Par qui
ils ju-
rent.

leur mère, par leurs enfans, ou par leurs yeux, plus souuent que par leurs Dieux. Mais c'est à quoy il ne se faut pas fier, leurs sermens se faisant plutôt par coutume, que pour affirmer la verité.

Leurs
railleries.

Voici quelques-unes de leurs railleries, un frere dira à l'autre en presence de la mere, Va t'en coucher avec ta mere, l'autre re- plique, Vas y toy. La mere dira à sa fille, va coucher avec ton pere, voulant dire qu'elle n'est bonne à rien. Ils loüent leurs enfans lorsqu'ils se defendent bien de la langue, en leur disant c'est bien dit, c'est vaillamment parlé. Ils disent aussi quelquefois pour s'injurier, fourre toy entre mes jambes, coupe toy le nez, si tu avois cent vies, tout sera damné. S'ils veulent bien injurier une femme, il luy disent qu'elle a couché avec dix hommes de la lie du peuple. Si on vole quelque chose sur leurs terres, comme des fruits ou autre chose semblable,

ils crient tant qu'ils peuvent, c'est quelque homme ou quelque femme de basse naissance, ce qu'ils continuent pendant une demie heure. La plus grande injure qu'ils disent aux Chrétiens, est de les appeller esclaves, mangeurs de bœuf.

CHAPITRE X.

*De leur Science, de leur Astro-
nomie, & de leur Art
Magique.*

ILs sont fort ignorans, & tout ce qu'ils apprennent ordinairement, est à lire & à écrire. Ceu-
luy-là qui ne sçait ni l'un ni l'autre, n'en est pas plus mépris-
sé. Aussi n'ont-ils point d'é-
coles pour apprendre ces cho-
ses.

Leurs livres ne traitent que de leur Religion & de Medeci-
M iij

De leur
Science

Leurs
livres,
& leurs
Arts.

ne. Leurs principaux arts sont l'Astronomie & la Magie. Ils ont un langage qui differe un peu du vulgaire, comme le Latin du nôtre, & leurs livres sont écrits en cette Langue. Ils apprennent à écrire sur le sable, qu'ils étendent sur la terre, l'unissant avec la main, puis forment les lettres avec leur doigt, pour y accôûtumer leur main.

Com-
ment
ils ap-
pren-
nent à
écrire.

Ils n'écrivent point sur du papier, car ils n'en ont point, mais sur une feuille de *Talipot*, avec un poinçon de fer, qui fait une impression. Ils ne ployent point cette feuille, mais la roulent comme un ruban, & elle ressemble un peu à du parchemin.

Com-
ment
ils font
& é-
crivent
les li-
vre.

Lorsqu'ils veulent écrire un livre, ils prennent la feuille de *Talipot* qu'ils coupent en divers morceaux de même forme & figure, les unes de la longueur d'un pied, d'autres de huit pouces, d'autres d'un pied & demi, & larges de trois doigts. Ces feuilles

étant ainsi préparées, ils écrivent du haut au bas, & de la gauche à la droite, comme nous faisons. Le livre étant plein; ils prennent deux morceaux de planches qui luy sert de couverture. Ils attachent deux cordons à ces deux planches, qui passent à travers de chaque feüillet du livre, & le lient. Quand on a leu un feüillet on le leve & laisse pendre aux cordons, & ainsi d'un feüillet à l'autre.

Les *Gonnis* qui sont des gens de loisir, écrivent plusieurs livres de *Bonna*, qui sont les ceremonies de leur Religion. Il les presentent souvent aux grands Seigneurs, dont ils attendent recompense.

Le Prê-
tres é-
crivent
des li-
vres de
Bonna.

Lorsque le Roy envoie des Ordres à ses Officiers, il les fait envelopper d'une maniere qui luy est parriculiere, & personne n'oseroit ployer des feüilles comme luy.

Les or-
dres du
Roy en-
velop-
pez au-
trement
que les
autres
écrits.

Les Registres ou les autres affaires de consequence sont écrites

Ils écri-
vent sur
deux
fortes
de feuil-
les.

sur des feuilles de *Tallipot*. Mais ils se servent d'une autre sorte de feuille appelée *Taulcole*, pour leurs lettres & autres choses ordinaires. Celles-cy sont plus faciles à recevoir l'impression, mais elles ne se ployent pas si aisément.

Leur
Science
& Astro-
nomie.

Ceux d'entr'eux qui entendent le mieux l'Astronomie, & la pratiquent, sont les Prêtres du premier ordre, dont étoit le père du Roy à present regnant. Les Astronomes ordinaires sont les tisseurs. Il est certain qu'ils prédisent les Eclipses du Soleil & de la Lune, & font des Almanacs pour un mois, qu'ils écrivent sur une feuille de *Tallipot* longue d'un pied, & large de deux doigts. On y voit l'âge de la Lune, & les bonnes saisons pour labourer, ou semer, pour commencer un voyage, ou quelque autre ouvrage. Ils ne manquent jamais de jeter précisément dans ce temps-là, quelque semence en

terre, bien qu'ils ne sèment tout le champ quelquefois, qu'un mois après. Il en est de même de leurs voyages.

Ces Astronomes disent aussi jusqu'à une minute, quand finit la vieille année. Et alors les Chingulays quittent toute sorte d'ouvrage, excepté celuy du Roy, qu'il faut toujours faire. Ils leur font semblablement sçavoir le bon moment de la nouvelle année, auquel ils doivent commencer à travailler. Et alors hommes & femmes commencent quelque chose de ce qu'ils ont dessein de faire l'année suivante. Ces Astronomes leur enseignent encore le temps de se laver la tête, qui est une cérémonie, qu'ils observent fort religieusement & que chacun doit faire, selon le temps de sa naissance.

Ils prétendent avoir beaucoup de connoissance dans la science des Etoilles & des Planettes, disant qu'il y en a neuf; il y a appa-

Ils prétendent
connoître l'a-
venir
par les
Etoilles.

rence qu'ils y ajoutent la tête & la queue du Dragon. Et ils prétendent par là prédire tout ce qui appartient à la santé & à la convalescence des malades, ainsi que la bonne fortune des enfans nouvellement nez, les parens les consultant aussi - tôt après leur naissance, pour les élever ou les faire mourir selon que ces Astrologues leur disent qu'ils seront heureux ou malheureux, par le moment auquel ils sont venus au monde.

Lorsqu'une personne est malade, on luy porte l'heure de sa naissance, & l'ayant considérée, ils prédifent ce qu'elle deviendra. On les consulte aussi sur les mariages, en regardant l'homme & la fille.

Leur
Ère,
leurs
années,
leurs
mois,
leurs
semai-
Ils comptent le temps depuis un ancien Roy nommé *Sacavvarli*. Leur année est de trois cés soixante cinq jours, & ils la commencent le vingt huit du mois de Mars, quelquefois le vingt sept, ou le vingt-neuf, mais rarement.

Je crois que la raison de cela, est ^{pour} la tenir égale avec le cours ^{leurs} du soleil, ce que nous faisons ^{leurs} par nôtre année Biffextile. Ils ^{leurs} divisent leurs année en douze ^{heures.} mois, & leurs mois en semaines, qui sont de sept jours chacune comme les nôtres, & il les nomment *Iridah, Sandudah, Onghorudah, Bodadah, Braspotendah, Secouradah & Henouradah.* Ils tiennent que le premier de ces jours qui est le même que nôtre Dimanche, est un jour heureux, & qu'il fait bon commencer quelque ouvrage ou autre affaire, ce jour-là. Ils ouvrent leurs Eglises pour y faire leurs ceremonies, les Mecredys & les Samedys. Ils partagent le jour en trentes payes, ou heures qu'ils commencent par le lever du soleil, & la nuit en autant de portions, laquelle ils commencent par le coucher du soleil, de sorte que la quinzième paye est nôtre midy. Ils ont une fleur par

laquelle ils jugent du temps, qui s'ouvre toujours sept payes, devant la nuit.

Comment ils mesurent leur temps. Il n'ont ni horloges, ni montres, ni quadrans au soleil, mais ils sçavent le temps par divination. Il est vray que le Roy a un instrument par le moyen duquel il mesure le temps, qui est un plat de cuivre qui tient environ une pinte, & au fond duquel il y a un petit trou. Ils font nager ce plat dans un pot de terre plein d'eau, qui entre dans ce plat jusqu'à ce qu'il se remplisse, puis va au fonds, & alors ils le retirent, & le remettent nager, ce qui fait une paye. Il n'y a presque que le Roy qui se serve de cet instrument, & il entretient un homme exprés pour en avoir soin. Les autres ne s'en servent qu'en certaines occasions, lors par exemple, qu'ils doivent semer leur bled à certain temps précis, qui est la bonne saison.

Leur Ils pratiquent la Magie, &

en voici deux exemples , entre plusieurs autres qu'on pourroit donner. La Province de *Neurecalava* produisoit autrefois une tres-grande quantité de bled , à cause qu'elle étoit bien arrosée d'eaux. Un Royaume voisin qui s'appelle le Royaume de *Cournegal* en *Hotcourley* souffrit en ce temps-là , une tres-grande famine, ce qui obligea le Roy d'envoyer aux peuples de *Neurecalava* qu'ils apportassent du bled en son pais. Ils y en apporterent donc quantité de sacs sur des bêtes de charge , & vinrent d'abord à la ville du Roy. Et pour mieux & plûtoft mesurer à chaque habitant , sa mesure de bled , ils firent des trous aux sacs par ou couloit le bled à mesure que la voiture marchoit , & tout ce qui étoit tombé devant la maison de chaque particulier , étoit la portion de celuy-là , ce qui plût fort au Roy. Il leur demanda ce qu'il leur donneroit pour

Magie.
L'abondance
d'un pais
à détruire
te par
la Magie.

les récompenser , & de quoy ils avoient le plus de besoin en leur pais ? Ils luy répondirent qu'ils avoient abondance de toutes choses , à la reserve du Turmeric & du Poivre. Le Roy leur en envoya autant qu'il luy fut possible , & dont le pais se pût passer. Aussitost que ce *Turmeric* & ce *Poivre* furent apportez au peuple de *Neurecalava* , ils voulurent en mesurer à chacun sa portion , mais trouvant qu'il y en avoit fort peu , ils resolurent de le broyer , comme on fait quand on s'en veut servir dans les viandes , après quoy , ils le jetterent dans la riviere pour assaisonner l'eau , chacun après cela , devant prendre de cette eau ainsi poivrée , ce qu'il en auroit besoin. Et c'est de là qu'est venu le mot de *Neurecalava* , *Neur* , signifiant ville , *Cava* Turmeric ou poivre , & *Lava* qui signifie mis dans la riviere. Le Roy étant informé de leur action fut extrêmement ir-

rité de ce qu'ils avoient ainsi méprisé son present, mais il dissimula son chagrin. Quelque temps après, il fit un voyage en ce pais-là, & étant parmi eux, il leur demanda comment leur pais étoit devenu si fertile? Ils luy dirent que c'est qu'ils avoient un grand Lac ou Etang qui se formoit de l'eau de la riviere, & que de ce Lac ils avoient fait des tranchées, ou seignées pour faire couler l'eau dans leur champs où ils semoient leur blé, qu'ils avoient fait ce Lac ou cet Etang avec beaucoup d'art & de travail, y ayant fait une muraille d'une vaste étendue & fort épaisse, en forme d'une demi-lune. Le Roy après cette information, prit congé d'eux & retourna chez luy. Il trouva moyen avec l'ayde de ces Magiciens, de rompre cette muraille où l'eau étoit réservée, & ainsi ce pais si fertile n'ayant plus d'eau, est devenu aussi sterile que les autres

terres , n'ayant plus d'autres
eaux que celles qui tombent du
Ciel.

Leur charme & qu'ils en veulent découvrir
pour découvrir un larron. Lorsqu'un vol a été commis
par le moyen d'un charme qu'ils font avec une noix de
Coco, de cette maniere. Ils prononcent quelques mots sur cette
noix , puis l'enfilent dans un bâton qu'ils mettent à la porte
ou au trou , par lequel le voleur est sorti. Quelqu'un tient le bâton
au bout duquel est la noix , qui poursuit les traces du larron , &
ils suivent ce bâton prononçant toujours les mots , & à la fin il
les mene au lieu où le voleur s'est retiré & même tombe jus-
ques sur ses pieds. Il arrive quelquefois que cette noix qui conduit
ce bâton tourne d'un côté & d'autre , ou s'arrête , auquel cas
ils recommencent leurs paroles charmées & jettent des fleurs
de Coco , & cela fait aller la

noix & le bâton. Cela ne suffit pas pour convaincre le voleur, & il faut pour le faire déclarer coupable, que celui qui a fait le charme jure que c'est luy, ce qu'il fait souvent sur la confiance qu'il a en son charme, auquel cas le voleur est obligé de faire serment du contraire, sinon il est condamné. Il y en a qui ayant du courage & de la vigueur se pourvoyent de bons bâtons & frottent tres-bien le charmeur & ceux qui sont avec luy, & ainsi le charme perd son effet. Je voulus un jour éprouver ce charme, & effectivement le bâton qui ne faisoit rien étant entre mes mains, obligeoit celui qui le tenoit, qui étoit celui lequel avoit prononcé les mots, à le suivre.

Il y a des inscriptions sur des Rochers, si anciennes & si peu intelligibles, que personne n'y sçauroit rien comprendre. Il s'en trouve en plusieurs endroits de

Inscriptions
sur des
rochers.

Cande-Uda , & dans les parties Septentrionales du païs. On voit des lettres gravées si avant dans ces Rochers, qu'elles doivent durer jusqu'à la fin du monde. Il n'y a qui que ce soit qui les puisse déchiffrer , ni Malabares , ni Chingulays , ni Maures. Il y a un ancien Temple en *Goddiladeni* au païs d'*Yattanour* , situé dans un lieu où il y a de ces Rochers , sur lesquels il se trouve de ces lettres , qui ont peut-être été gravées en memoire de quelque grande action , mais nous en laisserons la conjecture aux Sçavans.

CHAPITRE XI.

*De leurs maladies, de leur mort,
& de leurs enterremens.*

Les ma. **I**L ne nous reste plus qu'à parler de leurs maladies , & de ce qu'ils font du corps de leurs A-

mis, après qu'ils sont morts. Ces res du
peuples vivent long-temps, du pais.

moins jusqu'à quatre-vingts ans.
Le Roy avoit encore une sœur
lorsque j'y étois, qui avoit prés
de cent ans. Ils sont sains & de
bonne constitution. Les mala-
dies auxquelles ce pais-là est le
plus sujet, sont les fièvres inter-
mittentes & continuës, & les
flux de sang. Ils ont aussi quel-
quefois la petite la verolle, dont
ils ne sçauroient guerir avec tous
leurs charmes & tous leurs en-
chantemens, quoy qu'ils leur
réussissent souvent en d'autres
maladies. Aussi avoient-ils,
comme les Magiciens d'Egypte,
que c'est le doigt de Dieu. Ils
sont sujets à des douleurs par
tout le corps. Mais ils ont d'ex-
cellens remedes pour cela, qui
sont des huiles, & des onguens
qu'ils font & qu'ils gardent pour
s'en servir, lorsqu'ils en on be-
soin.

Il n'ont ni Medecins de pro-Chacun

est son profession, ni Chirugiens, mais ils
 propre ont tous quelque connoissance
 Mede. en ces deux sciences, & sont
 cin. leurs propres Medecins & Chi-
 rugiens. Ils font leurs medeci-
 nes des feüilles qui croissent dans
 les bois, & de l'écorce des ar-
 bres. Ils se purgent avec cela &
 se provoquent le vomissement.
 Ils font des cures admirables pour
 les playes & pour les yeux.

Leurs Ils se servent pour se purger
 purga- d'un arbre appelé *Dallugohah*,
 tions. qui ne porte point de feüilles,
 mais seulement des épines, &
 qui est d'une substance fort tendre.
 Lorsqu'on le coupe, il en
 sort un lait blanc & épais, dans
 lequel on fait tremper du poivre
 toute la nuit. On retire ce poivre
 le lendemain, puis on le fait
 bouillir dans de l'eau claire avec
 un fruit aigre qu'ils appellent
Goraca. Ils boivent cette eau,
 & elle les purge fort bien. Ce
 lait est estimé un tres-grand poi-
 son, & néanmoins les chèvres

mangent avidement de l'arbre dont il sort, sans en recevoir de mal.

Ils prennent pour vomir, la feuille d'une plante qu'ils appellent *Varracole*, qui par la couleur ressemble à une feuille de chou, mais elle est plus petite. Elle croît sur un long tuyau haut de trois pieds. Cette feuille étant ôtée de sa plante, est pleine de lait qui en sort. Ils mettent dans ce lait, une poignée de sel & l'y laissent toute la nuit. Le lendemain, ils l'en retirent, & comme il n'est pas dissout, ils le lavent; puis ils font bouillir un peu de ris & d'eau, après qu'ils l'ont ôté de dessus le feu, ils y mettent ce sel & le boivent.

Leurs vomitifs.

Ils ont une autre sorte de purgation, mais plus forte, avec une espèce de groseille qui est longue & verdâtre. C'est un véritable poison de soy-même. Ils la font bouillir dans de l'eau, avec

le *Goraca* & le poivre , puis ils boivent un peu de cette eau.

Pour
guérir
les pla-
yes.

Ils ont une herbe pour guérir les playes qu'ils appellent *Mool-dinacola* , qui ressemble à nôtre lierre rampant , excepté que le verd en est plus éclattant ; ils en prennent seulement la feüille qu'ils mettent sur la playe.

Pour
guérir
une
apostu-
me.

Lorsqu'ils ont une aposthume dans la gorge , ils prennent l'écorce d'un arbre appelé *Amaranga* & la reduisent en poudre la frottant avec du *Turmeric* verd. Ils l'enveloppent ensuite dans une feüille de plantain & la mettent dans de la cendre chaude , où ils la laissent une heure ou deux , jusqu'à-ce que le feu l'ait bien qualifiée. Après quoy le malade la mâche pendant un jour ou deux , & en avale l'eau. J'en ay moy même fait l'experience ayant été guéri d'un mal de gorge en vingt-quatre heures avec ce remede.

Pour

Pour guerir quelque mal ou fluxion sur les yeux, ils prennent, le jus de deux fortes d'herbes, qu'ils appellent *Oulcande - Cole* & *Goderacole*, & du lait de femme qu'ils mélangent ensemble, & le font couler dans l'œil.

Pour le mal des yeux.

Ils guerissent la galle avec un fruit d'arbre qui ressemble à un *Massel*, mais est un peu plus gros. Ils font frire ce fruit après l'avoir coupé par tranches, dans de l'huile de Coco, dont ils se frottent le corps.

Pour guerir la galle.

Ils donnent ordinairement aux accouchées, au lieu de bouillon, du *Goraca* bouilli dans de l'eau avec du poivre & du gingembre; elles ne prennent rien autre chose. Ce *Goraca* est un fruit rond comme une pomme. Lorsqu'il est meur, il est en dedans & en dehors, rouge comme du sang, & aigre. Ils s'en servent, comme nous faisons des citrons & des

Les bouillons qu'on donne aux femmes en couche.

oranges. Le cœur de ce fruit est doux & agreable, mais ils ne s'en foucient pas & le jettent. Lorsque vous le mordez, il vous tient aux dents comme de la cire ou de la poix. Le principal usage qu'ils en font, est de le faire bouillir avec autre chose, pour en rendre le goût aigre. Ils le cueillent dans un certain temps, en separent les côtes, & puis ils les exposent au soleil pour les faire secher; lorsqu'elles sont séches, elles ressemblent aux oreilles d'un homme. Deux ou trois donnent à un grand plat de quelque chose liquide que ce soit un goût aigret fort agreable. Ils s'en servent beaucoup.

Is sont Comment il y a dans ce païs-
habiles là plusieurs plantes & bêtes ve-
à se nimeuses, aussi les hommes y
guerir ont beaucoup d'art & d'habi-
du poi- leté à se guerir du poison. Il y
son. a entr'autres une plante si ve-

DE CEYLAN. *IV. Partie.* 291
nimeuse, qu'il n'y a point d'animal qui en vueille manger, ni que la vueille toucher. C'est la feuille de cette plante qu'ils portent, lorsqu'ils vont demander leurs dettes, & dont ils menacent de s'empoisonner si on ne les paye. On l'appelle *Neiingala*, qui sort de la terre comme du chévre-feuille, mais elle n'est pas si grande, la fleur ressemble fort pourtant à celle de cette plante.

Ils sont souvent mordus de serpens venimeux, ce qui leur cause une mort soudaine, si ne sont promptement secourus. Mais s'ils en prennent soin de bonne heure, ils ne manquent point de se guérir, ce qu'ils font avec des herbes & des charmes, quoy qu'ils crachent toujous le sang, lorsqu'ils sont mordus. Ils ont appris la connoissance de ces herbes d'un petit animal nommé *Moung-*

N ij

goutia qui ressemble à un furet ; le *Noya* ne rencontre jamais cet animal , qu'ils ne se battent. Et si le serpent est fort venimeux , & le mord ; il court à une certaine herbe dont il mange & qui le guérit , puis il retourne à la charge. Les Chingulays ne voyent jamais ces deux animaux se battre , qu'ils ne les observent avec beaucoup de soin. Et lorsqu'ils voyent que le *Mounggoutia* est mordu & qu'il se retire , ils remarquent l'herbe qu'il mange , & par ce moyen-là , ils ont appris à connoître les herbes propres pour guerir le poison.

Leurs
charmes.

Ils se servent aussi fort adroitement des charmes pour se guerir de la morsure des serpens, ou pour les prevenir. Ils ont l'art de charmer les *Noyas* , de sorte qu'ils les peuvent manier , les porter dans des paniers , les baiser & tout cela sans en recevoir aucun mal. Mais le ser-

pent appellé *Polonga* , ne sçau-
roit être charmé. Ils sçavent
aussi charmer d'autres bêtes sau-
vages & venimeuses , comme le
Tigre , qu'ils empêchent par là ,
de mordre leur bétail.

Ils ne sont pas si habiles à
guérir des maladies interieu-
res , leurs recours ordinaire ,
lorsqu'ils sont malades , étant
des'adresser à leurs Dieux. Mais
leur principale application est au
Diable , étant disent-ils , l'in-
strument dont Dieu se sert ,
pour punir & affliger qui il luy
plaît.

Ils ne meurent qu'avec beau-
coup de regret , & ont grand
peur du Diable dans leurs mala-
dies. Ils l'invoquent principale-
ment en ce temps-là. On n'appro-
che point de la maison d'un
mort, pendant plusieurs jours, de
peur d'être foüillé. Les gens de
condition brûlent les morts, de
peur qu'ils ne soient mangez des

Ils en-
terrent
& brû-
lent les
morts.

vers. Mais les pauvres gens les enterrent dans un creux qu'ils font dans les bois. Ils enveloppent le corps d'une natte & le portent sur un ais sur leurs épaules, deux ou en trois personnes le suivant, & ainsi le mettent en terre & le couvrent sans aucune ceremonie.

Ils envoient
querir
un Prêtre
pour
prier
Dieu
pour
leurs
amis.

Quelques jours après qu'un homme est mort, si ses amis souhaitent du bien à son ame, ils envoient querir un Prêtre, qui passe toute la nuit à prier & chanter pour le salut de cette ame. On fait le matin à ce Prêtre, outre un grand repas, de grands presens. Et pour les encourager à augmenter sa recompense, il leur dit, que l'ame de leur amy recevra dans l'autre monde la même bonté & la même libéralité dont ils usent envers luy. De sorte qu'ils luy donnent autant qu'ils peuvent, & pour luy il ne refuse rien de ce qui

luy est offert , quelque petit que soit le present. Après quoy , ils le reconduisent chez luy , au son du tambour & des hauts-bois.

Leur maniere de porter le deüil , est que toutes les femmes qui sont presentes , délient leurs cheveux , les laissent pendre sur leurs épaules ; & mettant leurs mains derriere leurs têtes, font un bruit épouvantable , criant & s'égosillant aussi haut qu'elles peuvent , faisant de grandes loüanges du deffunt , parlant fort de ses vertus , quoy qu'il n'en eust aucune , & deplorant leur malheureuse condition de vivre sans luy. Elles continuent ces lugubres chants durant deux ou trois matins & autant de soirées, pendant quoy, les hommes demeurent en repos se contentant de soupirer. Ces femmes sont rubustes & courageuses, ne

Comment
ils portent
le deüil.

Le naturel
des femmes

prenant rien trop à cœur, car leur deuil est plutôt, par manière d'acquiescement, que par affection, n'étant jamais trop possédées, ni de chagrin, ni d'amour. Leurs marys morts, elles ne songent qu'à en chercher d'autres, ne pouvant s'en passer longtemps.

Comment
ils en-
terrent

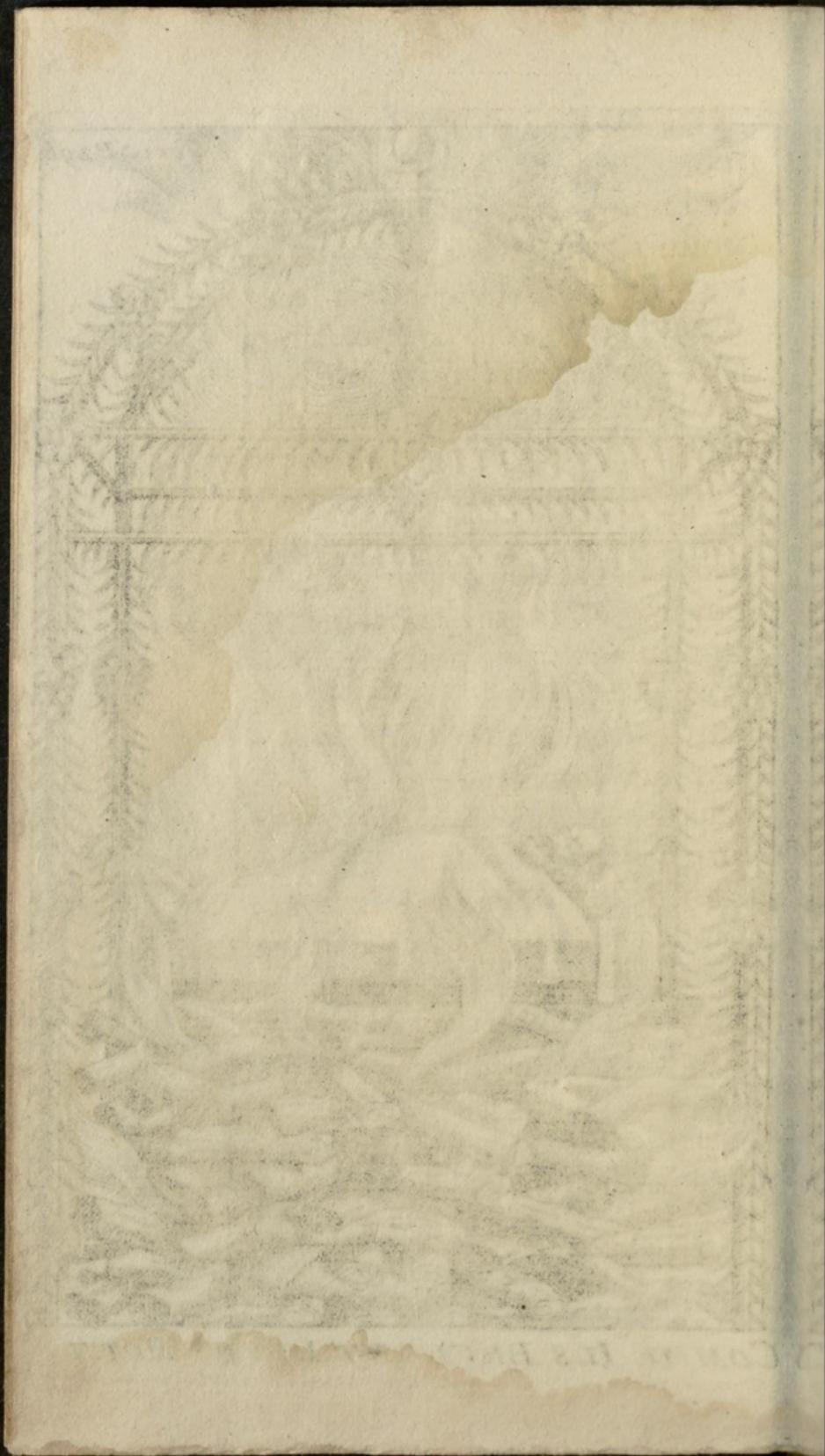
On fera peut-être bien-aïse de sçavoir comment ils brûlent leurs morts. Car pour les gens de basse extraction, ils se contentent de les enterrer dans les bois, comme je viens de dire. Ils les mettent sur le dos, leur tête à l'Occident, & leurs pieds à l'Orient, comme nous faisons. Ceux qui les ont enterrez sont obligez de se laver après l'avoir fait, parce qu'ils sont souillez, pour avoir manié les morts.

Comment
ils les
brûlent

Les gens de qualité sont brûlez, & même avec ceremonie. Lorsqu'ils sont morts, on les



COMME ILS BRULENT LEVRS MORTS



porte dehors , en couvrant une certaine partie de leur corps ; ensuite , ils lavent le corps en versant dessus cinq ou six seaux d'eau ; on le couvre d'un drap, puis on le porte pour être brûlé, c'est à dire lorsqu'ils le brûlent du moment qu'il est mort ; sinon ils coupent un arbre, le creusent & mettent le corps dedans après en avoir tiré les boyaux & l'avoir embaumé, le remplissant par tout de poivre. Ainsi ils le laissent dans leur maison , jusqu'à ce que le Roy ait commandé qu'il soit emporté & brûlé , car si c'est le corps d'un Courtisan , ils n'oseroient le brûler sans le commandement du Roy ; il arrive quelquefois que le Roy est longtemps sans donner aucun ordre, ou qu'il n'en donne point du tout. Et en ce cas , afin que ce corps ne tienne point de place dans la maison ou qu'il n'in-

commode , ils font un trou dans le plancher , & y mettent l'arbre creux & le corps & le couvrent. Si dans la suite le Roy ordonne que le corps soit brûlé , ils le retirent pour obéir , sinon ils le laissent dans ce trou.

Leur maniere de brûler est ainsi. Si ce corps n'est point mis dans un tronc d'arbre creusé , on le met sur un châlit, ce qui est un grand honneur parmi eux. Ce châlit avec ce corps dessus , ou cet arbre creusé est attaché à quatre piliers , que des hommes portent sur leurs épaules , au lieu où il doit être brûlé , qui est quelque endroit éminent dans les champs, ou sur les grands chemins. Ils le posent là , sur une pile de bois haute de trois ou quatre pieds , & mettent encore d'autre bois par dessus le corps. Il y a au dessus du bucher, une espece de dais , si c'est une per-

sonne du premier rang , avec des pendans de toile peinte & des branches de Noyer de Co-co à l'entour , & ils y mettent le feu. Lorsque tout est réduit en cendres , il les balient & en font un monceau semblable à un pain de sucre, puis ils entourent ce lieu-là de bonnes hayes, afin que les bêtes sauvages n'y entrent , & ils y sèment des herbes. Je vis brûler de cette maniere , l'Oncle du Roy , le premier *Tirinax* , qui étoit comme le Primat de toute la Nation , ce fut sur un lieu fort élevé , de sorte qu'on pouvoit voir la flamme de fort loin. Lorsqu'on brûle le corps d'un Seigneur qui n'est pas de si haute qualité , on ne fait qu'une espece de bucher avec des branches d'arbres & des feuillages.

Mais ceux qui meurent de la *Com-*
petite verole , de quelque rang *mêt* ils
brûlent.

ceux
quimen
rent de
la peti-
te ve-
role.

qu'ils soient, sont brûlez sur
des épines, sans aucune cere-
monie.

*Fin de la Quatrième & dernière
Partie.*

TABLE



T A B L E

*Des Matières contenuës dans la
Troisième & Quatrième Partie
de cette Relation.*

A.

A Bondance d'un País détruite par
la Magie. 279

Adigars sont les deux plus grands
Officiers du Royaume. 61

Aère (leur) leurs années, leurs mois,
leurs semaines, leurs jours, & leurs
heures. 277

Ambassadeurs, comment le Roy les
reçoit. 15

Amendes, comment il les font payer.
263

Apostumes, remedes pour les guerir.
288

Artisans (des) du País. 132

TABLE

Astronomie comment ils la pratiquent.

174

Avenir, ils prétendent le connoître
par les Etoilles. 275

B

Barbiers (des) du Païs. 13

Beurre comment ils le font. 237

Boüillons qu'on donne aux femmes en-
couché. 289

Boisson (de leur) 204

Boutiques dans les Villes. 238

Buddou, Dieu qui sauve les ames, 146.

Grande veneration qu'ils ont pour
ce Dieu. 181

C

Ceylan (Gouvernement de l'Isle de) 1

Chingulais leur origine, 105. Leur

description, 115. Leur disposition,

ibid. Difference des habitans des

montagnes & de ceux du plat païs,

117. La bonne opinion qu'ils ont

de la vertu quoy qu'ils ne la prati-

quent pas, 117. Leurs superstitions,

ibid. Comment ils voyagent, 119.

Leur portrait, *ibid.* Ils honorent les

Chrétiens, & pourquoi. 197

Chingulais, comment ils se distin-

DES MATIERES.

guent selon leurs qualitez & conditions 123. Ils ne s'allient jamais avec des gens au dessous d'eux, 124. Ce qui arrive lorsqu'un homme couche avec une femme de moindre naissance que lui, 124. Ceux de médiocre condition n'oseroient porter le nom ni l'habit des gens de qualité, 136. Comment ils reçoivent ceux qui les vont voir, 209. Ils empruntent leurs habits, 215. Ils apprennent à leurs enfans à chanter en se couchant, 218. Les jeunes gens vont coucher les uns chez les autres, *ibid.* Un homme peut tuer celui qu'il trouve couché avec sa femme, 221. Ils regalent leurs amis & leur permettent de coucher avec leurs femmes ou filles, 222. Une mere prostituë sa fille pour peu de chose, *ibid.* Leurs privileges par dessus les femmes, 228. Ils font mourir quelques uns de leurs enfans, *ibid.* Ils ne traitent pas ainsi un aîné, 230. Ils ambitionnent les hauts titres, 231. Ils s'assemblent & parlent de nouvelles, 247. Leur grand plaisir à mâ-

TABLE

cher du Bétel, 248. comment ils le machent.	249
Chingulays. Honneurs divins qu'ils rendent à leur Roi, 22. Leur fotte ambition.	78
<i>Charme</i> pour découvrir un larron.	282
<i>Charmes</i> contre les serpens.	292
<i>Chaux</i> comment ils la font.	150
<i>Chapelles</i> particulieres qu'ils ont.	151
<i>Charité</i> (de leur)	195
<i>Cheveux</i> (de leurs)	212
<i>Civilité</i> (Paroles de) 268. Ils en font pleins & de complimens.	269
<i>Commerce</i> (de leur)	232
<i>Colle forte</i> comment ils la font.	233
<i>Concubinage.</i> Il n'y a rien de plus commun parmy eux.	219
<i>Confitures</i> (de leurs)	206
<i>Couronne</i> (revenus extraordinaires de la)	55
<i>Comete</i> (une) prédit une Rebellion, 92. Autre Comete qu'on voit.	101
<i>Conurez.</i> Leur intention dans une rebellion contre le Roi.	92

DES MATIERES.

Cuisine du Roi de Ceylan. Les femmes qui y servent sont toutes jeunes & des mieux faites. 11

D.

Dette (une) double en deux ans. 255

Debitteur (si un) ne paye point il est sujet à être esclave, 256

Deuil pour la mort de la sœur du Roi. 48

Deuil, comment ils le portent. 294

Devolutions (de leurs) & des principaux jours, 162. Leur plus grande devotion. 194

Divertissemens (de leurs) 243

Disputes. Leur maniere de les terminer. 257

Dissauvas, ou Gouverneurs de Provinces, 62. Ils ne sont que tant qu'il plaît au Roi, 64. Ils sont obligez de demeurer toujours à la Cour. 67

Dieux (de leurs) 145. Ils ne sont qu'en certains lieux, 166. Ils les maudissent s'ils ne répondent pas à leurs souhaits, 187. Ils les méprisent. ibid.

Dieux de leurs fortunes. 163

TABLE

<i>Diabes.</i> Comment les Chingulais les adorent, 165. Leur sujettion au Diable, 167. Il les possede quelquefois, <i>ibid.</i> Sa voix s'est faite souvent entendre, 169. Leur sacrifice au principal Demon. 1700
<i>Doüannes.</i> On les payoit autrefois au Roi. 577

E

<i>Espions</i> que le Roy a pendant la nuit. 10
<i>Esclaves</i> (de leurs) 1377
<i>Ecrire.</i> Comment ils l'apprennent, 272. Ils écrivent sur deux sortes de feuilles. 274

F.

<i>Fêtes</i> (de leurs) 1711
<i>Fête</i> de Novembre. 1777
<i>Fête</i> qui se fait à l'honneur du Dieu qui sauve les ames. 1788
<i>Fer.</i> Comment ils le font. 2352
<i>Femmes</i> (le naturel des) du país, 808 de leurs habits, 121. Leur bon menage, 208. De leurs privileges. 229
<i>Femmes</i> (des) du Roi & des privile-

DES MATIERES.

ges des Villes où elles demeurent.

I 2

Femmes dans leurs beaux atours , 213.

De leur ajustement de tête, 214. Leurs

finesses pour cacher leurs débau-

ches , 221. Elles ont quelquefois

deux maris.

227

Femmes fouillées ou polluës.

227

Forces (des) du Roi.

79

Force naturelle du païs.

ibid.

G.

Gardes & Portes d'épines dans le païs.

79

Gâteaux (forte de) qu'ils font. 207

Galle (remede pour la) 289

Général du Roi de Ceilan , sa deser-

tion vers les Hollandois; 24

Grands du Royaume , comment ils

apportent leurs presens au Roi, 53.

Comment ils mangent , 202. Ils

ne font point difficulté de travailler.

233

Gueux (des) du païs. Ils ne peuvent

jamais changer de condition , 138.

La raison de leur bassesse , *ibid.*

L'inceste est ordinaire entre eux ,

143. Quelques-uns ont des bestiaux

T A B L E

& tuent des Daims. 144

H.

Hollandois (deserteurs) ce que le Roi
en dit. 27

Honneur conferé par le Roi. 128

Homme (un) se dit Prophete, 189.

Le Roi envoye querir un des Prê-
tres de ce nouveau Dieu, 190. Le

premier Prêtre s'enfuit à Columbo

& se dit fils d'un Roi, 191. Opi-

nion du peuple touchant ce nou-

veau Dieu. 195

I.

Idoles (de leurs) & de leur forme. 149

Inscriptions sur des Rochers. 284

Justice qui s'exerce dans les Provin-

ces, 72. On en appelle au Roi. 10

73

Jeu appellé Sacrifice. 243

Jurer (leur maniere de) dans l'huile li-

boüillante. 2600

Juremens. Par qui ils les font. 2690

K

Kiddeas [des] ou faiseurs de paniers. 21

136

Kinneraks (des) ou faiseurs de nat-

tes. *ibid.* 136

DES MATIERES.

L.

- Langage [de leur] il n'y a point de
 difference entre celuy d'un Labou-
 reur & d'un Courtisan. 266
- avandiers [des] ou Blanchisseurs.
 133
- aver [leur maniere de se] 131
- bits [de leurs] & comment ils se cou-
 chent, 216. Ils se levent la nuit.
 217
- viures [de leurs] & de leurs Arts, 272.
- Comment ils font & écrivent leurs
 livres. *ibid.*
- xix [de leurs] 251. Ils rendent pres-
 que au double le bled qu'ils em-
 pruntent. 254
- xix [autres] & coûtumes. 256

M.

- Maison de plaifance du Roi de Ceilan.
 232
- maréchaux , de leur condition & de
 leurs privileges. 130
- maures. De leurs privileges. 195
- maisons [de leurs plus belles.] 200
- Maisons [de leurs] 198. Ils n'ont
 point de cheminées, 200. Ils font
 propres à leur cuisine. 203

T A B L E

<i>Manger</i> [de leur maniere de]	201
<i>Mariages</i> des Chingulais, 223. Le fiancé va chez la fiancée, 224. Comment il mene sa femme chez lui, 225. autre ceremonie du mariage, <i>ibid.</i> L'homme & la femme se peuvent separer, 226. Ils changent. <i>ibid.</i>	
<i>Manufactures</i> [de leurs]	234
<i>Marchandises</i> , de leur prix.	238
<i>Magie</i> [de leur]	278
<i>Maladies</i> ordinaires du païs.	284
<i>Meubles</i> [de leurs]	200
<i>Mesures</i> [de leurs] 239. Ils sont punis pour en avoir de trop grandes, 241. Et non pour de petites. <i>ibid.</i>	
<i>Medecin</i> , chacun est le sien.	285
<i>Morsures</i> de serpent, ils les guerissent aisément.	291
<i>Morts</i> , ils les enterrent & les brûlent, 293. Comment ils les enterrent, 294. Comment ils les brûlent, 296. Comment ils brûlent ceux qui meurent de la petite verole.	300
<i>Monnoye</i> [de leur]	241

DES MATIERES
N.

- Λ *Nègres* [les] font la garde auprès de la personne du Roi. 9
- Λ *Nobles* [des] du país , 126. Comment ils sont distinguez des autres , *ibid.* Leur bonnet les distingue , 127. De leurs habits, 211
- Λ *Noms* que les Chingulais se donnent dans leur enfance. 230

O.

- OO *Officiers* du Roi sont tous de jeunes gens, 10. Leur triste état. 31
- OO *Officiers* [aucuns] ne peuvent faire mourir. Il n'y a que le Roi qui ait ce privilege. 63
- OO *Officiers* au dessous des *Dissauvas*, 67. De leurs charges , 69. Elles s'obtiennent par presents, 71. Ils ne les possèdent que tant qu'il plaît aux *Dissauvas*, *ibid.*
- OO *Officiers* [grands] leur manière de voyager , 74. Leurs titres & marques de Grandeur , 75. Malheur succede à leur honneur. 76
- OO *Officiers* (les) sont tous obligez de faire garde à la Cour, 82. Il ne leur est pas permis de s'en retourner

T A B L E

quoy que la guerre soit finie. 85
Ordres du Roy envelopez autrement
 que les autres écrits. 273
Orfevres [des] & des autres métiers.
 128
Ouvrage [grand] commencé & fini
 par le Roy, 42. Il fait grand tort au
 país. *ibid.*

P.

Pagodes [de leurs] ou Temples
 147
Parens [de leurs] 210
Palais du Roy & de sa situation. 6. Il
 y fait faire bonne garde. 8
Peuple [le] se détourne voyant passer
 le linge sale du Roy, 25. Il leur
 donne de l'ouvrage, & pourquoi.
 41
Permis [il n'est pas] de sortir de la
 ville du Roy sans passeport. 81
Playes remede pour les guerir. 288
Potiers [des] du país. 133
Poddah [des] ou Manœuvres. 134
Poison. Ils sont habiles à le guerir.
 290
Poids [de leurs] 240
Prisonniers,

DES MATIERES.

Prisonniers, les chiens les suivent lors
qu'on les mene au supplice. 28

Prisonniers du Roi & leur misere
29

Prêtres [de leurs] du premier ordr..

315. L'habit de ces Prêtres; 154.

Leurs privileges, 155. Ce qui leur
est deffendu. *ibid.* Avantage de ces

Prêtres, 156. Aucun Roi ne leur
avoit fait violence avant celuy-cy.

157

Prêtres du second ordre. 158

Prêtres du troisiéme ordre, 159. Com-
ment ils consacrent un coq rouge au
Diable. 160

*Prêtres qui écrivent des livres de Bon-
na.* 165

Purgations [de leurs] 286

Punir. Le Roi punit toute une race
pour la faute d'un seul. 31

R.

Radga Singa Roy de Ceylan, sa gé-
néalogie, 2. De ses promenades de-
dans & dehors son Palais, 13. So-
brieté dans son boire & dans son
manger, 18. De quelle maniere il
mange, 19. Il s'abstient de femmes &

Tome II.

O

T A B L E

veut que sa Cour en fasse de même, *ibid.* Il commit inceste, mais c'est un inceste permis, 21. Sa fierté, 22. Comment il veut que ses Sujets l'abordent, *ibid.* Il aime les titres magnifiques, 23. Exemples de la fierté de ce Prince, 24. Sa capacité naturelle, 26. Sa cruauté naturelle, 27. Ses divertissemens à la Campagne, 34. Comme il passe le temps dans son Palais, 35. De sa Religion, Son inclination pour la Chrétienne, 36. Exemple de sa cruauté. 49.

Radga Singa Roy de Ceylan, son gouvernement tyrannique, 38. Il afferme son païs à condition qu'on travaillera pour luy, 39. Sa politique pour s'empêcher d'être assassiné, 40. Autre trait de sa Politique, 41. Il empoisonne son fils unique, 46. Il veut que tous ses Officiers luy fassent sçavoir ce qui se passe, 85. Il cache ses desseins lorsqu'il fait marcher son Armée, 87. Comment il punit ceux qui ne réussissent pas dans ses desseins, 91. Son ingratitude dans la rebellion, 101. Comment ses

DES MATIERES

- Sujets luy parlent. 267
- Railleries* [de leurs] 270
- Religion* [de leur], 145. Ils disent que le Soleil & la Lune sont des Divinitez, 147. Comment ils adorent les Planettes, 164. Ils sont fort indifferens en matiere de Religion, 186
- Leurs opinions. 193
- Reyne* [de la] de Ceylan & de ses enfans. 5
- Revenus* du Roi de Ceylan. On les apporte trois fois, l'année, 50. Le premier payement est accompagné d'une grande Fête. 51
- Rebellion* contre le Roi, ses commencemens, 93. Le Roy se sauve, 94. Les Rebelles vont au fils du Roi & le proclament Roi, 96. Conduite de ce jeune Prince, 97. S'étant enfuy, les Rebelles se dispersent, 98. Un Grand du Royaume se declare pour le vieux Roi, 99. Le Roi empoisonne son fils pour prevenir un autre rebellion. 101
- Ruse* [nouvelle] que le Roi invente pour punir ses Sujets. 45

275
89

TABLE

S.

<i>Sance</i> avec du jus de citron.	205
<i>Saluer</i> [leur maniere de]	210
<i>Science</i> [de leur]	271
<i>Soldats</i> [de leurs] 82. Ils font tous garde à la Cour, 82. Ils ont des terres au lieu de paye, 83. Moyen de les empêcher de conspirer, 84. Ma- nierre de les envoyer à quelque ex- pedition, <i>ibid.</i> Ils font de grands exploits sans beaucoup de courage, 88. Ils entendent la maniere dont les Chrétiens font la guerre, 90. Ils hazardent rarement une bataille. 91.	

T.

<i>Taxes</i> [quelles] & rentes le peuple paye au Roi.	54
<i>Terres</i> , perte qu'il y a d'en affermer. 253	
<i>Temps</i> , comment ils les mesurent. 278	
<i>Temples</i> [de leurs] ou Pagodes. Ils en ont quelques-uns, d'exquis.	147
<i>Tisserans</i> [des]	135

DES MATIERES.

Tours de souplesse qu'ils font. 246

Tresors du Roi, 58. On en a jetté autrefois de grands dans une riviere, 59. Tresor que le Roi estime le plus.

60

V.

Vomitifs [de leurs] 287

W.

Wadabs, , Sauvages ainsi appellés, 106. Ils payent quelque reconnaissance au Roy, 108. Comment ils font faire des flèches, *ibid.* Ils enlevent les voitures. 109. Leur habit leur Religion, 111. Il sont curieux pour leurs flèches, 112. Comment ils conservent leurs viandes, 113. Comment ils prennent les Elephans, *ibid.* La dot de leurs filles. 114

Waddabs, Sauvages de la Province de *Hourly*. Ils trafiquent avec les autres habitans. 115

TABLE DES MATIERES.

Y.

Yeux (remede pour guerir le mal des)	
289	
Yurognerie. Ils la detestent.	247

*Fin de la Table des Matieres de la Troi-
sième & Quatrième Partie.*

